

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. JEAN BURTON, président
 Mme FRANCINE SIMARD, commissaire
 Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR
L'AVENIR DU PARC JEAN-DRAPEAU**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 27 septembre 2018, 13 h
1550, rue Metcalfe, 14^e étage

Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

MOT DU PRÉSIDENT..... 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

M. Michel Leblanc - Chambre de commerce du Montréal métropolitain 3
M Olivier Bertrand - Organisations québécoises de sport et d'activité physique 15
M. Laurier Thériault - Excellence sportive de l'île de Montréal (ESIM)..... 29
M. Jean-François Pronovost - Vélo Québec..... 40
M. Bernard Bigras et Mme Isabelle Giasson - Association des architectes paysagistes du Québec 50
M. Jean-Claude Marsan 64
M. Martin Roy - Regroupement des événements majeurs internationaux (RÉMI)..... 71
M. Charles Bergeron et M. Emmanuel Rondia - Conseil régional de l'environnement de Montréal..... 87
M. Roger Laroche 99
Mme Valérie Beaulieu et M. Jena-Robert Choquette- Culture Montréal 109
Mme Suzanne Sauvage - Musée Stewart..... 120

AJOURNEMENT

LE PRÉSIDENT :

5 Bonjour! Bienvenue à cette deuxième séance publique d'audition des opinions portant sur l'avenir du parc Jean-Drapeau. La séance se déroulera en français mais si des gens veulent s'exprimer en anglais, ils pourront le faire en s'adressant à la commission.

This meeting will be held in French, but anyone who wishes to address the Commission in English may do so.

10 Je m'appelle Jean Burton, je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal. La présidente de l'Office, madame Dominique Ollivier, m'a confié la présidence de cette commission. La commission est également composée de mesdames Francine Simard et Isabelle Beaulieu ici présentes et nous sommes appuyés dans nos travaux par monsieur Akos Verboczy qui agit à titre de secrétaire analyste et Adrien Chénier-Morais, responsable de la
15 mobilisation. À la table d'accueil, vous avez pu rencontrer madame Brunelle-Amélie Bourque et monsieur Maurice Lafontant.

20 À partir d'hier soir, nous accueillons les personnes et les organismes qui se sont inscrits pour exprimer leur opinion. Nous tiendrons un total de six séances et nous entendrons 44 citoyens et représentants d'organismes. La commission a aussi reçu une vingtaine d'interventions écrites additionnelles. Ces opinions s'ajoutent à celles que nous avons déjà recueillies durant les derniers mois grâce au questionnaire en ligne, aux rencontres thématiques et aux autres activités participatives.

25 Je vous rappelle que l'Office a pour principe de base de procéder de manière crédible, transparente et efficace. Les commissaires ne sont ni des élus, ni des fonctionnaires. Régi par la Charte de la Ville, l'Office de consultation publique est une entité distincte et indépendante. Toute personne qui préside une commission ou qui agit comme commissaire s'engage à respecter le
30 Code de déontologie des commissaires dont vous pouvez obtenir une copie à la table d'accueil.

35 L'audition des opinions est enregistrée et sténographiée. C'est madame Louise Philibert qui s'occupe de la sténographie et monsieur Serge Boissé qui est responsable de la sonorisation. Je souligne que tout ce qui sera dit au cours de cette période, cette séance, sera transcrit et les transcriptions feront partie du dossier de la documentation disponible à la fois en format électronique sur le site internet de l'Office et dans ses bureaux en format papier.

40 Pour le déroulement de la séance, j'appellerai les participants selon l'ordre prévu à l'horaire. Nous allouerons une vingtaine de minutes à chacun. Nous vous demandons d'essayer de faire une présentation en moins de dix minutes pour que nous, les commissaires, puissions échanger avec vous. Je souligne que nous avons bien lu vos mémoires et que nous aurons certainement des questions qui vont nous permettre de bien comprendre vos points de vue. Si vous avez une présentation PowerPoint, celle-ci sera également rendue publique à la fin des séances d'audition le 3 octobre. Elles demeureront accessibles sur le site internet de l'Office.

45 Une fois les consultations terminées, les commissaires entreprendront l'analyse de l'ensemble des opinions reçues, que ce soit lors des diverses activités de consultation ou des séances de présentation des opinions. Nous prévoyons terminer la rédaction de notre rapport dans quelques mois.

50 C'est la présidente de l'Office qui remettra le rapport aux élus municipaux. Il sera rendu public dans les quinze jours suivant le dépôt du rapport. Les décisions à prendre par la suite appartiennent aux élus et à la Société du parc Jean-Drapeau.

55 Cet après-midi, nous aurons une courte pause vers 14 h 50 et la séance devrait se terminer vers 17 h, si tout se déroule comme prévu.

60 Enfin, comme vous le savez déjà, la commission tient à ce que le climat des échanges demeure serein. Je vous rappelle donc que les propos malveillants ou les interventions qui portent atteinte aux droits fondamentaux ou à la réputation des autres sont irrecevables.

65 Et, comme il est de coutume en matière de consultation publique, si pour une raison ou une autre, des inexactitudes se glissaient dans les propos, les représentants de la Société du parc Jean-Drapeau pourraient user de leur droit de rectification. Je leur accorderai la possibilité d'exercer ce droit à la fin de la séance. Il s'agira, bien sûr, de rectifier des faits et non pas d'émettre un commentaire ou un avis sur ce qui aura été dit.

Sans plus tarder, j'inviterais monsieur Michel Leblanc, qui est déjà là, à nous adresser la parole. Bienvenue!

70 **M. MICHEL LEBLANC :**

75 Merci. D'abord, merci d'avoir accepté que nous venions présenter devant la commission notre mémoire. Le parc Jean-Drapeau est un lieu d'intérêt pour la communauté d'affaires et c'est pour cette raison que nous sommes ici. C'est un lieu emblématique de la métropole. Je vais rappeler ce qui est déjà connu. À chaque année, il y a des événements majeurs qui y ont lieu, qui ont un impact à la fois sur Montréal, un impact économique, un impact sur la réputation de Montréal. Le Grand Prix, Osheaga sont deux des manifestations les plus évidentes à cet égard.

80 Il y a aussi sur ce terrain-là des actifs qui sont extrêmement importants : le Casino, La Ronde, la plage. Donc il y a une richesse d'actifs, il y a une richesse d'événements à chaque année et c'est un lieu aussi qui est très présent dans l'imaginaire et dans l'ADN de Montréal. Expo 67, dont on a célébré l'année dernière les 50 ans, et Terre des Hommes, par la suite, qui ont représenté un génie, le génie de créativité à l'époque : on a créé une île et on a largement étendu une autre île, on a créé un lieu. Ça a été associé aux Jeux olympiques, pour ceux qui s'en souviennent, avec le grand bassin et ça a contribué à travers le temps, notamment via des épisodes marquants du Grand Prix, à forger pour les Canadiens, pour les Québécois, les Montréalais, des grands éléments de fierté.

85 C'est un lieu qui accueille, selon les chiffres qu'on nous fournit, 8 millions de personnes

90

par année. C'est un chiffre très important et c'est important de se poser la question : quelle est sa vocation? Quelle vision en avons-nous?

95 Nous estimons qu'on doit voir le parc Jean-Drapeau dans un contexte où il y a deux autres, au moins deux autres lieux, très importants dans notre conception de sa mission et c'est le parc du Mont-Royal et le parc des Îles-de-Boucherville. La raison pour laquelle on pense qu'on doit absolument avoir ça dans notre esprit, c'est qu'il semble y avoir présentement un débat entre une vocation nature et une vocation divertissement. Et, c'est important de considérer que dans l'écosystème montréalais, il y a déjà deux endroits marqués où la vocation nature est très présente et dont un de ces deux endroits est justement sur le fleuve.

100 Ce qui nous amène à dire, comme position de départ, que selon la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, la vocation du parc Jean-Drapeau doit être clairement axée sur le divertissement. Nous pensons que le parc Jean-Drapeau doit être le terrain de jeu des Montréalais et de la visite qu'on y invite. Ça doit être un lieu qui est un terrain de jeu où plusieurs publics vont se retrouver : évidemment, les familles, les familles qui peuvent se rencontrer à travers des activités, à travers La Ronde, à travers plusieurs endroits où, sur l'île ou sur les îles, pourraient avoir lieu des activités qui les ciblent. Les jeunes adultes, évidemment Osheaga c'est le terrain de jeu par excellence. Moi, j'ai un fils de 24 ans, je peux vous dire que les seuls billets qu'il me demande dans l'année, c'est pour aller à Osheaga. C'est clair que dans son esprit, c'est le festival de Montréal. Il y a une clientèle touristique, celle qui va déjà au Casino, mais celle qui, présentement, le regarde – et je reviendrai – du Vieux-Port sans y aller nécessairement.

115 C'est un endroit où on a décidé d'y avoir et d'entretenir et de développer des actifs culturels extrêmement marquants. On pense au Calder. On s'est posé la question est-ce qu'on le laisse sur le parc Jean-Drapeau? On pense à la boule qui est devenue emblématique, au même titre que l'éclairage du pont Jacques-Cartier. Bref, il y a déjà là des actifs qui sont extrêmement méritoires et qui ont intérêt à être vus et à être visités.

120 Finalement, je dirais à travers cette vocation du terrain de jeu et des lieux de
divertissements, qu'on se comprenne bien : ce n'est absolument pas en opposition avec la
volonté de protéger l'écrin naturel des îles. Et, donc, on peut avoir un terrain de jeu autour duquel
on trouve une canopée abondante, où les accès au fleuve, à la vue ou des endroits se prêtent
très bien à la contemplation et au calme le long du fleuve, où on y voit une offre qui a un volet
125 nature. Bref, on peut envisager une vision terrain de jeu sans nécessairement modifier
considérablement l'environnement physique. Il y a des modifications en cours qui seraient
probablement bien suffisantes mais je reviendrai sur quelques ajustements.

130 Si on prend comme position que ça doit être un lieu de divertissement par excellence,
que ça doit être un terrain de jeu, la première condition – et elle s'applique peut-être autant à la
condition d'un lieu-nature mais pour un lieu de divertissement – c'est évident que c'est l'enjeu
premier, c'est la question de l'accessibilité. Le plus grand défi n'est pas nécessairement – puis on
reviendra sur l'accessibilité à l'intérieur du parc lui-même – mais le défi, c'est d'y aller. Et, ce
qu'on pense, c'est qu'il doit y avoir une approche qui doit nous mettre dans une thématique où ce
135 lieu-là doit être aussi abordable, accessible que Central Park ou High Park ou Stanley Park, bref
des parcs urbains, des lieux urbains où il y a des infrastructures de divertissement et qui sont
extrêmement fréquentés.

140 Dans ce contexte-là, on va parler de trois choses. Évidemment, le transport collectif vers
le site. On doit faire en sorte que le touriste et le Montréalais et le Québécois qui est dans le
Vieux-Port et qui voit ce site de l'autre côté, sente que c'est simple d'y aller. Et, de penser qu'il va
revenir vers le métro pour éventuellement y aller, c'est lui demander un énorme effort, s'il est en
famille, alors que ce serait tellement simple de pouvoir voir, à partir du Vieux-Port, une possibilité
d'y aller.

145 Donc, outre de s'assurer que la ligne jaune du métro a une bonne connectivité avec une
fréquence plus grande, notamment durant cette périodes de l'année, ce qui tombe sous le sens,
la demande est là, l'infrastructure est là, c'est une question de fréquence, on pense qu'on doit

150 revoir le système de navette fluviale durant les fortes périodes d'achalandage et s'assurer que
c'est bien affiché, que c'est simple et que c'est fréquent. À travers le monde, il y a des navettes et
quiconque va à Hong Kong, quiconque va dans des endroits où des navettes sont très
présentes, il y a une facilité de lecture de ces navettes-là – Sydney est un autre exemple – on n'a
pas de contexte à Montréal.

155 L'autre suggestion qui vous a été faite hier et qu'on appuie, c'est d'envisager de
développer, par un système de monorail passant par le Vieux-Port, une accessibilité au parc des
Îles qui ferait en sorte que ce serait simple, qui ferait en sorte que ce serait facile et que ce serait
confortable. Et, on n'a pas, nous, tous les détails du projet, donc on appuie le concept. On verra
160 dans quelle mesure on descend au niveau du projet lui-même. Il y a des questions de design,
d'intégration visuelle, je dirais de *look and feel* du monorail, mais la réalité, c'est que ce projet-là
serait de nature à rendre cette accessibilité très fluide.

On pense que, accessoirement, c'est important de se pencher sur la question des
165 déplacements entre les attractions du site et sur le site lui-même. C'est un grand site,
2.7 kilomètres entre La Ronde et le Casino; 3 kilomètres entre le métro et la plage. Les navettes
actuelles sont insuffisantes, selon les échos que nous en avons. Et, les stations de BIXI, ce qui
est une absurdité, sont absolument insuffisantes alors que c'est tellement un lieu naturel pour
des stations de BIXI.

170 On pense que ce devrait également être clairement dans une optique où on améliorerait
la desserte par des navettes sur le site, que c'est un site qui se prête extrêmement bien à des
navettes électriques, à des tests de navettes électriques et potentiellement autonomes. Donc
dans une volonté où on veut expérimenter par la Ville et par les organismes proches de la Ville
175 ces nouvelles technologies, ce pourrait être un lieu où c'est sécuritaire de le faire et c'est très
approprié.

Maintenant, l'autre élément qu'on doit considérer et qui, pour nous, est important, c'est
de faire en sorte que si on en fait un lieu de divertissement, qu'il y ait une certaine offre

180

185 commerciale à la hauteur de ce qu'est un vrai lieu de divertissement. Le premier, c'est de répondre à un besoin que le Casino a émis depuis longtemps et depuis qu'on a décidé que c'est là qu'il demeurerait, qui serait d'y adjoindre, d'une façon intelligente, qui respecte les lieux, une offre hôtelière. Et on ne parle pas d'hôtel au pluriel, on parle d'un hôtel qui serait immédiatement adjacent, qui ferait qu'on n'a pas besoin de sortir et qui ferait en sorte que du point de vue du lieu de divertissement et du Casino que nous avons décidé d'avoir, on y adjoint l'élément complémentaire stratégique qui est un hôtel.

190 Ensuite, et ça, c'est tellement une évidence selon nous, on ne peut pas avoir un lieu, même dans sa forme actuelle et, encore plus, un lieu de divertissement par excellence, sans avoir une offre de restauration qui tient la route. Présentement, on demande aux gens d'y aller et si vous voulez aller manger quelque chose de décent, retournez sur l'île de Montréal pour aller au restaurant. Ça n'a aucun sens.

195 Donc, dans tout projet incluant une vision quelle qu'elle soit, on doit avoir des solutions de restauration sur le site, de restauration qui vise des clientèles diverses, des clientèles qui veulent une restauration plus rapide, une clientèle qui veut une restauration peut-être de plus haut de gamme, plus confortable. On pourrait mettre l'accent sur des produits québécois, sur des produits du terroir. Bref, on pourrait s'en servir d'une façon à créer une vitrine pour nos propres
200 producteurs d'ici. Mais la première condition d'une vision où on veut que les gens y aillent, à la hauteur de ce qui se fait dans le monde, c'est qu'il y ait une certaine offre de qualité et variée de restauration.

205 Finalement, on pense qu'on doit apporter une attention très claire sur notre caractère de ville hivernale, de ville où il y a un potentiel de s'amuser, de se divertir en hiver. Et, si on en fait un lieu de divertissement dans sa programmation, dans sa conception, dans sa vision, ça doit être construit en fonction qu'on y attire des gens l'hiver. La Fête des Neiges offre un modèle. On doit concevoir les équipements, on doit concevoir des lieux protégés du vent, on doit concevoir

210 des lieux où les familles peuvent y prendre plaisir, même durant l'hiver. Et le succès de lieu de divertissement sera son achalandage, sera la présence des touristes qui vont vouloir y aller, mais sera aussi la présence de gens durant la période hivernale.

215 Donc je conclurais rapidement en disant que le message le plus fondamental, c'est qu'on a développé jadis ce site pour y attirer une grande exposition universelle, profitant de la construction du métro. À cette époque-là, l'époque rêvée des *baby boomers*, c'était clair qu'on en a fait un terrain de jeu par excellence pour les *baby boomers*. Il faudrait résister à la tentation d'en faire un lieu de contemplation très calme pour les *baby boomers* ayant vieilli mais qu'on maintienne la vocation initiale qui était d'en faire un lieu de rassemblement, un lieu de fête, un
220 lieu pour la jeunesse, un lieu où on peut aller dans des installations bien construites, dans des installations bien pensées, faire la fête ensemble. Merci.

LE PRÉSIDENT :

225 Merci.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

230 Est-ce qu'on pourrait, Monsieur Leblanc, revenir à la proposition de l'offre hôtelière, s'il vous plaît. Vous avez quand même précisé que vous voyez quelque chose qui soit en lien avec le Casino, donc adjoint au Casino – c'est ce que vous avez précisé – et que ce ne serait pas immense. Alors « pas immense », ça veut dire quoi?

M. MICHEL LEBLANC :

235 Bien, si on prend les types d'installations hôtelières souvent à proximité des casinos, il y a en général une vocation aussi de congrès et de foire commerciale. Ce qui amène souvent dans l'imaginaire des gens à penser des lieux extrêmement vastes. Et, si on regarde, par exemple,

240 comment c'est conçu à Gatineau aussi, ce n'est pas le modèle qui est préconisé. Le modèle qui est préconisé, c'est que le Casino lui-même, de par son achalandage, bénéficierait de la présence d'une capacité hôtelière et avec un lieu de divertissement qui serait réussi, on pourrait penser aussi qu'il y a une autre clientèle qui s'y ajoute.

245 C'est clair qu'on ne parle pas ici donc d'une capacité de type de casino avec foire commerciale et c'est probablement clair que l'idée, c'est de créer un hôtel qui serait assez plein et pas un hôtel qui serait avec des corridors vides durant plusieurs périodes de l'année. Mais on pense qu'on a décidé d'avoir un casino, on a décidé de le localiser là, quand est venue la question de le déplacer, on s'est dit collectivement qu'on ne voulait pas le déplacer, correct.
250 Allons au bout de cette décision-là et localisons un hôtel de bon goût, bien constitué, avec un design qui reflète ce qu'on veut à proximité.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

255 Et, est-ce qu'on pense à une fourchette de 200 ou 300 chambres, 1 000 chambres?

M. MICHEL LEBLANC :

260 Ça sera à explorer. Moi, je ne m'en vais pas dans... Parce que la réponse, ça serait arbitraire. J'ai l'impression qu'il y a peut-être des études de marché à faire, une étude visuelle aussi. C'est quoi la différence visuelle entre un hôtel de 200 chambres, puis un hôtel de 300 chambres? Donc il y a du travail à faire pour se rendre à ça, mais il y a un principe de base qui serait d'accepter qu'avec un casino vient une certaine capacité hôtelière.

265 **Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :**

Merci.

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

270

Quelques questions qui sont plus en lien avec le mémoire déposé. Dans la Section 4, vous nous parlez du financement et de la gouvernance efficace et vous nous parlez de la fermeture imminente des parkings du Casino. Nous, on n'en a pas vraiment entendu parler. Alors, vous faites référence? Dans le document...

275

M. MICHEL LEBLANC :

280

Oui, dans le document, vous me le dites, puis au moment où je vous entends, je me dis est-ce que quelqu'un a mis les parkings du Casino? O.K., Alors voilà. Ce qu'on me dit, c'est que la version qu'on vous a envoyée – parce qu'on était pressé dans le temps – dit « du Casino », puis la version qui est finale ne dit pas « du Casino » Voilà. Alors vous avez mis le doigt, puis ils l'ont mis aussi, ce n'était pas ça.

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

285

O.K. Puis vous dites qu'il faudrait explorer des avenues pour partager les coûts et les risques. Vous êtes la Chambre de commerce. Est-ce que vous pouvez développer un peu là-dessus? Pour aller chercher du nouveau financement, faire des... « *Explorer comme on pourrait avec les partenaires, partager davantage les coûts et les risques et bonifier les revenus.* » Est-ce que vous avez un peu exploré les idées pour augmenter les revenus pour le parc?

290

M. MICHEL LEBLANC :

295

Bien, ce qu'on pense, c'est que ce qui est fait dans le contexte de la réflexion ou la construction ou je ne sais pas quel mot on utilise, des installations pour les festivals, il y a des possibilités là, accrues. Les modèles de festival comme on peut voir ou d'activités comme on

300 peut voir, par exemple, à Québec sur les Plaines d'Abraham, avec un lieu de divertissement bien conçu comme ça, il y a possibilité là d'avoir un plan qui va générer des revenus additionnels. Il est possible qu'avec l'offre commerciale, au niveau de la restauration, bien faite, bien pensée, on puisse là également avoir des sources de revenus.

305 Finalement, sur l'accessibilité, encore là, il va falloir examiner avec les autres instances, les autres organisations, comment ça peut se faire dans un coût qui est raisonnable et on pourrait explorer plus attentivement les éléments qui permettraient de générer des revenus additionnels.

310 On ne pense pas qu'un parc comme ça doit nécessairement faire ses frais et avoir des surplus. Ce qu'on pense, c'est qu'on devrait être ouvert à en discuter avec des partenaires potentiels. On le dit encore une fois, on ne préconise pas d'en faire un parc-nature, on préconise d'en faire un parc où il y a des activités développées par des promoteurs qui ont des bonnes idées, puis qui veulent travailler avec le parc.

315 **Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

320 J'aimerais qu'on revienne sur la notion même que vous élaborez au tout début de votre mémoire, à savoir *en faire, non seulement un terrain du jeu...* mais c'est votre définition de « parc urbain » que j'aimerais comprendre. Parce que, ce qu'on entend, c'est que pour le moment, il y a plusieurs dimensions qui sont apportées comme faisant aussi partie de l'ADN - ça nous revient sans arrêt ce mot-là et ça doit être un *buzzword* qui est sorti de quelqu'un - mais on
325 a l'aspect culturel, l'aspect historique patrimonial, évidemment l'aspect naturel, on a les gens des sports qui sont venus nous voir. Comment s'assurer que l'ensemble de ces vocations-là se

retrouve alors qu'on veut en faire un lieu, un terrain de jeu? Comment est-ce qu'on réconcilie tout ça? Et, en quoi c'est important d'y donner un label, une étiquette au départ « divertissement »?

330

M. MICHEL LEBLANC :

En fait, on met « divertissement », je ne suis pas dans le *branding* pour le vendre au niveau de l'acceptabilité sociale, je suis plus dans le concept lui-même. Je vais prendre Stanley Park à Vancouver. Stanley Park à Vancouver, ce sont les trois parcs dont je vous ai parlé en un. C'est le parc de conservation naturelle qui correspondrait à notre parc des Îles sur les plans d'eau; c'est notre parc du Mont-Royal avec la police montée, des sentiers, puis tout; puis c'est le terrain de jeu avec des espaces, des terrains de tennis, on s'en va là, et des espaces pour faire des grandes manifestations.

340

Nous, la nature, les lieux ont fait que c'est dans trois endroits différents. Ce qu'on pense, c'est que sur ce terrain-là, il y a des grands espaces disponibles pour des grands rassemblements. Il y a des possibilités, à cause des legs de l'Expo 67 et à cause des legs culturels qui sont là, d'attirer des gens intéressés par la culture. Donc on pourrait là avoir des événements culturels marquants qui viendraient nourrir cette fibre culturelle qui sont dans l'ADN.

345

Il y a la possibilité d'y tenir des activités sportives de haut niveau. Je sais qu'il y a des groupes à Montréal qui ont réfléchi à la possibilité d'attirer des grandes compétitions équestres internationales. Je ne dis pas qu'ils veulent le faire là. Je dis que cet endroit-là pourrait accueillir ce genre de manifestation-là.

350

Bref, quand je dis « terrain de jeu », c'est dans son côté souple, son côté versatile, son côté capacité d'accueil de divers types d'événements qui cherchent des grands espaces bien desservis par du transport où on pourrait aller. La vision de Montréal de cet endroit-là, elle est spectaculaire et il sera d'autant plus apprécié que des gens y iront. Des gens iront à des événements avec l'écrin de verdure autour mais la vue de Montréal derrière. C'est un lieu qui doit

355

360 être fréquenté. Et donc c'est pour ça que quand vous dites : « Est-ce qu'il y a des éléments de l'ADN qui sont en opposition? » Moi, ce que je dis, c'est que le terrain devrait être conçu de façon à desservir tous ces éléments de l'ADN. Il est parfaitement situé, il est juste un petit peu dur à aller.

LE PRÉSIDENT :

365 Juste pour préciser un peu plus loin. Est-ce que, pour vous, « 'écrivain naturel » – je vous cite – est strictement un écrin? C'est-à-dire, c'est un cadre dans lequel on veut insérer des choses? Est-ce que c'est que ça?

M. MICHEL LEBLANC :

370 Le mot a été parfaitement choisi. C'est un écrin.

LE PRÉSIDENT :

375 C'est pour ça, O.K.

M. MICHEL LEBLANC :

380 À l'intérieur, c'est un terrain de jeu, puis à l'extérieur, c'est cet écrin qui s'est développé avec le temps, qu'on préserve et qu'on aménage volontairement.

LE PRÉSIDENT :

385 O.K. De sorte qu'on n'accorde pas une valeur particulière à l'écrin en lui-même. C'est-à-dire que la protection donc des milieux, la forêt, le mont Boullé, tout ça, c'est un écrin dans lequel on veut insérer des activités.

M. MICHEL LEBLANC :

390 Pas accorder d'attention particulière ne veut pas dire qu'on dit : O.K., rasons le mont
Boullé.

LE PRÉSIDENT :

395 Non, non.

M. MICHEL LEBLANC :

400 Ce n'est pas l'idée. Mais c'est ça, on s'entend. On a créé ces îles-là – d'ailleurs qu'on
n'arriverait probablement jamais à créer aujourd'hui – mais on les a créées pour en faire un
terrain de jeu. On faisait... L'Expo 67, on a mis La Ronde là, puis le jour où on a décidé qu'on
faisait un Grand Prix, on l'a mis là. C'était pour ça que ça a été créé, puis ça devrait rester dans
cette vocation-là.

405 **LE PRÉSIDENT :**

On comprend bien. Autres questions, Mesdames?

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

410 Non, merci.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

415 Non, merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Monsieur Leblanc. Monsieur Olivier Bertrand, s'il vous plaît. Bonjour!

420

M. OLIVIER BERTRAND :

Bonjour! Avez-vous besoin d'une copie de notre mémoire?

425

LE PRÉSIDENT :

On l'a déjà, si c'est la même que vous avez envoyée.

M. OLIVIER BERTRAND :

430

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

435

Aucun problème.

M. OLIVIER BERTRAND :

Parfait.

440

LE PRÉSIDENT :

On a tout ça. Bien. Nous vous écoutons.

445 **M. OLIVIER BERTRAND :**

Bonjour! Moi, je suis directeur général de la Fédération de water-polo du Québec et je représente les cosignataires du mémoire. D'abord, j'aimerais commencer par remercier la Société du parc Jean-Drapeau de nous donner l'opportunité de soumettre le mémoire. Et, tout de suite, je vais essayer d'être concis – parce que je ne suis peut-être pas le plus concis des DG – mais j'aimerais d'abord dire ou amener votre attention sur le fait qu'en dedans de dix jours, on a réussi à aller chercher quatorze représentants, quatorze signatures d'organismes de sport et on s'est tous entendus sur un même texte. Alors ça, c'est phénoménal.

455 Je tiens vraiment à vous dire ça parce que, nous, habituellement, on travaille juste au niveau du regroupement aquatique et ça prend beaucoup plus de temps. Donc il y a eu un sentiment d'urgence et, aussi, on s'est tous ralliés sur les mêmes besoins. Et, ce que ça fait, c'est que, je pense, ça donne de la crédibilité au document et, en bout de ligne, on est tous des experts un peu dans notre domaine et que, nous, en tant qu'experts, bien qu'on se rallie à ces principes-là, bien, je trouve que ça donne beaucoup de force aux recommandations.

460 Moi, je vais m'attarder surtout sur les recommandations – je ne passerai pas à travers le mémoire – mais je crois que ça, c'est très important à considérer dans la lecture du mémoire, de tout le poids qu'il y a derrière.

465 Cela dit, j'aimerais aussi vous dire que tout ça a été fait en référence au plan d'action de la Ville de Montréal en termes d'activités sportives et aussi en termes de politique québécoise donc du ministère de l'Éducation *Au Québec, on bouge !* Donc on s'est posé des questions aussi en fonction de qu'est-ce qu'on s'est donné comme société comme mandat et on est convaincu que le parc Jean-Drapeau, c'est une pierre angulaire de ce développement-là. Donc c'est vraiment un environnement propice à l'activité physique et, dans notre mémoire, on met aussi l'emphase sur le sport d'élite que j'appelle personnellement le sport de haut niveau.

475 Donc nos recommandations sont surtout en ce sens-là. Il y a beaucoup d'offres de loisirs, c'est-à-dire qu'on peut aller courir, on peut aller faire du vélo, mais dans une pratique encadrée par des entraîneurs dans le but d'atteindre les plus hauts sommets, là, ça devient un petit peu plus difficile.

480 Donc je vais passer un peu aux recommandations tout de suite. On pourra revenir si vous avez des questions au niveau du mémoire après. Mais, bon, je vais la lire pour être sûr que c'est bien clair dans mon discours.

485 Donc la recommandation numéro 1 : reconnaître dans le Plan directeur de développement et d'aménagement du parc Jean-Drapeau les legs sportifs du site et son importance pour le développement du sport amateur au Québec. On croit que ça doit être écrit en quelque part l'importance de ce site-là en termes de sport de haut niveau. On a eu la FINA qui est venue faire un tour à quelques reprises. Bien entendu, il y a eu les Jeux olympiques. Je crois qu'on doit continuer – bien, quand je dis « je » je parle « on ». On croit qu'on doit continuer dans ce sens-là mais on doit l'écrire en quelque part pour se le rappeler constamment, pour pas que, 490 quand il y a un changement de garde, qu'on mette ça de côté. Que quelqu'un est capable de le lire et de se dire : « Ah! O.K., le mandat du parc Jean-Drapeau, il y a le legs sportif qui est là depuis le début. »

495 La recommandation numéro 2, c'est mettre en place un protocole d'accueil des sports d'élite afin de faciliter l'organisation d'entraînement et d'activités sportives durant la saison estivale. Bon, ce qu'on ressent, c'est qu'on travaille en silo actuellement. Donc la Fédération de water-polo du Québec va arriver avec ses demandes; la Fédération de natation, de plongeon, ainsi de suite – là on parle plus au niveau de la piscine, mais je suis moins au courant au niveau du bassin d'aviron ou de la piste cyclable – mais c'est clair que quand on se retrouve tout le monde autour d'une table parce qu'il arrive une situation comme il s'est passé avec la 500 construction, la réfection, là, on se rend compte qu'on avait tous les mêmes problématiques et,

505 ensemble, d'une voix, on fait avancer les choses beaucoup plus et je pense que c'est un outil intéressant pour le parc Jean-Drapeau d'avoir tout le monde autour de la table au lieu d'avoir Olivier Bertrand qui appelle avec ses frustrations et, ainsi de suite.

510 Je tiens à dire, par contre, que le personnel du parc Jean-Drapeau est d'une collaboration exemplaire. Alors ça, c'est toujours bien apprécié. Moi, j'ai toujours été... J'ai eu une très belle collaboration de leur part par rapport à mes enjeux, puis je crois que mes collègues pourraient en dire autant.

515 Alors le protocole d'accueil des sports d'élite ferait en sorte que tout le monde jouerait avec les mêmes règles du jeu et tout le monde pourrait être desservi selon les mêmes aussi critères de sélection ou des choses comme ça.

520 La recommandation numéro 3, c'est actualiser et bonifier les tarifs préférentiels pour les organismes de sport et d'activité physique. Et, là, moi, je dis ça avec un sourire en coin parce que quand je loue le bassin, quand on loue le bassin, il est théoriquement gratuit mais il y a tellement de frais connexes, que c'est pratiquement plus cher que de louer un bassin dans, mettons, le Centre Claude-Robillard, par exemple. Donc c'est comme des frais cachés de votre compagnie de cellulaire, des fois.

525 Alors ça, ça serait très important de voir bon, bien, qu'est-ce qui bénéficie directement les fédérations? C'est quoi les services qu'on leur donne, directs, et non pas payer pour la personne qui s'occupe d'un local qu'on n'utilisera jamais et de bonifier cette offre-là, bien entendu, en majorant les tarifs. Donc une compétition de trois à quatre jours peut frôler les 10 000 \$. Moi, je suis dans les plus petites fédérations ici. Donc c'est très difficile. Nous, on doit généralement passer par un promoteur et, lui, ses tarifs, bon, il refacture aux athlètes. Donc en bout de ligne, c'est l'athlète qui paie pour accéder à un site qui est phénoménal. Donc ça, c'est une des
530 préoccupations importantes.

535 La recommandation numéro 4, établir un calendrier en consultant les divers partenaires sportifs afin de favoriser l'accueil d'événements sportifs majeurs et d'analyser les diverses options permettant de regrouper les événements multisports. Encore une fois, d'éviter de travailler en silo. Ça m'est déjà arrivé d'avoir une compétition nationale de water-polo et dans le bassin de plongeon, il y avait du plongeon. On aurait pu faire quelque chose de, comment je pourrais dire, en consultation ou concerté et ça aurait fait un événement encore plus grandiose. Les gens de plongeon auraient pu venir voir du water-polo et vice versa.

540 Donc je pense qu'au niveau du parc Jean-Drapeau, il pourrait être un leader à ce niveau-là en se disant : « Bon, écoutez, travaillons ensemble pour optimiser le temps de bassin aussi. » Donc je pourrais réserver tout le bassin de compétition mais vraiment m'en servir de la moitié, comme la natation aurait besoin de quelques couloirs mais ils doivent louer le bassin au complet. Alors c'est tout des problèmes de logistique que la seule personne, le seul organisme capable de
545 gérer ça, c'est celui qui donne ce service-là, donc le parc Jean-Drapeau.

Alors ça, ça serait important aussi d'avoir plus de consultation : « O.K. As-tu pensé que peut-être tu pourrais partager le bassin avec une compétition de nage synchronisée » par exemple. Donc ça, c'est la recommandation numéro 4.

550 Et, la 5 qui est très, très importante, puis là, je fais référence aussi à l'Institut national du sport qui est à la fine pointe de la technologie, on considère que le parc Jean-Drapeau devrait l'être tout autant. Pourquoi? Parce que c'est un site incroyable mais le matériel est en train... Commence à être vétuste. Moi, je peux parler de mes propres buts de water-polo qui, malgré
555 l'entretien, vont couler dans le fond à l'occasion ou les filets vont être mal entreposés, donc le soleil va dégrader les filets. Ça, c'est seulement mon sport.

560 Donc si on multiplie ça par les problématiques au niveau des autres sports, des problèmes d'humidité dans les casiers qui font que le matériel ne sèche pas, des choses comme ça, je crois qu'il doit être non seulement en réflexion au niveau du bâtiment mais offrir des

565 technologies de la fine pointe pour que les gens de l'extérieur... Nous avons, par exemple, un tournoi international 14 ans et moins, mais quand ils débarquent, bien, on s'abreuve... Il puisse avoir l'occasion de remplir sa gourde. Ce n'est même pas disponible en ce moment. Et l'eau est chaude.

570 Donc c'est toutes des petites choses qui font en sorte que maintenant, il pourrait y avoir des compteurs d'eau, il pourrait y avoir toutes sortes de... Comment je pourrais dire, des tableaux indicateurs à la fine pointe de la technologie. Alors tout ça, c'est très, très important que ce soit écrit en quelque part dans le plan d'action, qu'il va y avoir un effort de mise à niveau des installations sportives et en fonction des règles des fédérations sportives nationales et internationales. Puis là, on sous-entend un fonds d'investissement carrément, de mettre de l'argent de côté pour se dire : « O.K., on doit changer les blocs de départ ou les plots. » Ça doit être fait, pas avec le plus bas de gamme, ça doit être fait avec quelque chose qu'ils vont se dire
575 que quand la finale va avoir le choix entre Kuala Lumpur ou ici, bien, ils vont vouloir venir ici parce qu'on a d'autre chose à offrir, puis on a un environnement à la fine pointe de la technologie.

580 Donc c'est les cinq recommandations et, encore une fois, nous, on y croit beaucoup, on s'est rallié à quatorze organismes et on parle en tout de plus de 100 000 membres. Ils ne vont pas tous en profiter mais si on calcule la Société de sauvetage, natation, il y en a vraiment des grosses, là. Moi, je suis à 1 500 membres, mais on parle d'au-delà de 100 000 membres qui pourraient directement en bénéficier. Donc c'est un peu l'ordre de grandeur de notre mémoire par rapport à ça. Merci.

585 **LE PRÉSIDENT :**

590 Merci beaucoup. Si vous me permettez une première question. Vous avez commencé en parlant d'activités sportives de haut niveau. Juste pour bien comprendre, dans votre première recommandation, quand vous parlez du développement du sport amateur...

M. OLIVIER BERTRAND :

Oui.

595

LE PRÉSIDENT :

... c'est quoi le sport amateur par rapport au haut niveau?

600

M. OLIVIER BERTRAND :

Bien, pour vous donner un... Émilie Heymans, elle était plongeuse en sport amateur, mais elle était de très haut niveau. Elle a gagné trois médailles olympiques. Donc le sport amateur fait en sorte que vous n'êtes pas un joueur de hockey qui a une rémunération, qui travaille à salaire.

605

LE PRÉSIDENT :

O.K. De sorte que quand vous parlez « haut niveau », est-ce qu'il y a un conflit conceptuel avec le récréatif, avec les activités, des priorités différentes ou...

610

M. OLIVIER BERTRAND :

Non. Le haut niveau, c'est vraiment quelqu'un qui dédie, qui a une carrière.

615

LE PRÉSIDENT :

Une carrière.

620 **M. OLIVIER BERTRAND :**

Une carrière sportive. Quelqu'un de récréatif, c'est comme moi qui joue dans une ligue de garage.

625 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Mais pour ce qui est de l'utilisation des installations et tout ça, est-ce qu'il y a une priorité que vous souhaitez voir accordée à...

630 **M. OLIVIER BERTRAND :**

Bien, c'est sûr qu'on souhaite une cohabitation.

LE PRÉSIDENT :

635

O.K.

M. OLIVIER BERTRAND :

640

Parce que ce qui est intéressant avec ce site-là, encore une fois, c'est que le bain libre, nous, quand on fait une activité de water-polo, une compétition de natation de haut niveau, bien, les gens du bain libre sont curieux, ils vont voir. Donc on ne pourrait pas monopoliser tous le bassin, ça ne nous rendrait pas service. De toute façon, il y a des limites au niveau du bassin principal qui est une plage. Donc c'est vraiment de créer un environnement où est-ce que les bassins... Il y a un bassin qui est littéralement identifié comme un bassin de compétition. Donc lui doit être dédié. Le bassin de plongeon, il y a une tour de dix mètres, je crois qu'elle est là, elle doit être utilisée.

645

650 Par contre, s'il y a des possibilités de rentrer du récréatif, donc moi, j'organise des
activités récréatives de water-polo dans le bassin de plongeon lorsqu'il n'y a pas de compétition.
Alors le parc Jean-Drapeau doit rentabiliser aussi son temps de bassin. Et, notre mémoire fait
vraiment référence à prioriser le haut niveau dans les installations qui sont dédiées, donc le
bassin d'aviron, la piste cyclable. Des fois, il y a des moments où est-ce qu'on se dit : « Bien, il
655 faut en profiter, c'est les meilleures places pour s'entraîner. »

LE PRÉSIDENT :

Je comprends.

660 **Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :**

Justement, comme pour préciser, on est conscient que c'est un lieu superbe mais qui
pourrait attirer encore plus de grandes compétitions, vous parlez d'améliorer beaucoup les
installations. À l'heure actuelle, quand vous vous comparez au niveau de vos installations, est-ce
665 que c'est vraiment une situation d'urgence ou on est à peu près dans la moyenne?

M. OLIVIER BERTRAND :

670 Bien, encore une fois, je fais une référence à l'INS, mais l'INS est un centre
d'entraînement national de haut niveau. Nous, à la fédération, notre équipe du Québec s'entraîne
à moitié à l'INS, pour la salle de musculation et tout ça et aussi au parc Jean-Drapeau. L'attrait
principal du parc Jean-Drapeau, ce n'est pas nécessairement sa haute technologie ou quoi que
ce soit, c'est surtout qu'on est à l'extérieur. Et, la plupart des sports aquatiques doivent
s'entraîner à l'année longue, au mois de février, dans une piscine. Ça sent le chlore, c'est
675 désagréable. Donc ça, c'est le premier attrait.

Mais je ne vous cacherai pas que la raison pour laquelle on va à l'Institut national du
sport, c'est que la technologie est là, les experts sont là, la salle de musculation est là. Il n'y a rien

680 de ça au parc Jean-Drapeau. Si c'était au parc Jean-Drapeau, c'est clair qu'on irait moins à l'Institut national du sport parce qu'on est encore enfermé dans une coquille de béton. On mettrait la majorité de nos plages d'entraînement au parc Jean-Drapeau. Donc je ne sais pas si ça met en contexte, là? C'est un peu la référence.

685 **Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :**

O.K., merci.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

690

Donc je pense que dans le prolongement, puisque ma question était à la page 2 de votre document, vous dites : « *Pour un accès bonifié aux installations sportives du parc Jean-Drapeau pour les organismes de sport et d'activité physique présents au parc Jean-Drapeau.* » Donc c'est dans le sens, « bonifié » dans le sens apporter une nouvelle technologie, ajouter une nouvelle technologie, ajouter des gymnases?

695

M. OLIVIER BERTRAND :

Attendez, peut-être juste me dire... Ça, c'est dans les trois points en bas?

700

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

C'est ça, exactement. Le deuxième point.

705

M. OLIVIER BERTRAND :

Oui. Bien, dans « accès bonifié », il y a deux choses. Il y a « bonifier l'offre de services » mais il y a aussi « bonifier l'accès ». C'est-à-dire qu'on n'a pas assez accès. Donc je vais vous

710 donner un exemple. Il y a une fête d'été, donc le parc Jean-Drapeau, c'est priorité au bain libre.
Bien, ça vient de nous bouffer une fin de semaine névralgique dans l'été pour organiser un
événement sportif. Donc il faut que tout cohabite ensemble mais c'est vraiment de bonifier
l'accès. C'est-à-dire que dans la hiérarchie des priorités, que le sport de haut niveau commence
à être un peu plus prioritaire que peut-être une journée festive où l'accès est gratuit pour le
715 public. Je vous donne un exemple par rapport à ça. Nous, notre mandat, c'est le sport de haut
niveau – un de nos mandats – et on croit que c'est vraiment un lieu vraiment qui mérite d'être
privilegié à ce niveau-là.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

720 Et, l'aspect bonification de l'offre de services, c'est un peu ce dont on parlait tout à
l'heure, la mise à niveau d'ordre technologique, de nouveaux gymnases, etc.

M. OLIVIER BERTRAND :

725 Oui.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

730 Toujours sous ces trois petits points-là, on parle de tarification préférentielle pour ces
mêmes organismes. Je sais que vous en avez parlé dans les recommandations, mais quand on
parle de tarification préférentielle, des tarifs spéciaux pour les membres...

M. OLIVIER BERTRAND :

735 Oui.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

740 ... moins élevés?

M. OLIVIER BERTRAND :

745 Oui. C'est déjà en vigueur. Comme je vous dis, louer un temps de bassin pour la Fédération de natation ou la Fédération de water-polo, on a un tarif préférentiel qu'un club privé n'aurait pas. Donc je ne peux pas vous donner les chiffres exacts. Par contre, si on veut organiser un événement, c'est là que tous les services périphériques rentrent en ligne de compte et c'est là que la facture monte en flèche. Alors c'est là qu'on aurait besoin de négocier, si les tarifs de location à l'heure peuvent être renégociés, ça va, mais je sais qu'ils font preuve d'une
750 belle flexibilité.

Je vous donne un exemple encore une fois. On a décidé de tenter de faire du water-polo, nous, au niveau du lac, de la plage, et ils nous ont vraiment appuyés là-dedans et le tarif de location... Non, seulement ils nous ont aidés à installer le terrain à leurs frais mais le tarif de
755 location était quelque chose comme 12 \$/h. Mais ils savaient que c'était un projet pilote. Je comprends et dans les autres, aussi, le tarif est vraiment compétitif. Moi, personnellement, j'aurais moins de problématique mais c'est vraiment dans l'organisation, dès qu'on tombe à « organiser un événement », on dirait qu'ils se disent : « L'événement doit être rentable, donc on va charger la totale parce que, bon, eux vont faire de l'argent de toute façon. » Ce qui est plus ou
760 moins le cas.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

765 Donc là on serait dans l'ordre de l'exceptionnel. Ce n'est pas dans le...

M. OLIVIER BERTRAND :

770 En fait, nous, ce serait vraiment qu'ils révisent spécifiquement au niveau des... Lorsqu'on
organise des événements, que ça ne nous coûte pas des montants tellement... Je vous le dis, il y
a des fédérations qui sont allées ailleurs à cause de ça. Et, imaginez, là, de dire : « On va aller
au Centre Claude-Robillard au lieu d'aller au parc Jean-Drapeau au mois de juillet », c'est
beaucoup plus difficile de convaincre des athlètes et des équipes et surtout de l'extérieur, de
l'international, de venir à Montréal quand ils savent qu'ils vont aller jouer à l'intérieur en plein
milieu du mois de juillet, quand ils savent très bien qu'il y a ce site-là de disponible.

775 **Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :**

Merci.

780 **M. OLIVIER BERTRAND :**

C'est concret.

785 **LE PRÉSIDENT :**

J'aimerais revenir à vos recommandations 2 et 4 : le protocole d'accueil et le calendrier.
Dans votre présentation, vous mettez beaucoup de responsabilité à la Société du parc Jean-
Drapeau. Est-ce qu'il n'y aurait pas aussi une portion pour un regroupement d'associations?
Quand on parle d'un protocole d'accueil, est-ce que vous ne pourriez pas entre vous, d'abord et
790 avant tout, mettre en place un mécanisme, un comité, un regroupement qui vise d'abord à faire le
ménage pour faire cette coordination-là?

M. OLIVIER BERTRAND :

795 Moi, je peux parler pour les sports aquatiques, O.K.? Ce qui est un peu complexe, c'est
que les calendriers ne sont pas les mêmes. Donc je ne pourrais pas discuter nécessairement

800 avec Triathlon Québec parce que des fois leur calendrier est différent des nôtres. Mais nous, au niveau des fédérations aquatiques, ça fait deux ans qu'on s'est regroupé et on discute essentiellement de projets de développement mais ça pourrait être un point qui pourrait, au lieu d'avoir les cinq fédérations aquatiques, il pourrait y avoir un représentant qui pourrait discuter avec le parc Jean-Drapeau, puis nous, on aurait pu faire le travail avant pour se dire, bon, quels sont nos événements majeurs. Ça, il n'y a pas de problème.

805 Nous, on est toujours prêt à collaborer, surtout avec le parc Jean-Drapeau, si ça peut nous permettre d'optimiser un peu notre expérience en termes de water-polo ou de sports aquatiques. Mais là, au niveau du cyclisme, ça, ça serait un peu plus difficile. Nous, ça ne nous concerne pas. Alors on n'ira pas s'asseoir avec eux nécessairement pour ça.

810 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Je me demandais s'il n'y avait pas moyen de débroussailler un peu le problème avant de pousser ça vers le haut.

815 **M. OLIVIER BERTRAND :**

Écoutez, il y a quelques années, on a même envisagé de faire des jeux olympiques aquatiques où est-ce qu'on aurait vraiment fusionné tous nos championnats en même temps et tout ça. Mais la tâche était...

820 **Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :**

Colossale.

825 **LE PRÉSIDENT :**

Mais c'était une bonne idée quand même.

M. OLIVIER BERTRAND :

830 Oui, oui, oui. Oui, on est très ouvert à ça. Là, je suis à l'aise de m'avancer là-dessus pour les autres organismes.

LE PRÉSIDENT :

835 Bien. Ça va? Merci beaucoup.

M. OLIVIER BERTRAND :

840 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Thériault, c'est bien vous?

845 **M. LAURIER THÉRIAULT :**

Bonjour!

LE PRÉSIDENT :

850 Bonjour! On reste dans le sport.

M. LAURIER THÉRIAULT :

855 On reste dans le sport, effectivement. D'abord, merci beaucoup d'entrée de jeu de nous permettre de nous adresser, par votre entremise, aux dirigeantes et dirigeants de la Société du parc Jean-Drapeau. Je suis Laurier Thériault, directeur général d'Excellence sportive de l'île de Montréal. Merci de cette écoute attentive, c'est un exercice important, d'autant plus qu'on va

860 parler, on va faire une projection 2028 par la démarche qui se fait, une présentation de diapositives – et, là, je trahis mon âge en disant ça – au tableau.

865 Alors Excellence sportive de l'île de Montréal, nous, on a un mandat qui nous vient à la fois de la Ville de Montréal et, aussi, du gouvernement du Québec par l'entremise de l'Institut national du sport. On a un mandat d'accompagnement des athlètes qu'on appelle de prochaine génération surtout. Monsieur Bertrand, qui a pris la parole juste un peu avant moi, en a fait allusion, on parle de sport de haut niveau.

870 Alors pour le commun des mortels qui n'est pas dans le milieu sportif, il y a une pratique récréative qu'on connaît bien, qui se fait à travers les clubs, les organisations sportives, qui n'est pas forcément une pratique fédérée, mais dès qu'on entre dans une structure de club et qu'on commence à pratiquer un sport qui est un peu plus organisé, on va rapidement, dans certains cas, entrer dans une étape de développement dans un sport de compétition.

875 Alors les catégorisations, pour le bien de la discussion, c'est : espoir, relève, élite. Et, là, quand on arrive sur l'équipe nationale, les Charles Hamelin de ce monde, Émilie Heymans à laquelle on faisait allusion tout à l'heure, Nicolas Gill pour les plus vieux, en judo, là on est un athlète de catégorie excellence. On reçoit un brevet de Sport Canada, on gagne notre vie correctement à être un athlète de niveau excellence. Jusqu'à ce que les prochaines générations nous poussent en bas du podium et prennent notre place. C'est la logique de l'évolution et de la
880 pratique sportive.

885 ESIM – Excellence sportive de l'île de Montréal – nous, on a un mandat d'accompagnement des athlètes qu'on appelle de prochaine génération : donc espoir, relève et élite. Ce sont les trois grandes catégories de pratique sportive qui coûtent le plus cher pour papa, maman et les athlètes parce que ces athlètes-là n'ont pas encore de brevet de Sport Canada et vont pratiquer leur sport cinq, dix, quinze, vingt, vingt-cinq heures par semaine, généralement en plus d'étudier parce que c'est dans les créneaux d'âge où on parle de ces athlètes-là et ils vont

890 commencer à être sur un réseau de compétition qui va être pas seulement québécois mais très souvent canadien et, régulièrement, quand on est rendu élite, sur la scène internationale.

895 ESIM, on a aussi un mandat d'accompagnement des organisations sportives qui veulent amener sur Montréal des événements sportifs, des compétitions d'envergure de niveau canadien et plus. Monsieur Bertrand aussi en faisait allusion tout à l'heure, tout ce qui est championnat du monde, coupe du monde, dans différents sports. ESIM, nous, on est là, c'est une OBNL mais qui
900 avons une banque de bénévoles qui mettons à disposition donc cette banque de bénévoles pour accompagner les événements sportifs qui se tiennent sur Montréal. Pour votre information, bon an, mal an, à Montréal, il se fait entre 50 et 60 compétitions sportives de niveau canadien et plus par année sur l'ensemble de l'île de Montréal. Et, le parc Jean-Drapeau est un des pôles importants d'accueil d'événements sportifs, particulièrement des événements de caractère aquatique mais aussi on va parler de certaines compétitions, des compétitions de cross-country, par exemple, qui se font sur l'île Sainte-Hélène.

905 ESIM a aussi un axe d'intervention qu'on appelle synergie du sport. On a organisé deux fois depuis les trois dernières années le Sommet du sport qui a été des rassemblements où plus de 200 dirigeants du milieu sportif montréalais se sont donné rendez-vous pendant deux jours pour penser et réfléchir et donner le ton à l'avenir qu'on veut donner, à la place qu'on veut donner au sport et au sport de haut niveau à Montréal en particulier.

910 Est né de ces deux grandes consultations-là du milieu sportif montréalais, le Conseil du sport de l'île de Montréal qui est le regroupement des commissions sportives de Montréal et d'Excellence sportive de l'île de Montréal et du Réseau du sport étudiant. L'écosystème sportif, c'est compliqué, il y a beaucoup, beaucoup d'acteurs. On parle de plus de 200 organisations sportives qui œuvrent sur le territoire de l'île de Montréal.

915 Maintenant, j'ai parlé du Sommet du sport, j'ai parlé de l'événementiel sportif. Excellence sportive de l'île de Montréal, nous, on préside le groupe des partenaires des événements sportifs

920 à Montréal. Siègent à cette table-là, la Direction des sports de la Ville de Montréal, le Parc olympique, la Société du parc Jean-Drapeau y siège avec nous, Tourisme Montréal et le Réseau du sport étudiant du Québec.

925 J'ouvre un aparté en mentionnant que le tourisme sportif, toute activité touristique rattachée à la tenue d'événement sportif, c'est le créneau en tourisme qui s'est le plus développé au Canada depuis les dix dernières années. Plus que le tourisme culturel, plus que le tourisme religieux ou autre. Le tourisme sportif est numéro 1 dans le milieu du tourisme qui s'est développé le plus en flèche depuis dix ans. C'est par la tendance donc de tenue d'événements sportifs d'envergure. Et, Montréal, on apprenait donc notre classement comme ville numéro 1 au Canada en 2017 en tourisme sportif. Très, très fiers de ce résultat-là et c'est beaucoup à cause
930 de la qualité des sites, de la qualité des organisations sportives et tout à l'honneur de nos fédérations et de nos clubs sportifs, le dynamisme du milieu sportif d'attirer ces événements-là sur Montréal.

935 Maintenant, amener un événement sportif à Montréal, c'est souvent sur deux, trois ans de processus. Il y a un processus d'appel de candidatures. La fédération et très souvent les clubs sportifs vont soumettre une candidature. Il y a un exercice où on est en concurrence avec d'autres villes pour apprendre généralement un an, deux ans, trois ans avant la tenue de l'événement que l'événement s'en vient sur Montréal, et là, il faut mettre en place le comité organisateur.

940 Tout ceci étant dit, Excellence sportive de l'île de Montréal a présidé donc le groupe des partenaires et, en 2016, l'ensemble des partenaires, dont la Ville, se dotait de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs. La raison pourquoi j'en parle? C'est une des recommandations que l'on dépose aujourd'hui officiellement, c'est la demande qu'on formule
945 auprès des dirigeants du parc Jean-Drapeau, dirigeantes et dirigeants, de s'assurer de l'arrimage, de l'alignement entre la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs et le Plan de développement du parc Jean-Drapeau.

950 On aspire attirer sur Montréal de grands événements sportifs et ces grands événements sportifs là qui, dans certains cas, sont multisports, sont visés pour se tenir entre autres au parc Jean-Drapeau. Donc il faut un alignement dans ce calendrier-là de développement et de consolidation de la mission et des usages qu'on va faire du parc Jean-Drapeau, comme d'autres infrastructures aussi sur l'île de Montréal.

955 Alors les recommandations que nous formulons. Certaines des recommandations sont parfaitement alignées avec ce que vous venez d'entendre par le groupe des partenaires. On est même cosignataire du mémoire que vous présentait monsieur Bertrand il y a quelques instants. On va à une étape plus loin, on est un petit peu plus précis sur certaines recommandations et je vais faire un bout de chemin aussi avec l'intervenant de monsieur Leblanc quelques minutes plus tôt.

960 Nous, aussi, on voit le parc Jean-Drapeau comme un immense terrain de jeu avec un très, très fort potentiel événementiel. C'est un legs majeur, le parc Jean-Drapeau, avec un usage qu'on peut exploiter de façon stratégique et bien, bien positionnée pour les événements sportifs.

965 Alors, parmi nos recommandations, on pense qu'il faut que le mode de gestion des infrastructures sportives – on est à notre première recommandation – s'assure de solliciter les organisations concernées par la pratique sportive. Monsieur Bertrand y faisait allusion tantôt, je renchéris sur ça. Nous, on a dans nos réseaux sportifs, de grands utilisateurs du parc Jean-Drapeau. Il n'est pas rare de voir certains de nos athlètes ou nos clubs débarquer au parc Jean-Drapeau tous les jours. Tous les jours. Les gens qui font de l'aviron, dès qu'il n'y a plus de glace dans le bassin, ils sont sur l'eau. Ils sont sur l'eau le matin, ils vont y retourner pour une autre séance d'entraînement plus tard en journée et, ça, ce sont nos athlètes, nos clubs de haut niveau.

975 Alors le milieu sportif montréalais aspire à être entendu, consulté dans les modes de gestion des infrastructures sportives, c'est des utilisateurs, dans beaucoup de cas, quotidiens de

980 la pratique sportive. Je vous ai parlé des événements sportifs, mais le parc Jean-Drapeau, c'est un pôle d'entraînement et de développement des athlètes à Montréal.

985 Deuxième recommandation, on recommande à la Société du parc Jean-Drapeau de s'assurer donc dans sa planification stratégique d'être bien alignée avec la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs et de la Déclaration sur le sport régional qui reconnaît l'importance de toute la structure sportive pour la promotion de saines habitudes de vie et d'une pratique sportive par les Montréalaises et les Montréalais. La cohabitation d'athlètes de haut niveau se fait avec une pratique récréative du sport.

990 Quand on voit à la télévision, quand on a vu un jeune Alexandre Despatie plonger, au lendemain, le téléphone sonne dans les clubs de plongeon à Montréal parce que les parents ont des demandes de leurs jeunes qui veulent aussi essayer le plongeon. Alors imaginez un jeune en fauteuil roulant qui a la chance d'aller rouler sur le circuit Gilles-Villeneuve et de voir Chantal Petitclerc pratiquer et s'entraîner là. Chantal s'entraînait régulièrement sur le circuit Gilles-Villeneuve lors de sa période de compétition et beaucoup de jeunes l'ont côtoyée et ont pris goût
995 à une pratique sportive aussi adaptée, par exemple, pour le sport en fauteuil roulant.

1000 Donc parmi nos recommandations, on recommande donc aux dirigeantes et dirigeants de la Société du parc Jean-Drapeau de reconnaître que nos athlètes de haut niveau, c'est des modèles de persévérance, c'est des modèles de détermination qui concilient sport, études, vie très souvent complexe de déplacements pour aller s'entraîner entre autres au parc Jean-Drapeau. Il faut trouver moyen collectivement de faciliter la vie à nos athlètes de haut niveau, si on ne veut pas voir d'abandon de la pratique sportive et, ainsi, perdre des modèles à suivre dans notre pratique sportive.

1005 On faisait allusion à une grille tarifaire, là. C'est dispendieux faire du sport. C'est dispendieux faire du sport de haut niveau. S'il faut en plus payer tous les droits de passage, les frais de stationnement, les frais d'accessibilité, on y perd au change. Il n'est pas rare de voir des parents nous témoigner des contraintes financières extrêmement importantes et l'enjeu, le défi

1010 est soutenir leurs jeunes athlètes à un niveau plus avancé, parce que financièrement, ils n'en ont
plus les moyens. Certains sports peuvent coûter aisément entre 15, 20 et parfois jusqu'à
25 000 \$ par année en frais d'inscription, de compétition, de déplacements, d'équipement, de
frais d'entraînement et, là, je vous parle de catégorie d'athlètes qui ne sont pas encore brevetés
par Sport Canada, ils n'ont pas encore accès aux infrastructures sportives de l'Institut national du
1015 sport auquel monsieur Bertrand faisait allusion et on espère les garder dans une pratique
sportive jusqu'à un seuil d'excellence.

Recommandation numéro 4 : La Ville a l'intention d'identifier, de clarifier les mandats, ce
qu'on appelle les pôles sportifs à Montréal. On a parlé du complexe sportif Claude-Robillard, nos
1020 bureaux y sont. Il y a tout le Parc olympique évidemment qui est un pôle sportif important. Le
parc Jean-Drapeau est un pôle sportif très, très important à Montréal. C'est un attrait majeur
quand on parle d'accueillir des événements ou d'attirer des événements sportifs mais c'est aussi
un pôle de développement au même titre que le Parc olympique ou, encore, que l'infrastructure
du complexe sportif Claude-Robillard, par exemple.

1025
Recommandation numéro 5 : on recommande aux dirigeantes et dirigeants de la Société
du parc Jean-Drapeau de s'assurer de cet arrimage-là entre ce qui découle de la Stratégie
montréalaise d'événements sportifs et j'enchaîne sur les deux autres recommandations, les
besoins aussi des organisateurs d'événements.

1030
Je vais extrapoler sur une des questions, Madame Beaulieu, que vous posiez tantôt, si je
me rappelle bien. Le parc Jean-Drapeau, ce sont de très bonnes informations sportives. On y
tient des événements sportifs et on y fait de l'entraînement de haut niveau à un assez bon niveau
et de qualité d'infrastructures. La réalité, toutefois, c'est que notre concurrence, elle est mondiale
1035 quand on parle d'accueillir des événements ou d'entraîner des athlètes. Et, très vite, on risque
d'être dépassé dans la qualité des équipements, dans la qualité des infrastructures sportives.

Montréal, c'est une ville de haute technologie. On parle d'une ville intelligente. Je suis

1040 obligé de dire qu'à ce niveau-là, on n'est pas tout à fait au niveau, au parc Jean-Drapeau quand
vient le temps de tenir des événements sportifs. Il suffit de mettre une cinquantaine de
spectateurs dans les gradins qui vont sortir leur téléphone intelligent et les bandes passantes ne
répondent plus aux besoins de nos organisateurs d'événements qui doivent, eux, diffuser de
l'information, se partager des résultats sportifs ou, encore, aller en webdiffusion.

1045 Alors il n'est pas rare de voir des besoins techniques qu'on doit ajouter dans
l'organisation des événements sportifs et là on vient, comme le disait tout à l'heure mon collègue
de water-polo, on vient d'augmenter la facture parce qu'on amène des services complémentaires
qui sont inexistantes quand on veut tenir des événements de très haut niveau. On a des besoins
1050 donc logistiques, très techniques, très opérationnels à anticiper si on veut rester concurrentiels
dans l'accueil d'événements sportifs ou le développement d'athlètes de haut niveau, par
exemple, au parc Jean-Drapeau.

Recommandation numéro 8 : l'éventuel Plan d'action du parc Jean-Drapeau qu'il soit
1055 bien arrimé avec toute la réflexion que la Direction des sports a amorcée l'année dernière et qui
a mené à des consultations publiques sur le Plan directeur en sport de la Ville de Montréal. Pour
les sportifs montréalais, le parc Jean-Drapeau, la Direction des sports de la Ville, le complexe
Claude-Robillard, le Parc olympique, c'est des sites d'entraînement. Ils n'en font pas de
distinction, il faut que ça soit cohérent comme approche, comme offre de services, comme tarif.
1060 Le club de natation qui amène des nageurs à Claude-Robillard ou qui amène des nageurs au
parc Jean-Drapeau ou qui les amène nager au Parc olympique, ils ont besoin d'un site pour
l'entraînement.

Quand on fait affaire à des organisations qui ont des approches stratégiques, pas
1065 toujours bien arrimées, on ne fait que complexifier la tâche d'encadrement de nos athlètes, de
nos clubs. Et, en passant, pour beaucoup, ça relève de conseil d'administration, d'OBNL, de
parents ou de bénévoles derrière tout ça avec, heureusement, de plus en plus des entraîneurs
qui sont des professionnels, qui gagnent leur vie avec ça mais pour qui, c'est souvent logistique
d'entraînement qui vient compliquer les choses.

1070

1075

Finalement, alors on revient avec les... Reformater nos huit recommandations, les quatre grandes orientations que l'on vous recommande, qu'on prend avantage de vous proposer. La Société du parc Jean-Drapeau doit reconnaître que c'est une infrastructure sportive comme l'un des pôles de pratique sportive et de développement dans les plus importants sur l'ensemble du territoire montréalais.

1080

La Société du parc Jean-Drapeau doit reconnaître que cette infrastructure constitue l'un des sites les plus importants d'accueil d'événements sportifs du territoire Montréal.

La Société du parc Jean-Drapeau doit s'assurer d'un alignement cohérent de ses diverses pratiques de gestion avec l'ensemble des plans directeurs en sport de la Ville de Montréal afin de permettre une certaine harmonisation des différentes pratiques de gestion.

1085

Et, finalement, la Société du parc Jean-Drapeau doit voir à la mise en place d'un mode de gestion de ses infrastructures sportives et ses équipements, assurant une participation active des clubs et organisations sportives montréalaises. Nos clubs, nos athlètes, nos responsables d'organisations sportives sur Montréal sont prêts à être consultés, ont une opinion sur la façon de gérer les sites et vont prendre plaisir d'y collaborer dans cette gestion participative là.

1090

Alors vous avez reçu au préalable, de toute façon, le mémoire qui est beaucoup plus complet que ce que vous avez vu défiler à l'écran. Je serai heureux de répondre à vos questions ou compléter l'information.

1095

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Thériault. Questions?

1100

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

Juste une petite question complémentaire parce que c'est bien clair et on comprend bien

1105 la démarche. Est-ce que actuellement vous avez le sentiment que, puisque le parc Jean-Drapeau a fait partie des réflexions sur les politiques montréalaises en matière de sport, j'avais un peu l'impression que c'est en train de ne pas être mis dans le prochain Plan directeur. Est-ce que...

M. LAURIER THÉRIAULT :

1110 Non. On veut s'assurer qu'il le soit. Ils sont partie prenante. On a, et on l'a souligné tout à l'heure, on a une excellente collaboration de la part du personnel du parc Jean-Drapeau quand vient le temps de faire des événements ou dans les entraînements de nos groupes, par exemple. Alors on veut s'assurer que cet arrimage-là, que ça soit toujours maintenu, que cette dynamique-là soit même consolidée. Ce n'est pas une inquiétude que ça soit échappé mais on parle de 2028.

1115 Pour votre information, le groupe des partenaires, on travaille sur des projets d'événements de grande envergure pour 2026, 2027, 2028. C'est ça que ça prend comme temps pour aller chercher des jeux comme des jeux olympiques de la jeunesse ou des jeux universitaires, par exemple, pour être capable de déposer un dossier de candidature puis 1120 amener sur Montréal – je mets ça un peu théorique – des jeux universitaires en 2028, il faut avoir un dossier de candidature qui tient la route et dans ce portfolio-là, il faudra avoir tenu régulièrement des compétitions de niveau international dans différents sports. Pour les tenir au niveau international, pour les tenir au niveau canadien, alors on va à rebours comme ça, on est 1125 demain matin, c'est tout simplement ça. Et on rentre dans le calendrier 2028 dont on faisait allusion.

LE PRÉSIDENT :

1130 J'aimerais juste que vous me précisiez l'importance de cette notion de pôle sportif.

M. LAURIER THÉRIAULT :

1135 Oui, oui. Le concept de pôle sportif fait en sorte – puis vous y avez fait un petit peu allusion, Monsieur Burton, tout à l'heure – Excellence sportive de l'île de Montréal, nous, on a un mandat de fournir des services complémentaires au développement des athlètes. On ne remplace pas les coachs, on ne remplace pas le conseil d'administration des clubs, mais pris de façon seule, chaque sport n'a peut-être pas toutes les ressources qu'il faut pour se payer un préparateur physique, un psychologue sportif, une bonne salle d'entraînement juste pour eux.

1140 Le concept d'un pôle sportif permet de situer dans un endroit une offre de services qui est mise en commun, si je peux dire, pour l'ensemble des pratiquants qui vont débarquer là. Alors une salle d'entraînement bien outillée, bien équipée, disponible, servirait à la fois aux nageurs, aux plongeurs, aux joueurs de water-polo, à la rigueur à ceux qui vont courir, qui font du cross-country, qui ont besoin d'une salle pour aller faire les étirements par la suite, à la rigueur
1145 les fondeurs l'hiver.

Alors ce concept de pôle de services permet de mutualiser des services qu'aucun des utilisateurs pris isolément pourrait se permettre. Par exemple, l'Institut national du sport a ça au Parc olympique. Là on est rendu à l'étape de voir comment on peut implanter un pôle de services, des services complémentaires à l'entraînement aussi au parc Jean-Drapeau. Il y a une certaine offre de services mais qui n'est pas encore tout à fait là. Un concept de pôle de services pourrait aussi s'extrapoler pour les organisateurs d'événements sportifs, par exemple.

1150

LE PRÉSIDENT :

1155 Et, en termes de financement, ces pôles sportifs, qui est-ce qui les soutient?

M. LAURIER THÉRIAULT :

1160 De deux, trois façons différentes. Il y a des partenaires financiers. Quand on – excusez

1165 l'expression anglaise – mais quand on *poole* les besoins ensemble, on est capable aussi de *pooler* des ressources ensemble. De façon unitaire, chacun n'a peut-être pas les moyens de se le payer, mais si on met l'épaule à la roue collectivement, on est peut-être capable de payer chacun une partie des dépenses associées à ça. Et, ça, ce n'est pas négligeable. Et, l'entreprise privée aussi y est favorable parce qu'elle va y gagner également.

LE PRÉSIDENT :

1170 Parfait. Merci beaucoup, on a appris beaucoup de choses avec vous. Merci.

M. LAURIER THÉRIAULT :

1175 Vous me permettez une dernière remarque de fin? Monsieur Leblanc faisait allusion à l'importance d'une offre hôtelière et de restauration et d'améliorer l'offre de transport sur le site. Je peux vous confirmer que lorsqu'on tient des événements au parc Jean-Drapeau, nous, on *bookerait* des chambres là. On *bookerait* beaucoup de chambres. Vos restaurants seraient occupés à un très fort taux d'occupation parce qu'il se fait beaucoup d'événements sportifs aussi. Merci de votre attention.

1180

LE PRÉSIDENT :

1185 Merci beaucoup. J'inviterais maintenant monsieur – on est rendu à Vélo Québec – Jean-François Pronovost, s'il vous plaît. Bonjour!

M. JEAN-FRANÇOIS PRONOVOST :

1190 Bonjour! Mon nom est Jean-François Pronovost, je suis vice-président développement affaires publiques pour Vélo Québec. Merci beaucoup de nous accueillir aujourd'hui. Donc juste quelques mots sur Vélo Québec. Donc Vélo Québec est une organisation de promotion du vélo qui existe depuis 51 ans, du vélo sous toutes ses formes, sauf nous n'organisons pas de

compétition cycliste mais nous faisons la promotion de la pratique récréative de tourisme et sportive également.

1195 Donc, dans le mémoire que nous vous avons déposé, nous y allons de quelques observations générales sur cette consultation-là. Les incontournables d'une vision, ce qui nous semble être des incontournables, et les enjeux particuliers de la présence du vélo au parc Jean-Drapeau.

1200 Parler de l'avenir du parc Jean-Drapeau, c'est faire un petit clin d'œil au passé et voir comment ce site-là a évolué au fil du temps qui s'est métamorphosé un peu à la pièce, au gré des opportunités, au gré des événements, au gré des administrations municipales et tout ça. Donc avec, en fait, pas vraiment de vue, de vision d'ensemble. Je pense que tout le monde est à peu près d'accord là-dessus. Il y a déjà eu des plans qui ont été réalisés, qui ont été très, très
1205 partiellement réalisés par la suite. Donc nous croyons que c'est un des éléments centraux qui devrait occuper ce plan de développement, donc une vision, une vision très claire.

 Ce qui nous apparaît des incontournables dans cette vision, il y en a cinq. Premièrement, une vocation première de parc, d'espaces bleu et vert. Deuxièmement, un développement en
1210 accord avec les plans et les engagements municipaux. Ensuite, troisièmement, un lieu où la dominante et la mobilité durable. Ensuite, un lieu qui contribue à la santé publique et un lieu où l'on recherche l'équilibre entre la conservation de la nature et les activités à grand déploiement.

 Donc si le parc Jean-Drapeau est réellement un parc, il faut l'affirmer clairement. Ça
1215 semble être la volonté à l'intérieur des documents qui ont servi à la présente consultation, mais évidemment, on encourage la Société du parc à agir en conséquence et faire en sorte que cela, cette volonté, se transforme dans des actions concrètes de mise en valeur et de conservation des espaces naturels et culturels également.

1220 Deuxièmement, un développement en accord avec les plans et les engagements municipaux. Mon prédécesseur a parlé des plans reliés à l'activité sportive et tout ça, mais il y a

1225 beaucoup d'autres plans, et vous le savez à l'OCPM, il y a beaucoup de consultations sur tous les plans. Donc il y a le Plan de développement durable, le Plan d'électrification des transports, la Politique de l'arbre, le Plan de transport de la Ville, la Politique de développement culturel, etc. Donc évidemment on souhaite que tout ça inspire les orientations qui seront prises dans ce plan de développement là et on croit que ça devrait être un engagement moral de la Société du parc Jean-Drapeau que ça, ça soit reflété à l'intérieur de cette planification-là.

1230 J'ajoute deux autres planifications qui sont plus récentes, en fait. Ce n'est pas une planification mais Montréal physiquement active, c'est une démarche que Montréal a entreprise il y a quelques années et pour favoriser la mise en place d'environnements favorables pour faire bouger les Montréalais et les Montréalaises. Ça va tout à fait avec ce que mon prédécesseur a souligné tout à l'heure. Et, aussi, l'approche Vision Zéro. Un plan sera déposé cet automne par la
1235 nouvelle administration sur la Vision Zéro, donc Vision Zéro accident grave et mortalité. Donc c'est relié à la sécurité routière parce qu'évidemment, le parc Jean-Drapeau est un endroit où circulent des véhicules, donc il faut en tenir compte.

1240 Troisièmement, un lieu où la dominante est la mobilité durable. Donc vous savez, à l'origine, les îles de l'Expo, comme on les appelait, avaient été conçues un peu avec l'inspiration de Disney, c'est-à-dire une espèce de grand parc thématique avec l'accent sur les transports en commun. C'était vraiment, c'était la découverte du métro de Montréal évidemment, mais avec l'Expo Express, les minirails, les monorails et tout ça, puis les gens marchaient, les gens se déplaçaient, marchaient des kilomètres et des kilomètres tous les jours pour bénéficier des
1245 expositions.

Donc on ne retournera pas en 67 mais je pense que, là, on est quand même en 2018 avec les enjeux qu'on connaît actuellement au plan de l'environnement, c'est tout à fait dans le ton d'opter pour la mobilité durable dans le parc Jean-Drapeau.

1250 Un lieu qui contribue à la santé publique. Donc, encore là, si on considérait le parc Jean-Drapeau uniquement comme un grand parc d'attractions, ça ne serait pas la meilleure des idées

1255 mais, heureusement, ce n'est pas ça qui est mentionné dans les orientations que la Société préconise. Donc on pense qu'à partir du moment où si on adhère à la mobilité durable, tous les principes du développement durable, la préservation des environnements naturels qui sont parfois fragiles et tout ça et à favoriser aussi la pratique d'activités récréatives et sportives, on pense que la vocation sportive et de plein-air est à réaffirmer donc dans un tel plan.

1260 Le plus grand défi probablement l'équilibre entre la conservation de l'environnement naturel et l'aménagement des aires d'activités à grand déploiement. On l'a vu récemment avec le réaménagement de l'amphithéâtre et tout ça. C'est un défi constant. Pour notre part, on pense qu'il y a, comme on dit, il y a des dégâts qui ont été faits mais on pense que s'il y a certains principes qui sont mis de l'avant pour les prochaines années, on peut arriver à trouver un
1265 équilibre qui permette ce développement un peu plus harmonieux qu'il l'a été dans le passé.

Si on parle du vélo un petit peu plus précisément, donc les gens qui se rendent à vélo dans le parc des îles, il y a des chiffres – on parle de 220 000 – il faudrait voir. Nous, on pense que c'est peut-être un peu plus que ça. Il y a eu quand même une augmentation au fil des ans.
1270 Les gens y vont pour faire des balades. Donc on a des cyclistes récréatifs, on a des touristes, on a des sportifs qui vont là pour s'entraîner et, évidemment, tout ça, ça se fait dans le contexte d'une cohabitation qui n'est pas toujours simple, même entre ces usagers-là mais aussi avec les promeneurs, avec les automobiles et tout ça. Donc voilà.

1275 Si on parle des points qui sont plus spécifiquement reliés à la place du vélo, donc l'entretien de la Route Verte. Vous savez, la Route Verte, c'est un itinéraire de 5 000 kilomètres à travers tout le Québec, donc qui est reconnue internationalement, qui traverse le parc Jean-Drapeau. Et, la façon dont ce lien-là s'est concrétisé, ça remonte même dans les années 90 au moment où il y a un lien qui a été créé entre la Voie maritime du Saint-Laurent et l'île Notre-Dame.
1280 Donc il y a des problèmes d'entretien et de signalisation sur la Route Verte et la Société compte y remédier. Donc on souhaite évidemment que ce soit inscrit dans le plan de développement et dans les plans d'action qui vont suivre.

1285 Il y a aussi l'opération du lien entre l'île Notre-Dame et la Voie maritime où il y a un petit enjeu. C'est-à-dire qu'il y a une entente multipartite entre le parc, la Ville de Saint-Lambert, la Ville de Montréal, et la Voie maritime. C'est une entente qui est échue depuis 2015 mais, heureusement, elle est reconduite tacitement depuis, mais on croit qu'il faudrait que ce soit régularisé.

1290 L'accessibilité à vélo au parc, on en parle dans le document de consultation. La principale porte d'entrée, c'est le pont de la Concorde et aussi la Voie maritime, donc du côté de Saint-Lambert. L'accès par le pont Jacques-Cartier est problématique, pas idéal, parce qu'il n'y a pas d'aménagement vraiment clair, la signalisation est déficiente et nous pensons d'une façon générale aussi, il est question du réaménagement du pont de la Concorde, on devrait le prévoir
1295 en fonction d'un meilleur accès à vélo et d'une diminution des espaces consacrés à l'automobile.

La signalisation, bien, évidemment, on n'apprend rien à personne en disant qu'il y a vraiment un problème majeur de signalisation au parc Jean-Drapeau, même pour les Montréalais de souche, comme on dit. C'est très facile de se perdre. Donc ça, c'est quelque
1300 chose qui revient chaque fois, à chaque consultation, à chaque fois qu'on a l'occasion de parler de ça. Donc il faudrait vraiment qu'il y ait un plan sérieux de signalisation qui se mette en place.

La pérennité de l'accès à vélo, j'en ai parlé tantôt, il est lié à la question de la Voie maritime, mais il est lié aussi au fait que pendant une certaine période chaque année, l'accès est fermé en raison de l'activité de la Formule 1. Donc nous réitérons, en fait, l'importance de se pencher sur une idée, un scénario, qui permettrait – et on comprend que pendant la fin de semaine de course, ce n'est pas possible et on comprend très bien – mais pendant toutes les périodes, la période d'installation et de désinstallation, ça serait vraiment intéressant de se pencher sur un scénario qui permettrait de maintenir l'accès ouvert, surtout pour les gens qui ont
1305 à traverser entre Montréal et Saint-Lambert ou inversement.
1310

Ensuite, un statut pour le circuit Gilles-Villeneuve. Vous savez, c'est un lieu très prisé

1315 pour l'entraînement des cyclistes de tout calibre, par la qualité du revêtement, bien sûr, le fait
qu'on soit à l'abri de la circulation automobile, ça en fait un lieu privilégié dans la grande région
métropolitaine et même au Québec. Mais la réalité, c'est que ce site-là évidemment n'est pas
complètement fermé. Donc il y a des véhicules qui y circulent à l'occasion, des véhicules
d'entretien, des véhicules de service, il y a différents usages cyclistes qui se font. Donc
évidemment tout cela oblige à une nécessaire cohabitation. Je vais en reparler juste un petit peu
1320 plus loin.

Donc je conclus avec les cinq recommandations et quelques idées. Premièrement, une
vision claire. Donc on pense que le développement durable, la culture, la santé publique, l'activité
physique, l'environnement sont des éléments de cette vision-là.

1325 La mobilité durable. Donc le transport actif, le transport collectif. Encourager le
déploiement – même, nous, on dit à court terme – de navettes électriques autonomes. On sait
qu'il y a des navettes en expérimentation dans le Parc olympique et on se dit pourquoi pas le
parc Jean-Drapeau? Ça serait un site extraordinaire pour expérimenter ça. Évidemment,
1330 diminuer les accès autos et surtout la circulation de transit qui se fait actuellement sur les îles.

Parachever le réseau cyclable. Donc réaliser les liens qui manquent, déployer un plan de
signalisation, assurer la pérennité donc des accès, j'en ai parlé tout à l'heure, entre l'île Notre-
Dame et Saint-Lambert. Sur cet horaire-là; d'ouverture, il y a des dates qui sont actuellement
1335 fixées à peu près collées à l'ouverture et la fermeture des voies cyclables de Montréal. Nous, on
pense que ce lien-là pourrait être opérationnel dès le 1^{er} avril et facilement opérer jusqu'au
15 décembre. Et, on se demande, en fait, aussi, parce qu'il y a des frais qui sont encourus, qui
sont exigés de la part de la Corporation de la Voie maritime pour qu'il y ait un gardien en
permanence qui surveille le passage des cyclistes. On est en 2018, il me semble qu'il y a
1340 quelque chose d'autre qu'un gardien en permanence qui pourrait être installé là et que ça serait
beaucoup moins cher, beaucoup moins coûteux.

1345 Ensuite, que le circuit Gilles-Villeneuve ait un statut d'entraînement sportif. On comprend
qu'il y a la cohabitation, puis il n'est pas question d'exclure des types d'utilisateurs, mais déjà, de
clarifier ce statut-là, déjà il y a des comités, un comité qui a été mis en place par la Société du
parc et on y participe et c'est très bien. Donc on est là pour essayer de trouver des solutions à
différents enjeux. On pense qu'il y a des services qui pourraient être ajoutés sans grands frais :
une aire de repos, des stations de réparation des vélos, etc. Le code de bonne conduite, c'est un
sujet qui est discuté à l'intérieur de ce comité-là. On le sait, dans le fond, à partir du moment où
1350 les gens utilisent ce circuit-là, ils doivent accepter d'avoir une certaine conduite pour l'utiliser pour
assurer la sécurité de tout le monde.

1355 Enfin, en dernier lieu, on souhaite que la Société du parc des îles poursuive la
collaboration avec les partenaires. Comme je le disais, ça a été amorcé il y a deux ans environ
avec le début des travaux, en fait, tous les travaux et le déplacement des activités sur les îles en
raison des travaux. Donc il y a un comité qui a été formé pour voir les questions de vélo plus
particulièrement et c'est très apprécié. Et, je pense que, aussi, ça va être très apprécié de
l'ensemble des organisations sportives qui m'ont précédé. Merci beaucoup de votre attention.

1360 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

1365 **Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :**

Juste pour préciser. « *Donner un statut au circuit Gilles-Villeneuve* », vous dites qu'il y a
un comité qui existe et que vous êtes en consultation. Mais qu'est-ce qui fait que vous n'arrivez
pas à vous entendre? Y a-t-il des gros freins qui fait que c'est toujours difficile le partage de
Gilles-Villeneuve, du circuit?

1370

M. JEAN-FRANÇOIS PRONOVOST :

1375 Non, mais c'est parce que ce qui est arrivé il y a deux ans, c'est qu'à un moment donné, quand les travaux ont été annoncés dans le parc, bien, on a décidé comme ça de fermer ça pendant presque tout l'été, en fait, et c'est là qu'il y a eu une levée de bouclier et puis c'est là que la Société du parc des îles a dit : « Bon, bien on va s'asseoir avec tout le monde, puis on va voir qu'est-ce qui est possible. » Et, finalement, il y a eu une solution mitoyenne qui a été trouvée donc pour essayer de restreindre au minimum cette période de fermeture et tout ça.

1380 Donc ce qu'on veut, c'est que, dans le fond, on ne soit pas obligé de reprendre à chaque fois les discussions sur ces choses-là, que ça soit quelque chose d'acquis et qu'on fasse en sorte que c'est considéré lorsque... Ou bien, lorsqu'il y a des événements. Et, on comprend qu'on ne peut pas avoir accès tout le temps parce qu'il y a des événements qui s'y déroulent sur le circuit même, mais que ça soit reconnu comme tel et puis qu'on n'ait pas à chaque fois, à 1385 chaque année, à lever le drapeau pour se manifester, en fait.

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

1390 Puis toujours un peu en lien avec ça, lors de la tenue des grands événements, que ce soit le Grand Prix, le lien donc est complètement fermé avec la Rive-Sud?

M. JEAN-FRANÇOIS PRONOVOST :

1395 Oui.

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

1400 C'est combien de temps que c'est fermé? Puis est-ce que vous avez vu des changements dans les dernières années? Est-ce que ça s'améliore? Est-ce qu'il y a des pratiques qui diffèrent?

M. JEAN-FRANÇOIS PRONOVOST :

1405 Non. C'est minimalement – il n'y a pas de chiffres officiels – mais c'est minimalement une
bonne dizaine de jours. Même, des fois, ça peut être un peu plus parce que des fois, s'il y a des
installations différentes ou... Mais physiquement, ça occupe tous les terrains qui sont derrière la
piste et tout ça, donc c'est ça.

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

1410

D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1415

Ça va? Sur l'entente qui permet de faire le lien entre le parc Jean-Drapeau, Saint-
Lambert et la Voie maritime.

M. JEAN-FRANÇOIS PRONOVOST :

1420

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1425

Qu'est-ce qui fait qu'on n'arrive pas à la signer?

M. JEAN-FRANÇOIS PRONOVOST :

1430

Ça c'est une bonne question. Moi, je l'ai su la semaine dernière que l'entente n'était pas
signée depuis 2015...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1435 **M. JEAN-FRANÇOIS PRONOVOST :**

1440 ... mais que ça se renouvelait tacitement. Mais la raison, je ne la connais pas du tout. Mais ce que je peux vous dire, c'est que ça a toujours été vraiment un problème, cette affaire-là. Ça n'a jamais été simple parce que, évidemment, la Ville de Montréal contribue un peu financièrement, la Ville de Saint-Lambert contribue un peu financièrement. Mais donc c'est pour ça que quand j'ai soulevé la question du gardien en permanence, c'est une question qu'on se pose.

1445 C'est une exigence de l'organisme fédéral mais peut-être il faudrait que les partenaires se rassoient pour voir qu'est-ce qu'on peut trouver comme idée. Puis quand on dit des coûts, évidemment, on ne parle pas de... Ce n'est pas 1 million \$ par année, évidemment, que ça coûte. Donc ce n'est pas des gros enjeux financiers mais ça a toujours été compliqué.

LE PRÉSIDENT :

1450

Dernière question, pour moi en tout cas. Les paddocks, plusieurs nous ont mentionné que ça pouvait servir à toutes sortes de choses, les paddocks, en dehors de la période de la F1. Est-ce que, pour les cyclistes, il y a un intérêt?

1455 **M. JEAN-FRANÇOIS PRONOVOST :**

1460 Ça pourrait. Tantôt, j'ai parlé d'une halte de repos, accès aux toilettes et tout ça. Donc effectivement si c'est quelque chose qui peut se faire, pourquoi pas? Pour le rendre disponible. Donc bonne idée.

LE PRÉSIDENT :

Vous seriez sur la liste des organismes intéressés.

1465 **M. JEAN-FRANÇOIS PRONOVOST :**

Oui, oui, oui. Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

1470

D'accord. Merci beaucoup, Monsieur Pronovost.

M. JEAN-FRANÇOIS PRONOVOST :

1475 Merci. Ça m'a fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

1480

Alors, nous passons maintenant à l'Association des architectes paysagistes. Vous êtes deux?

M. BERNARD BIGRAS :

1485

En duo, oui.

LE PRÉSIDENT :

En duo?

1490 **M. BERNARD BIGRAS :**

Oui, on va être en duo, mais ne vous inquiétez, on ne doublera pas le temps qui nous est alloué.

1495 **LE PRÉSIDENT :**

Et, vous ne parlerez pas en même temps.

1500 **M. BERNARD BIGRAS :**

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1505 Donc ça vous prend deux chaises.

M. BERNARD BIGRAS :

Voilà. Et, on n'a pas de présentation, effectivement.

1510

LE PRÉSIDENT :

Si vous voulez bien vous nommer en début pour la transcription.

1515 **M. BERNARD BIGRAS :**

Bien sûr. Bernard Bigras, directeur général de l'Association des architectes paysagistes du Québec.

1520 **Mme ISABELLE GIASSON :**

Isabelle Giasson, présidente du conseil d'administration de l'AAPQ et je travaille en pratique privée.

1525 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. On vous écoute.

1530 **M. BERNARD BIGRAS :**

Alors, d'abord, nous tenons à remercier l'OCPM de nous accorder cet espace-temps afin de présenter notre opinion écrite qui résume la vision de l'Association des architectes paysagistes du Québec en regard à l'avenir du parc Jean-Drapeau.

1535 L'AAPQ est une corporation professionnelle regroupant plus de 500 architectes paysagistes agréés et 98 membres stagiaires qui œuvrent dans les secteurs public, privé, institutionnel, communautaire et universitaire. Notre association a pour mission de rassembler, de représenter et de soutenir ses membres, ainsi que de promouvoir la profession d'architecte paysagiste dans le contexte de la protection, la mise en valeur, la gestion et la création des
1540 paysages en tous milieux, ce qui contribue à créer un cadre de vie durable, fonctionnel, esthétique, sain, pour la population.

Notre opinion écrite présente un constat et sept recommandations. D'abord, au
1545 printemps 2014, l'AAPQ s'est penchée sur l'état du parc Jean-Drapeau à l'occasion de son congrès annuel. Notre constat était le suivant : le site intègre du mobilier disparate et désuet; l'affichage est éparpillé et fractionné; les fonctions des bâtiments de services sont inadéquats; les qualités formelles et stylistiques des bâtiments sont discutables; certaines espèces végétales

1550 sont inappropriées et en mauvais état; la configuration des promenades hautes et basses est à revoir; l'aménagement de l'espace est pauvre au regard de son articulation et de ses vues actuelles et potentielles; finalement, la Place des Nations est en mauvais état. En somme, nous sommes en présence d'un site déstructuré.

1555 Pour l'Association des architectes paysagistes du Québec, une vision d'ensemble et cohérente devrait permettre de retisser le parc. Tel devrait être l'objectif principal du futur Plan directeur de développement et d'aménagement du parc Jean-Drapeau. Cette nouvelle vision doit, à notre avis, s'appuyer sur une mise en valeur du patrimoine naturel et culturel du parc et se traduire dans une conception moderne de l'aménagement du site qui permettra à Montréal de réaffirmer sa position privilégiée comme ville UNESCO du design.

1560 D'ailleurs, nous croyons que le parc possède tous les attributs pour devenir un pôle de design, et ce, dans la suite des premiers concepteurs du parc, que l'on pense à l'architecte paysagiste Frederick Todd et ceux qui lui ont succédé avec la tenue de l'Expo 67. Ce pôle de design intégrant l'architecture de paysage doit s'appuyer sur une réaffirmation et une
1565 consolidation de la vocation du parc Jean-Drapeau comme grand parc urbain animé de la valeur patrimoniale dont la vocation première est le contact avec la nature et le fleuve par la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives et de plein-air. C'est essentiellement notre deuxième recommandation.

1570 Vous nous direz que c'est déjà le cas. Vous nous direz aussi qu'il n'y a rien de nouveau dans cette recommandation. C'est vrai. Mais nous ne pouvons que constater, 25 ans après l'adoption du plus récent Plan directeur du parc, que nous nous sommes éloignés des principes directeurs. Rappelons que l'objectif principal du plan de 1993 visait et je cite :

1575 « *L'objectif prioritaire n'est pas d'attirer les gens par des nouveaux équipements ou des événements ponctuels mais plutôt par la qualité générale du lieu et de l'environnement.* »

1580 Nous connaissons la suite. Les grands événements de divertissement et sportifs se sont développés, soutenus par des investissements importants, sans véritable vision cohérente du site et menant à un fractionnement du parc. Pendant ce temps, plusieurs actifs architecturaux et naturels, que l'on pense aux bâtiments de l'Expo ou au patrimoine naturel et historique, ont été négligés.

1585 Notre troisième recommandation vise à doter le parc Jean-Drapeau d'un plan de gestion des actifs intégrant les actifs naturels. Nous croyons que cette approche, non seulement permettra de préserver notre patrimoine naturel, mais réduit les risques financiers diversifiant ainsi des investissements. En somme, les investissements dans nos infrastructures vertes sont des investissements pour l'avenir. D'ailleurs, Montréal l'a bien compris en se fixant comme cible d'accroître l'indice montréalais de canopée de 5 %, le faisant passer de 20 à 25 % d'ici 2025. Le
1590 parc Jean-Drapeau parmi les cinq grands parcs urbains de Montréal ne peut être en reste, il ne peut être en marge.

1595 À notre avis, bien que le parc ait adopté un Plan maître forestier, plan que nous saluons, plan qui, à notre avis, devrait servir de référence de premier niveau dans la conception du plan de développement, le parc doit aller plus loin en adoptant une stratégie de végétalisation qui inclura non seulement un plan d'action de plantation mais aussi le développement d'un modèle de croissance et de rendement dynamique de la canopée. Les projets de développement futur, quels qu'ils soient, et leur impact sur l'arborescence du parc, ne peuvent être évalués à la pièce. Des mécanismes de surveillance et des modèles dynamiques doivent être élaborés afin de
1600 protéger le couvert forestier du parc. Il doit en être de même pour le paysage, un atout inestimable pour le parc Jean-Drapeau.

Mme ISABELLE GIASSON :

1605 Je vais poursuivre. Donc le parc Jean-Drapeau ne serait pas ce qu'il est sans son réseau de promenade et de sentiers, au tout départ conçu par Frederick Todd et déployé par la suite sur l'ensemble des îles. Une partie du réseau offre des vues imprenables sur le fleuve, la montagne

et le centre-ville. La promenade riveraine panoramique est un élément distinctif de l'identité paysagère du parc Jean-Drapeau et elle mériterait à ce titre une signature originale.

1610

Le Plan directeur de développement et d'aménagement du parc Jean-Drapeau devrait intégrer une étude globale et approfondie des unités de paysage de l'ensemble du site, des relations entre elles et des relations à leur contexte afin d'orienter l'élaboration du plan d'aménagement d'ensemble.

1615

Cette étude devrait comprendre des analyses quantitatives et qualitatives établissant les caractéristiques paysagères sous l'angle végétal, physique, visuel, socioculturel, historique, symbolique et esthétique, les caractéristiques paysagères issues des interrelations de facteurs naturels et humains et une synergie que le parc devrait permettre de réaliser, tel qu'énoncé dans le Plan directeur de 1993. Mais, surtout, le parc devrait se doter d'une charte du paysage, ce qui est notre cinquième recommandation.

1620

Cet outil de prise de décision élaboré en concertation avec les intervenants pourrait être un levier très fort de mobilisation et d'appropriation des citoyens qui sont attachés à la valeur des paysages. Parce que, quoi qu'on en dise, les Montréalais demeurent attachés aux aménagements paysagers du parc. À titre d'exemple, treize ans après la tenue de l'Expo 67 et près de 40 ans après l'Exposition internationale des floralies, des milliers de Montréalais continuent annuellement de profiter, à pied ou à vélo, des sentiers et de la beauté des aménagements, des jardins, des floralies.

1625

1630

Si Montréal a su, il y a près de 40 ans, faire preuve d'audace en présentant un projet d'envergure internationale exposant plusieurs dizaines de milliers de variétés de fleurs et de plantes dans de vastes jardins organisés en plusieurs thématiques, nous pouvons faire revivre ces jardins en mettant de l'avant de nouvelles approches en matière de design végétal. Mais pour y arriver, nous recommandons de mettre en place un programme d'immobilisation des jardins, des floralies. Nous estimons que nous arrivons à un moment critique pour la pérennité de

1635

1640 ces jardins. Un programme ambitieux visant la restauration, la revitalisation, l'actualisation et le développement original des jardins, incluant les canaux, les sentiers, les escaliers et, bien sûr, les compositions paysagères devraient tous être incluses au plan de gestion des actifs.

1645 En terminant, je vous dirais que ce n'est pas parce qu'elle figure à la toute fin de nos recommandations qu'elle est la moins importante, nous estimons qu'il est fondamental d'intégrer des architectes paysagistes au sein de l'équipe de direction et de gestion du parc Jean-Drapeau. Cette absence quasi historique de professionnel de l'architecture de paysage au sein de l'équipe de pilotage et l'équipe de mise en œuvre du Plan directeur de 1993 explique peut-être en partie que la direction du parc se soit éloignée de sa vocation première qui est le contact avec la nature.

1650 Il relève pour nous de l'évidence que l'évolution d'un grand parc urbain comme le parc Jean-Drapeau doit reposer sur une participation et une contribution importantes d'architectes paysagistes au sein de l'équipe en place et ainsi que dans les équipes de gestion. Nous sommes toutefois heureux de constater qu'au cours des derniers mois, la direction a nommé un architecte paysagiste au sein de son conseil d'administration et elle a aussi engagé un employé à mi-temps qui agit un peu comme consultant. Donc on est quand même dans la bonne direction.

1660 En conclusion, c'est plus que la réalisation d'un Plan directeur et d'aménagement du parc auquel nous sommes conviés. C'est de savoir ce que nous voulons laisser en héritage aux générations qui nous suivront, particulièrement lorsque ces dernières contempleront et utiliseront les îles. Merci.

LE PRÉSIDENT :

1665 Questions?

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

1670 Oui, une ou deux petites. Au tout début de votre document, vous parlez d'une conception moderne. « *Cette vision, à notre avis, doit s'appuyer sur une mise en valeur du patrimoine naturel et culturel du parc Jean-Drapeau et se traduire dans une conception moderne de l'aménagement du site.* » Qu'est-ce qu'une conception moderne de l'aménagement d'un site?

Mme ISABELLE GIASSON :

1675 J'ai participé à plusieurs projets patrimoniaux et historiques comme le square Dorchester, la Place d'Armes, la Place Vauquelin, et à chaque fois, l'objectif ultime, c'est de laisser les traces du passé, de commémorer ce qui s'est fait avant pour ne pas perdre la trace de l'histoire. Mais dans une dynamique plus contemporaine où on n'a pas les mêmes activités qu'il y a 100 ans, on n'utilise pas l'espace de la même façon. Donc il y a une certaine modernité ou
1680 contemporanéité qu'il faut prendre en compte pour aménager des espaces publics.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

1685 Et, qui s'adapte en fonction des époques et qui évolue aussi en fonction de...

Mme ISABELLE GIASSON :

1690 Bien, en fait l'aspect de la modernité indique qu'aujourd'hui, on n'utilisera peut-être pas les mêmes matériaux, on ne disposera pas les bancs de la même manière dans un espace public parce que la façon dont on parle ou on ne parle pas – avec nos téléphones cellulaires – à nos voisins d'à côté, bien ça fait que des fois, on dispose les bancs différemment. C'est un exemple parmi d'autres, mais c'est une façon d'aménager qui est beaucoup plus contemporaine et qui doit être faite dans tous les espaces publics pour prendre en compte la clientèle à laquelle
1695 on s'adresse.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

1700 Vous avez fait référence dans votre recommandation numéro 2, vous avez fait référence au parc et à l'espace vert et bleu et vous parlez aussi « *dont la vocation première est le contact avec la nature et le fleuve par la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives et de plein-air.* » Vous avez fait allusion, en sachant qu'il y a des grands événements aussi qui se tiennent. Est-ce que c'est inclus, est-ce que les grands événements font partie de ce que vous définissez comme étant la pratique d'activités culturelles ou non?

1705 **M. BERNARD BIGRAS :**

1710 Écoutez, d'abord, ce qu'il faut dire, c'est qu'il y a moyen de trouver une optimale cohabitation entre les événements sportifs et de divertissements qui se tiennent à l'intérieur du périmètre actuel, je vous dirais, du parc Jean-Drapeau et le développement d'activités, qu'elles soient de loisir, récréatives ou autres. D'ailleurs, la charte du paysage devrait nous permettre de mettre à contribution les citoyens afin de favoriser différentes activités dont la marche, les différentes utilisations de sentier. Donc ça, c'est possible.

1715 Mais ce qu'on veut vous dire aujourd'hui, c'est qu'on ne s'oppose pas aux grands événements sportifs, puis on est tout à fait conscient qu'il y a un enjeu financier pour le parc Jean-Drapeau. On va se dire les choses de façon très réelle : 50 % des revenus autonomes proviennent de ces événements, l'autre partie vient de la Ville de Montréal. Et donc, ce que l'on dit, c'est qu'il existe aussi un autre actif qui est l'actif naturel qui, lui, peut être mis en valeur et peut aussi contribuer à faire en sorte d'amener des revenus autonomes pour le parc Jean-Drapeau. Et, on peut faire preuve d'innovation, puis d'imagination.

1720 Je le disais il y a quelques jours, il y a des expériences immersives particulièrement intéressantes qui ont été développées par des grands joueurs à Montréal, non seulement à Montréal mais ailleurs, qui nous permettraient justement de mettre en valeur, que ce soit la

1725

canopée ou l'ensemble des actifs naturels. Donc l'objectif est clair pour nous dans la mesure où les événements se tiennent dans le périmètre actuel, il y a une cohabitation qui est possible.

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

1730

On est dans les grandes idées, alors j'essaie juste d'être simple dans ma question parce que c'est très intéressant. Vous avez bien nommé, vous avez constaté que le parc est déstructuré, vous avez nommé votre ambition de retisser ce lieu. Est-ce que dans votre conception du lieu il serait avantageux de bien délimiter les zones d'activités ou de trouver une autre façon de retisser le parc ou selon la saison, selon l'activité, les choses seraient plus fluides? C'est parce qu'on reçoit des avis très différents sur ces... Je profite d'avoir des architectes avec nous.

1735

Mme ISABELLE GIASSON :

1740

Bien, je vous dirais qu'en effet, les architectes paysagistes, évidemment à mon avis vu que je les représente, sont, j'ose dire, les experts de l'organisation de l'espace à l'extérieur. Il y a des endroits où il faut que ça percole, puis il y a des endroits où il faut qu'il y ait des barrières. Donc ce n'est pas ni l'un, ni l'autre. Ça dépend des zones. Ce qui est très déficient dans l'organisation de l'espace présentement sur les deux îles, c'est qu'il y a des bulles de toutes sortes d'affaires un peu partout. C'est ça qu'on dit quand on dit que c'est un peu disparate.

1745

Le Plan directeur de 1993 avait une belle image d'un casse-tête avec tous les morceaux qui étaient détachés et, pour moi, ça représente très bien l'état actuel, l'état 1993 et l'état 2018, comme quoi il faut retisser ça ensemble mais en réorganisant l'espace, là où on le peut, et en créant une certaine transparence, fluidité ou des liens très, très fondus dans l'espace, là où c'est approprié et en créant plutôt des barrières ou des... Ça peut être des barrières visuelles ou sonores ou des barrières de mobilité, dépendamment de quoi on parle, dans d'autres activités ou dans d'autres usages qui seraient mitoyens l'un à côté de l'autre.

1750

1755

M. BERNARD BIGRAS :

1760 Si je peux ajouter, je vous dirais que fort probablement une des clés de ce retissage que nous voulons voir mettre en œuvre sur le parc, c'est fort probablement les promenades riveraines qui permettraient justement d'entrer directement et de pénétrer sur le site, puis peut-être même se rendre jusqu'à la Place des Nations. Donc il y a là, là, derrière les promenades riveraines... Et, d'ailleurs, c'était l'esprit aussi de Frederick Todd de faire en sorte d'avoir un parc qui soit accessible. Donc moi je vous dirais que les promenades riveraines est probablement une des clés afin de favoriser un retissage des différentes fonctions à l'intérieur du site.

1765

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

Merci.

1770

LE PRÉSIDENT :

1775 Je vais continuer avec la même, tandis qu'on a des architectes devant nous, il y a des terminologies qui nous interpellent de temps à autre. Le terme « restauration ». On a l'air d'avoir des points de vue différents sur... Restaurer, est-ce que c'est remettre comme c'était à l'époque où ça a été construit? Ou c'est plutôt faire un acte qui permette de conserver là où c'est rendu mais dans un contexte actuel et modernisé. Ce n'est pas clair ce qu'on lit là-dessus.

Mme ISABELLE GIASSON :

1780

1785 Il y a une très bonne étude faite par le gouvernement du Canada là-dessus, vous pourriez la lire, c'est très intéressant, où on parle de restauration, de réhabilitation, de reconstruction. Alors la restauration, c'est souvent garder ce qui était là et le restaurer comme c'était avant, tandis qu'une réhabilitation ou une revitalisation, c'est souvent en ayant des changements qui s'adaptent aux nouveaux usages ou à la nouvelle clientèle ou à la nouvelle époque dans laquelle on se situe.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. On va vous demander de nous trouver la référence, c'est possible pour vous?

1790

Mme ISABELLE GIASSON :

Ça va me faire plaisir de vous l'envoyer si vous...

1795

LE PRÉSIDENT :

Vous vous adressez à notre analyste, s'il vous plaît.

1800

Mme ISABELLE GIASSON :

Bien sûr.

LE PRÉSIDENT :

1805

Parce que très souvent on a ces concepts-là et comme on est dans une époque de définition d'orientations, c'est bien d'avoir les bons mots pour dire les choses.

Mme ISABELLE GIASSON :

1810

Parlant de bons mots...

LE PRÉSIDENT :

1815

Oui?

Mme ISABELLE GIASSON :

... vous avez dit que vous étiez contents d'avoir des architectes devant vous. Nous ne sommes pas architectes; nous sommes architectes paysagistes.

1820

LE PRÉSIDENT :

Non, j'aurais dû dire paysagistes.

1825

Mme ISABELLE GIASSON :

Voilà. Il y a une grosse, grosse différence.

LE PRÉSIDENT :

1830

Je vois que ça a...

Mme ISABELLE GIASSON :

1835

L'architecte est le spécialiste du bâtiment et l'architecte paysagiste est spécialiste de tous les environnements extérieurs.

LE PRÉSIDENT :

1840

Bien sûr. Bien sûr.

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

1845

Juste une dernière précision. Dans votre recommandation numéro 1, vous suggérez, vous demandez de faire du parc Jean-Drapeau un pôle intégré de design. Concrètement, pour

nous qui ne sommes pas des spécialistes du design ou d'architecture du paysage, comment ça s'incarne un pôle intégré de design? Si on proposait au parc Jean-Drapeau, nous, dans nos mots à nous, comment ça s'incarne? C'est quoi?

1850

Mme ISABELLE GIASSON :

Bon, je n'ai pas un exemple précis à vous donner, sinon de faire référence à Expo 67, mais mentionnons que le design évidemment est une notion dont on parle de plus en plus et c'est de plus en plus relié à nos émotions et à l'ambiance que l'on veut créer. Donc c'est une façon de bonifier des espaces. On parle aussi beaucoup de travailler en équipe et, là, tous les mots se confondent : multidisciplinarité, pluridisciplinarité et transdisciplinarité. Tout ça, ça veut dire que tous les spécialistes du design ont une capacité à travailler ensemble pour faire profiter des projets dont peut-être celui du parc Jean-Drapeau.

1855

1860

Moi, je m'imagine qu'au niveau du design, le parc Jean-Drapeau pourrait non pas être un projet pilote mais un projet de démonstration pour montrer les meilleures pratiques qui sont déjà connues, très peu utilisées parce que les gens sont frileux de les construire dans leur arrondissement, par exemple, et je me permets de dire que les Travaux publics dans la plupart des arrondissements sont ceux qui ont le plus difficulté à ouvrir la porte à l'innovation, mais le mot « design » pour moi va avec le mot « innovation » et avec le mot ou le terme « projet de démonstration ».

1865

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

1870

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1875

Merci beaucoup.

Mme ISABELLE GIASSON :

Ça fait plaisir.

1880

LE PRÉSIDENT :

Alors on va prendre une courte pause, une quinzaine de minutes. Donc 15 h 5 de retour pour notre prochain intervenant.

1885

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1890

REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

Nous allons reprendre l'audition des opinions avec monsieur Jean-Claude Marsan. Bienvenue!

1895

M. JEAN-CLAUDE MARSAN :

Merci, Monsieur le président! Je présente ce court mémoire en mon nom personnel. Je ne suis pas architecte de paysage, je suis architecte et urbaniste. Alors son titre, c'est : « Castor, chien et mouton ». Le nom « parc » est issu du latin médiéval *parricus* signifiant enclos. À l'origine, il s'appliquait à de vastes espaces naturels clôturés où on élevait des animaux. Il fut employé également dans le cas de jardins entourant les châteaux. Il en fut de même lorsque dans des villes furent aménagés de grands espaces naturels au bénéfice du bien-être et des loisirs de citoyens. Dans ce sens, ce nom « parc » combine deux essences : nature et protection.

1900

1905

Le parc de l'île Sainte-Hélène aménagé par l'architecte paysagiste Frederick G. Todd à partir des années 1930 constituait ainsi un parc dans tous les sens de ce terme. Ses paysages pittoresques sont d'ailleurs entrés dans l'imaginaire des Montréalais.

1910

Avec l'ajout de l'île Notre-Dame pour la tenue de l'Expo 67, la superficie de ce parc appelé alors parc des Îles a été agrandie d'une façon considérable. Des efforts louables furent accomplis à la fin des années 1980 sous la direction de l'architecte urbaniste Mark London pour unifier ce site morcelé à un vaste ensemble cohérent vert et bleu et en consolider les pôles d'activités culturelles et récréatives.

1915

Ainsi, la pointe sud de l'île Sainte-Hélène adjacente au complexe aquatique et à la station de métro devint remarquable pour son parterre, son lac de Cygnes et sa promenade riveraine. Mais elle fut graduellement grugée pour accueillir de grands événements et, pour le reste, on a malheureusement laissé la nature s'y détériorer au fil des années.

1920

Aujourd'hui, avec sa quinzaine de stationnements, le parc Jean-Drapeau n'a projeté plus l'image d'un lieu unique pour sa localisation et ses attraits naturels, mais davantage celle d'un fourre-tout accueillant notamment de nombreux événements, principalement durant l'été.

1925

Que certains de ces événements soient appréciables pour la réputation et l'économie de Montréal, on en convient, mais ils devraient se dérouler davantage dans l'île Notre-Dame à l'exemple effectivement des pratiques sportives et pourraient aussi se tenir ailleurs comme au Parc olympique, par exemple.

1930

Bref, ils ne peuvent en aucun cas justifier le sabotage de la nature dans l'île Sainte-Hélène, ce lieu historique en son genre dans la métropole, voire unique dans son genre dans la métropole, voire même au Québec.

1935

Une orientation de base s'impose maintenant au parc Jean-Drapeau, à savoir, redonner la priorité à la conservation et à la mise en valeur de la nature dans l'île Sainte-Hélène. Cette

1940

priorité du vert et du bleu ne peut dominer à long terme cependant qu'à la condition que les citoyens l'exigent. Et une façon d'atteindre cet objectif, c'est d'attirer davantage de jeunes familles dans ce lieu. Or, ce qui captive les enfants, ce ne sont pas les arbres, ni les panoramas, mais bien les animaux. Et, des animaux, c'est possible d'en héberger en été comme en hiver dans certains endroits de sa pointe sud de l'île Sainte-Hélène. Par exemple, des castors pourraient s'approprier le lac des Cygnes en compagnie des canards et des moutons pourraient brouter de la verdure dans ce secteur en toute quiétude, comme cela se passe sur la colline *d'Arthur Seat* en plein cœur de la capitale d'Écosse, à Édimbourg.

1945

Et, si vous permettez un aparté, j'ai eu l'occasion de résider à Édimbourg pendant deux ans dans le cadre de mes études supérieures en urbanisme et la présence des moutons joue un rôle effectivement incroyable dans le sens que, bon, comme touriste, vous allez voir effectivement les paysages sont uniques parce que cette ville d'Édimbourg, vous avez la vieille ville à partir du 7^e siècle, la nouvelle, du 17^e, 18^e siècle, etc., mais graduellement, vous retournez, vous regardez ces paysages-là et vous êtes contents parce qu'il y a des moutons. Il y a comme un lien entre l'animal, la nature et vous-même. Je n'étais pas un enfant là mais ça nous attirait.

1950

1955

Alors dans ce sens, effectivement, on pourrait effectivement créer ce lien-là. Et, enfin, déjà ça se passe comme ça dans certains parcs de Paris et même effectivement disons à Montréal, dans Rosemont, entre autres, au Jardin botanique. Donc c'est comme une nouvelle ouverture vers la nature qui comprend aussi, en fait, les animaux.

1960

Enfin, des chiens pourraient y tirer des traîneaux durant l'hiver, de quoi laisser aux jeunes des souvenirs inoubliables. Cette activité récréative – traîneaux à chiens – existe d'ailleurs déjà à l'île Sainte-Hélène. Il s'agirait de la faire connaître davantage et de la rendre plus abordable.

1965

Le fait d'attirer des enfants au parc Jean-Drapeau aura un effet bénéfique à long terme. D'un côté, si des secteurs de ce parc sont bien réaménagés pour assurer la protection et la mise en valeur de la nature, les parents redécouvriront la magie de ce site, son charme et ses vues

uniques de Montréal dominée par le mont Royal. De l'autre, en vieillissant, les enfants y resteront attachés et reviendront seuls ou, de nouveau, en famille.

1970 À l'exemple de ce qui se passe dans certaines institutions à Montréal, notamment le Musée des beaux-arts, c'est en attirant des enfants que ces institutions contribuent à leur éducation, tout en assurant leur propre avenir en développement des «publics». Alors je vous remercie.

1975 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

1980 Monsieur Marsan, vous parlez d'attirer les enfants via les animaux à l'île Sainte-Hélène. Le parc Jean-Drapeau, c'est aussi l'île Notre-Dame, vous en avez parlé. Alors est-ce que vous avez des idées pour l'île Notre-Dame?

1985 **M. JEAN-CLAUDE MARSAN :**

1990 En fait, je ne veux pas me prononcer sur l'île Notre-Dame, dans le sens que fondamentalement, ce qui est important d'un point de vue historique, c'est l'île Sainte-Hélène. Maintenant, à côté, qu'on puisse faire, en fait, toutes les activités, je suis d'accord pour les sportives, et tout ça, tant mieux. Mais n'allons pas effectivement dénaturer l'île Sainte-Hélène. Parce qu'on a commencé à le faire, ça c'est évident.

LE PRÉSIDENT :

1995 En fait, si je comprends bien, c'est deux ensembles dans un même parc mais qui ont des vocations...

M. JEAN-CLAUDE MARSAN :

2000 Totalemment différentes.

LE PRÉSIDENT :

2005 ... totalemment différentes.

M. JEAN-CLAUDE MARSAN :

Totalemment différentes.

2010 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

2015 Moi, ça va, c'est très clair, merci beaucoup. C'est vraiment intéressant.

M. JEAN-CLAUDE MARSAN :

2020 J'espère.

LE PRÉSIDENT :

2025 J'aurais le goût de vous demander de nous aider un peu à voir dans l'avenir. On parle de fournir la Société du parc Jean-Drapeau des orientations pour 18, et là, on va être rendu en 2019, 2029 si on met ça sur dix ans, mais ce que vous nous présentez, en quelle sorte de termes vous voudriez voir ça concrétisé dans un document d'orientations d'un Plan directeur?

M. JEAN-CLAUDE MARSAN :

2030

Bien, d'abord, il va falloir qu'on engage, en fait, des bons architectes paysagistes pour le faire, pour faire cette conception-là et qu'on décide effectivement que sur l'île Sainte-Hélène, c'est la nature. Bon, pour les autres, je ne me prononce pas, puis il y aurait effectivement d'autres personnes qui pourront le faire. Mais qu'on revienne sur la vocation première de l'île Sainte-Hélène. Écoutez, ce lieu-là, dès que vous voyagez, c'est unique. Unique, en fait, au moins au Québec. Et, pourquoi qu'on va massacrer ces lieux-là? C'est ça qui est le problème. Allez vous promener – je l'ai fait dernièrement – c'est terrible. C'est terrible effectivement. La promenade qui avait été faite, qui était superbe avant, c'est quoi maintenant? Il y a plus de voitures que de gens qui se promènent là. Ça n'a aucun sens.

2035

2040

LE PRÉSIDENT :

Donc pour vous, un des premiers éléments d'orientation, c'est reconnaître le statut particulier de la portion île Sainte-Hélène...

2045

M. JEAN-CLAUDE MARSAN :

Absolument.

2050

LE PRÉSIDENT :

... comme étant un lieu à la fois nature, j'imagine aussi patrimoine historique culturel.

M. JEAN-CLAUDE MARSAN :

2055

Absolument.

LE PRÉSIDENT :

2060 O.K. Donc, pour vous, c'est de reconnaître qu'il y a deux entités dans cet ensemble-là.

M. JEAN-CLAUDE MARSAN :

2065 Absolument.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

2070 **M. JEAN-CLAUDE MARSAN :**

2075 Et, pour assurer effectivement que cette entité, en fait, naturelle se poursuive, bien, il faut que les gens l'exigent. Pour l'exiger, bien, il faut avoir été, disons, en contact, c'est ça l'affaire. En fait, je fais du bénévolat au Musée des beaux-arts depuis 40 ans et on assure notre avenir comme ça. On reçoit 300 000 étudiants par année et c'est eux, par la suite, qui vont permettre au Musée des beaux-arts de survivre. Alors appliquons la même formule avec l'île Sainte-Hélène.

LE PRÉSIDENT :

2080 Fort bien. Merci beaucoup.

M. JEAN-CLAUDE MARSAN :

2085 Avec plaisir.

LE PRÉSIDENT :

Alors nous invitons maintenant monsieur Martin Roy. Bonjour!

M. MARTIN ROY :

2090

Mesdames, Messieurs, mon nom est Martin Roy, je suis président-directeur général du Regroupement des événements majeurs internationaux, une association de 27 grands rendez-vous québécois dont trois de ceux-ci ont le parc Jean-Drapeau comme ancrage, soit Pknic Électronik, Osheaga et l'International des Feux Loto-Québec.

2095

Vous le savez comme moi, le parc Jean-Drapeau est un joyau, site d'exception à Montréal et il s'est imposé au fil des dernières années comme lieu de rassemblement par excellence en accueillant des événements de premier plan comme ceux que j'ai nommés, mais aussi, Îlesoniq, Heavy Montréal, le Grand Prix du Canada de Formule 1 et bien d'autres. Il est aujourd'hui à la cité ce que le Colisée était à Rome, un lieu de divertissement, de rassemblement, qui permet à des dizaines de milliers de personnes, en bonne partie des Montréalais et Montréalaises, d'échapper à la routine et de s'évader de la ville.

2100

2105

Qu'il soit devenu cela, personne ne devrait s'en étonner. Depuis qu'il a été configuré comme on le connaît aujourd'hui, le parc Jean-Drapeau porte dans son ADN même depuis l'Expo 67 et cette Terre des Hommes le gène du rassemblement, de la fraternité, du divertissement et de la découverte.

2110

Ainsi, le parc Jean-Drapeau n'est pas un parc comme les autres et son administration, tout comme la Ville de Montréal, doivent le réaffirmer de façon formelle à travers ce nouveau Plan directeur de développement et d'aménagement dont nous discutons aujourd'hui, et ce, dans la foulée des reconnaissances précédentes. Le parc Jean-Drapeau est d'abord et avant tout un parc pour le monde, un parc pour tout le monde, un parc populaire au sens noble, un parc à contempler, oui, mais un parc à vivre, un parc à expérimenter, un parc pour tous les sens.

2115

Parce qu'il n'est pas bordé immédiatement par des résidences, parce qu'il est accessible par deux ponts et une station de métro, parce qu'il offre un espace considérable, le parc Jean-Drapeau permet des rassemblements et la tenue d'événements et festivals comme nul autre

2120 endroit dans la région. C'est d'une certaine façon pour Montréal ce que le parc des Champs-de-Bataille, les Plaines, sont pour Québec.

2125 Et, même si les médias font promptement écho à des problèmes de cohabitation, les inconvénients occasionnés par l'événementiel dans le parc Jean-Drapeau demeurent relativement petits par rapport aux extraordinaires bénéfiques procurés, qu'ils soient culturels, économiques, touristiques ou sociaux. En fait, il ne serait pas hasardeux d'affirmer qu'aucun autre endroit à Montréal ne procure autant de fun à autant de monde en créant aussi peu de désagréments.

2130 Les événements membres du RÉMI qui se déroulent au parc Jean-Drapeau sont parmi les plus payants qui soient pour la collectivité, pour Montréal certes, mais aussi pour les gouvernements du Québec et du Canada. La compétition pyrotechnique la plus prestigieuse au monde, l'International des Feux Loto-Québec génère rien de moins que 37 millions \$ en retombées économiques avec très peu de subvention. On a calculé que 23 230 personnes avaient choisi de venir à Montréal depuis l'extérieur du Québec, par exemple, de l'Ontario ou du nord-est américain, principalement pour assister à ce spectacle hors du commun. Rendez vous 2135 sur le pont Jacques-Cartier, sur la rue Notre-Dame, et constatez que l'événement gratuit est encore le plus populaire en ville. Croyez-moi quand j'affirme que c'est le fait saillant dans la semaine de bien des gens du Centre-Sud et d'HOMA.

2140 Quant à Osheaga, le deuxième membre du RÉMI pour lequel nous avons des données, son édition 2016 a généré 19.5 millions \$ au PIB. L'événement génère des dépenses admissibles de 25 millions dont 21 millions sont des dépenses touristiques. Parmi tous les membres du RÉMI, Osheaga s'illustre par sa proportion de touristes hors Québec puisque bon an, mal an, environ deux tiers des jours de participation sont le fait des gens de l'extérieur. En 2145 2018, ils étaient 31 000 à être centrés, c'est-à-dire à avoir pris la décision de venir à Montréal de l'extérieur du Québec, principalement en raison de la tenue de l'événement. Mais n'oublions pas qu'à travers ça aussi, il y a près de 29 000 Québécois dont 22 000 locaux dans un rayon donc de moins de 40 kilomètres.

2150 Si nous ne disposons pas d'étude de retombées économiques pour Piknic Électronik, il
semble qu'en fonction de son achalandage important, de son budget d'opération et de sa durée,
que l'événement génère annuellement au moins 10 millions \$ au PIB. Cette véritable tradition
dominicale s'affirme depuis plus de dix ans comme le rendez-vous des amateurs très largement
2155 Montréalais de musique électronique, tout autant que le mont Royal et le lieu de rassemblement
des Tam-Tams. L'un des facteurs de sa réussite est sa dimension humaine et sa récurrence.

Évidemment, en dehors du RÉMI, le Grand Prix du Canada de Formule 1 s'avère très
payant et crée, selon une étude de 2015, plus de 42 millions \$ au PIB chaque année. Ainsi, on
peut penser qu'avec ces seuls événements et en ne tenant pas compte de bien d'autres qui
2160 figurent au calendrier, la vocation événementielle du parc Jean-Drapeau permet de générer plus
de 100 millions \$ au produit intérieur brut.

Aujourd'hui, en préparation du nouveau Plan directeur, d'aucuns font valoir un problème
d'identité, un manque de cohérence lié à une multitude de fonctions. D'autres voudraient qu'on
2165 choisisse parmi ces fonctions et ils sont souvent plus vocaux, ceux qui souhaitent qu'on ramène
le parc vers la villégiature, la détente, bien davantage que l'événementiel.

Permettez-moi d'ailleurs d'exprimer un certain malaise par rapport à l'état des lieux qui
est dressé et où on sent que l'événementiel en général est présenté comme source de problème,
2170 d'identité et de cohabitation, par exemple, et bien peu comme un atout. Sans aller jusqu'à dire
que les questions sont dirigées, je ne perçois pas d'équilibre dans la démarche de consultation
jusqu'à maintenant. On nous demande bien si le parc Jean-Drapeau correspond à notre idée
d'un parc avec ce que ça implique de bucolique, j'imagine, mais où parle-t-on directement
2175 d'événementiel?

Dans le cas de la consultation, pourquoi n'aborde-t-on pas la question franchement de
l'événementiel, de ses retombées? Pourquoi parle-t-on d'image, de vocation, de sécurité,
d'accès, de déplacement, d'innovation, de patrimoine, d'accès au fleuve, de saisonnalité mais

2180 pas d'événement, de festival, de l'animation qu'il procure. Il y a un aspect éléphant dans la pièce que je m'explique mal très franchement.

2185 Aussi, quand j'ai lu la *Gazette* vendredi dernier où on citait un élu et anonymement un haut fonctionnaire de la Société du parc Jean-Drapeau, j'ai été étonné pour dire le moins. Nous, on espère que la consultation est réelle dans ce cadre-ci, que les dés ne sont ni jetés, ni pipés, que la consultation n'est pas écrite à l'avance et qu'il ne s'agit pas de justifier la réduction de l'espace dédié à Osheaga, de présenter un Plan directeur qui ne tienne peut-être pas compte des événements et globalement d'une volonté de redonner le parc Jean-Drapeau aux Montréalaises et aux Montréalais, comme s'ils n'étaient plus eux-mêmes des utilisateurs du parc
2190 dès lors qu'ils y vont par dizaines de milliers à titre de festivaliers. Je lis ça, que l'idée, c'est de redonner le parc aux Montréalais et je ne peux y voir qu'un sophisme ou, je l'espère, une simple maladresse. Qui leur a enlevé?

2195 Au contraire, ils n'ont jamais été si nombreux à fréquenter le parc que depuis qu'ils le font à travers les événements. Il serait plus juste de dire qu'on veut permettre aux Montréalais de profiter de leur parc, même quand il y a un festival ou un événement.

2200 Pour le RÉMI, il n'y a pas de choix à faire. C'est de cette diversité qu'est riche le parc Jean-Drapeau. Et, bien davantage qu'un problème existentiel ou intrinsèque, c'est un problème de *branding* que vit l'endroit, comme vous le disait d'ailleurs aussi, le professeur émérite Michel Archambault lors de mon premier passage ici il y a quelques mois, un problème de *branding* donc doublé, oui, d'un défi de cohabitation intramuros entre les diverses fonctions du parc, un problème qui a été temporairement accentué par les travaux, faut-il le rappeler, mais certainement pas d'une situation problématique au point de mettre en cause d'importants
2205 fondamentaux.

À cet effet, le RÉMI tient à faire valoir les risques réels qui existent quant à l'avenir, au développement et à la pérennité des événements qui ont lieu dans le parc. Un changement de

2210 cap soudain, des décisions non concertées pourraient, par exemple, avoir un impact très négatif et, à terme, priver la communauté d'événements et de leurs retombées diverses.

2215 Quand on lit qu'on veut en quelque sorte contenir Osheaga, le réduire par le fait même, j'espère qu'on comprend que cela aurait un impact direct sur l'achalandage et, par le fait même, sur les retombées.

2220 Quand on évoque un déménagement du Piknic dans un lieu beaucoup trop grand pour lui et mal adapté, on met en cause le produit lui-même, son calendrier, sa récurrence, et par le fait même, son succès et, une fois de plus, ses retombées, d'autant que le pôle événementiel s'avère payant pour le parc. En ce sens, il est complémentaire aux autres missions, puisque les événements, à travers des redevances diverses, permettent de défrayer des coûts d'entretien, d'aménagement, de main-d'œuvre qui, autrement, ne pourraient être complètement assumés par la Ville ou les contribuables. L'état de dégradation avancée de certaines infrastructures commande une cohabitation salubre des missions.

2225 Parlant de complémentarité, l'événementiel n'est pas antinomique par rapport à la mission plus traditionnelle d'un parc. À travers la tenue des événements, des milliers de Montréalais et Montréalaises découvrent un endroit qu'ils n'auraient pas connu autrement. Il a fallu, par exemple, que Piknic Électronik s'installe sous l'Homme de Calder pour qu'on s'y
2230 intéresse davantage.

2235 Montréal est aujourd'hui une ville d'événements et de festivals, une ville festive où le centre-ville, qui comprend ce parc Jean-Drapeau d'une certaine façon, est animé comme c'est rarement le cas ailleurs en Amérique du Nord. Ce site mythique, ce qu'on y présente dans une atmosphère détendue, conviviale et sécuritaire, tout cela contribue puissamment à la signature de la métropole. Nous croyons qu'il y a lieu de s'en réjouir et de chercher à assurer la pérennité et le développement des événements dans ce qui est vraiment et plus que jamais un parc pour le monde, un parc donc pour tout le monde.

2240 Et, j'ai inscrit quelques-unes des recommandations qui sont au mémoire du RÉMI mais
qui consistent en gros à réaffirmer et à actualiser le statut particulier du parc Jean-Drapeau, à
reconnaître le pôle événementiel que constitue le parc et à faire en sorte qu'à tous égards, la
Société du parc Jean-Drapeau soit bien plus qu'un locateur, mais un véritable partenaire
assurant la promotion et le succès de cette mission.

2245 Il y avait investir dans les infrastructures favorisant une meilleure cohabitation des
fonctions et la mobilité des usagers; évaluer la possibilité d'instaurer un fonds d'aménagement et
d'infrastructure distinct, alimenté par les recettes procurées par la tenue d'événements et de
festivals; et, après une période de grand bouleversement – je fais référence aux paddocks, à
2250 l'amphithéâtre – il faut viser, selon nous, la consolidation des activités et éviter le tout à
l'amphithéâtre. Alors, voilà. Je suis maintenant disposé à répondre à vos questions.

LE PRÉSIDENT :

2255 Merci. Permettez-moi d'abord sur votre entrée en matière sur l'approche que suit l'Office
de consultation publique et la commission que je préside de vous rassurer, si possible, sur
l'absence de biais dans les moyens qu'on a mis en place pour consulter. Si on a divisé par
thèmes, de manière régulière, à chaque fois, il y avait toujours un espace ouvert pour que les
gens réagissent spontanément. Donc ce n'était pas que des questions orientées, bien qu'on ait
2260 voulu avoir des réponses des citoyens sur certains aspects spécifiques.

En ce qui concerne la commission, nous écoutons, nous entendons et nous analyserons
l'ensemble des contributions qui seront faites à cet exercice-là, de quelque provenance qu'elles
soient. Alors, au départ, on n'a pas de biais spécifique vers une orientation plutôt qu'une autre.
2265 Je pense que c'est important de le signaler. Donc tout ce qui sort dans les journaux, tout ce vent
de crainte ou de panique qui s'installe depuis quelque temps, on n'est pas dans cette... On ne
joue pas dans cette partie-là.

2270 Alors nous sommes là pour écouter, pour analyser et faire les recommandations au mieux de ce qui ressortira de l'exercice de consultation qui est en route depuis déjà plusieurs mois et qui a fait l'objet d'une très vaste participation. Ce n'est pas spécifiquement certains milieux qui interviennent. Les outils sont à ce point diversifiés pour qu'on puisse rejoindre un vaste éventail de citoyens de plusieurs origines avec les outils qu'on a mis en place.

2275 Donc, pour nous, pour l'instant, on est ouvert, on écoute. On écoute, on recueille les commentaires et on aura, pendant la période qui suivra l'exercice à partir de la semaine prochaine, à analyser ce qu'on a entendu et produire pour la Société du parc Jean-Drapeau un document, un rapport qui contiendra des orientations. On n'est pas à rédiger le Plan directeur, il faut le rappeler à nouveau, on est à fournir au parc Jean-Drapeau un certain nombre
2280 d'orientations qui devraient les aider à rédiger ce Plan directeur. Et, pour nous, c'est en fonction de ce qu'on aura entendu. Donc on n'est pas du tout à favoriser une option plutôt qu'une autre à ce moment-ci. Il faut que ce soit vraiment très clair. Sur ce, questions?

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

2285 Oui, moi, j'ai une question spécifique. Justement, par rapport à... Dans les recommandations, la toute dernière, puisque vous avez des utilisateurs... vous dites qu'après tous les bouleversements, il va falloir consolider les activités et éviter le tout-à-l'amphithéâtre. Est-ce que vous avez des suggestions, des idées, des pistes, quand vous dites « éviter le tout-à-
2290 l'amphithéâtre ». Où ailleurs il faudrait se déployer justement si ce n'est pas tout dans l'amphithéâtre? Je veux juste savoir si vous avez commencé à réfléchir un peu à ce qui serait désirable pour les événements.

M. MARTIN ROY :

2295 Bien, permettez-moi juste peut-être dans un premier temps de réagir au commentaire de monsieur Burton. D'abord, j'aime bien vous l'entendre dire. J'aime vous entendre le réitérer.

2300 Alors pour l'instant, effectivement, nous allons voir le résultat de tout ça mais, effectivement, on a eu quand même un certain nombre d'inquiétudes, puis je réitère que l'événementiel dans le parc Jean-Drapeau n'est pas anodin, ni accessoire. Donc, pour nous encore une fois, je faisais valoir le déséquilibre qui, enfin par rapport à toutes ces questions qui sont soulevées de sécurité, d'accès, de déplacement, d'innovation, de patrimoine, encore une fois, je pense qu'il aurait été opportun de consentir un espace dédié et non accessoire aux festivals et aux événements.

2305 Maintenant, quant à la question du tout-à-l'amphithéâtre, c'est juste que là aussi on entend différents scénarios, on entend différentes choses et en ce qui nous concerne, c'est sûr que, bon, là, on ne peut pas dire : « Bien, il y a maintenant un amphithéâtre, on va mettre tout le monde là, indépendamment de la nature de l'événement. »

2310 Je prends l'exemple de Piknic Électronik, il serait tentant sans doute pour certaines personnes de dire : « Bien, là, voilà, on a un bel amphithéâtre, il n'est pas utilisé de telle date à telle date, il l'est de telle date à telle date, donc on va envoyer l'événement là pour, dans le fond, avoir un calendrier plus complet à l'amphithéâtre, puis dans le fond, le rentabiliser, puis nous permettre de récupérer l'espace qui soit, par exemple la Plaine des jeux ou un autre espace. »
2315 Mais chaque événement est distinct, puis on ne peut pas faire du mur à mur dans ce cadre-là. L'achalandage de Piknic Électronik, ça n'a rien à voir avec celui d'Osheaga. Il est important mais ce n'est pas la même chose. Et la récurrence de l'événement aussi fait qu'il y a une espèce de tradition qui s'installe durant l'été et c'est important, selon nous, de conserver cet aspect-là.

2320 Maintenant, j'écoutais tout à l'heure les intervenants qui m'ont précédé. Bon, est-ce qu'on devrait tendre davantage à l'île Notre-Dame? Pour nous, enfin, dans tous les cas, c'est comme si on nous pointait souvent comme source de problème, parce que quand il y a eu montage, démontage d'Osheaga, bien là, pendant quelques semaines, on a privé les cyclistes d'un entraînement sur le circuit Gilles-Villeneuve.
2325

Puis de façon générale, ce qui m'habite aujourd'hui, c'est une certaine... Un certain découragement par rapport justement à tout ce qu'on a pu entendre au cours des derniers mois, des dernières années, où effectivement l'événementiel à cet endroit est souvent considéré – et je

2330 le répète – comme source de problème de cohabitation ou d'autre, mais n'est pas reconnu dans sa valeur intrinsèque.

2335 Je pense qu'il faut quand même aussi avoir une approche équilibrée, puis reconnaître que l'événementiel est positif pour la communauté. Évidemment, j'ai parlé des retombées économiques, on n'a pas parlé des retombées culturelles, on n'a pas parlé non plus des retombées sociales. Et, ça, ça vaut pour l'ensemble des événements à Montréal, mais les événements à Montréal, ça fait partie du ciment social et ça fait en sorte que les gens se rencontrent. J'ai pris une comparaison peut-être un peu pompeuse avec le Colisée de Rome, mais ceci dit, c'est un peu ça l'idée. Vous comprenez bien que pour nous c'est fondamental.

2340

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

Merci.

2345

LE PRÉSIDENT :

2350 Moi, par rapport à ce qu'on a entendu depuis le début et ce qu'on a pu recevoir comme commentaires, est-ce que ce qui revient sur l'événementiel, vous dites qu'au-delà du bruit, ne rentrons pas dans la question du bruit parce qu'on en a parlé abondamment hier mais en termes d'obstacles au moment du montage, démontage, est-ce que l'idée qu'il y ait un cahier de charge, qu'il y ait un « contrôle », une gestion, j'aime mieux le mot « gestion » de l'installation de façon à ce que les obstacles soient les plus restreints en espace et en durée, est-ce que ça, c'est une réalité qui vous rebute?

2355

M. MARTIN ROY :

2360 Bien, je ne crois pas, parce que l'exemple qui pourrait peut-être être comparable, c'est celui du partenariat du Quartier des spectacles où il existe quand même un certain nombre de contraintes et d'exigences qui sont déjà élaborées et qui valent pour tout le monde. Donc...

LE PRÉSIDENT :

O.K.

2365 **M. MARTIN ROY :**

Mais ça m'amène quand même aussi à ce que j'ai dit au sujet de la Société du parc Jean-Drapeau qui, selon moi, doit être un partenaire réel dans cette aventure de l'événementiel. Ce n'est pas qu'un locataire ou un locateur qui finalement ne fait que collecter les redevances en bout de compte. Je pense que la Société du parc Jean-Drapeau doit embrasser cette mission qui est celle de l'événementiel, au même titre que d'autres missions. Et, ça, ça impliquerait peut-être à ce moment-là justement un travail en amont et en aval pour l'installation, pour le montage, pour le démontage et puis qu'il y ait quelqu'un peut-être qui, au sein de l'organisation, je ne connais pas le finalement détail mais que cette mission justement soit une des missions de la Société.

2375

LE PRÉSIDENT :

Quand je lis : « *un fonds d'aménagement et d'infrastructure distinct* », c'est le mot « distinct » qui m'interpelle. Ça veut dire quoi?

2380

M. MARTIN ROY :

Encore une fois, c'est dans l'esprit de ce que je viens de dire. J'aimerais quand même que les gens réalisent de façon très claire que les redevances qui sont payées par les événements contribuent à la vitalité du parc, à sa santé, à la restauration de certaines infrastructures. Je me dis qu'un fonds distinct aurait quand même une utilité pédagogique, à savoir que si, éventuellement, ce fonds est doté annuellement de 1.5 ou de 2 millions \$ en revenus autonomes, bien, on sera en mesure d'expliquer aux gens que telle ou telle infrastructure a pu être réaménagée grâce à ce fonds, donc grâce à l'apport des grands événements qui se déroulent au parc Jean-Drapeau.

2390

LE PRÉSIDENT :

2395 Mais quand vous dites « distinct », il serait distinct donc du budget de la Société du parc Jean-Drapeau ou qu'on identifie à part?

M. MARTIN ROY :

2400 Bien, que ce soit identifié clairement.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

2405 **M. MARTIN ROY :**

2410 Techniquement, que ça soit à gauche ou à droite, que ça apparaisse dans la comptabilité de la Société ou non, ça, c'est autre chose, mais je pense que ce serait bien que ce soit su, que ce soit connu à des fins pédagogiques, je dirais, que la contribution des grands événements, des festivals, permet l'aménagement du parc et, dans le fond, que ça retourne aux utilisateurs qui ne sont pas des festivaliers. Que, dans le fond, indirectement ou directement, c'est toute la communauté qui bénéficie des retombées qui sont engendrées par les festivals et les événements.

2415 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. La question qu'on se posait, c'est que dans le « distinct », est-ce que ça changeait le mode gouvernance ou la prise de décision.

2420 **M. MARTIN ROY :**

Écoutez, on n'est pas rendu à ce niveau de détail, mais je pense que l'idée, en général, c'est celle que j'exprimais, qui est de vraiment un caractère pédagogique, je dirais.

2425 **LE PRÉSIDENT :**

C'est clair, très bien.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

2430

J'ai des questions liées à un certain nombre de détails que vous mentionnez, qui sont des détails mais pas nécessairement. À la page 3 de votre document où vous expliquez qu'effectivement, les grands événements, il y a des bénéfices absolument extraordinaires et vous exprimez aussi en conclusion que : « *En fait, ce ne serait pas hasardeux d'affirmer qu'aucun autre endroit à Montréal ne procure autant de fun à autant de monde en créant aussi peu de désagrément.* »

2435

Alors je comprends que vous reconnaissez qu'il y a des désagréments. De quel type, à quel type de désagréments vous faites référence et avez-vous des données, des faits?

2440

M. MARTIN ROY :

Écoutez, je pense que je n'ai pas besoin d'élaborer beaucoup sur la question du bruit qui a été longuement documentée et qui fait l'objet de plusieurs discussions.

2445

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

Au-delà du bruit ?

2450 **M. MARTIN ROY :**

2455 Bien, moi, ce que je constate et ce dont j'ai parlé, ce dont je parle aussi dans le mémoire, c'est un défi de cohabitation entre les diverses missions. Puis comme je l'ai dit, je pense que ce défi-là, enfin, ça a été... Le problème a été accentué au cours des dernières années à cause des travaux, il faut bien le dire. Le déménagement d'Osheaga sur l'île Notre-Dame, ça ne s'est pas fait en criant ciseau et puis ça s'est fait avec certaines difficultés. Maintenant qu'il y a un amphithéâtre, je pense qu'on va être capable de faire un aménagement puis une cohabitation qui est plus harmonieuse.

2460 Mais je prends un exemple. Vous savez, quand vous allez, que ce soit à Piknic Électronik ou que vous alliez à Osheaga sur l'île Notre-Dame, vous avez à prendre un interminable escalier en ascension et en descente pour passer la rue. Des fois, ça m'étonne un peu. Bon, je comprends qu'il y a des restrictions budgétaires qui nous empêchent de creuser un tunnel en dessous de la route, mais on impose quand même à 40 000 personnes par jour de monter, je ne sais pas, 75 marches ou d'en descendre 75, parce qu'on veut laisser passer quatre voitures en dessous – j'exagère là – mais c'est un peu ce genre de défi-là pour moi de cohabitation des différentes missions. C'est à ça que je fais référence. C'est de faire en sorte que les infrastructures, puis idéalement permanentes, favorisent la cohabitation des missions.

2470 Puis dans le fond, encore une fois, je reviens là-dessus, quand on disait : « Redonner le parc aux Montréalais », je ne pense pas qu'il s'agisse de leur redonner parce qu'il n'y a personne qui le leur a enlevé. C'est de faire en sorte que les Montréalais puissent profiter du parc, indépendamment de la tenue des festivals et des événements. Puis c'est là-dessus qu'on doit miser, c'est-à-dire une cohabitation, une meilleure cohabitation, puis qu'en sortant, par exemple, 2475 de la station de métro Jean-Drapeau, bon, évidemment, on puisse aller vers Osheaga ou vers Piknic Électronik ou je ne sais trop, mais qu'on puisse aussi emprunter un chemin qui nous conduit à d'autres espaces et puis que, là, on peut s'étendre dans l'herbe et puis s'amuser autrement que par la voie des festivals et des événements.

2480 **Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :**

Vous parlez aussi du volet *branding*. Vous dites, oui, c'est un problème de *branding*. Il faut travailler l'image de la marque et vous précisez : « *Mais certainement pas une situation problématique au point de mettre en cause d'importants fondamentaux.* » Qu'est-ce que vous définissez comme étant « d'importants fondamentaux » ?

M. MARTIN ROY :

Bien, c'est justement ce que je définissais dans l'ADN du parc Jean-Drapeau, pour moi, qui est hérité de la Terre des Hommes, puis d'Expo 67, c'est-à-dire un lieu de divertissement, de découverte, de fraternité, de rassemblement. C'est ça pour moi. Ça, en soi, ça constitue, selon moi, un important fondamental dans le parc Jean-Drapeau. Puis je pense que c'est ça qui ne doit pas être... Ça ne doit pas être mis en cause, c'est à la base même, je pense, c'est l'essence même de ce parc. Alors, dans le fond, ce serait bien facile de jeter le bébé avec l'eau du bain, puis de dire : « On a des problèmes. » Non, parce que c'est justement le cœur même de la mission, puis de ce qui habite ce site.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

Une dernière question de précision tout simplement. Dans les retombées culturelles, votre introduction précise : « *Les événements majeurs internationaux sont un outil important de la diffusion culturelle et contribuent ainsi significativement à la qualité de vie des citoyens.* » Comment vous voyez cet impact sur la qualité de vie des citoyens ?

2505 **M. MARTIN ROY :**

Bien, écoutez, de façon générale, l'ensemble des membres du RÉMI sont des diffuseurs culturels. C'est à proprement dit c'est très difficilement quantifiable mais, nous, on a réussi quand même à savoir, avec l'Institut de la statistique au Québec, que 9 % des spectacles présentés au

2510

2515 Québec en salle sont le fait des festivals et des événements. Et, ça, c'est sans considérer la portion extérieure. Alors, vous imaginez bien que quand on ajoute en plus la portion extérieure, au Québec, la présentation culturelle se fait, je ne sais pas, je vais lancer un chiffre, mais à 20 % dans le cadre d'un festival et d'un événement. Donc ça a quelque chose d'extrêmement structurant dans nos vies culturelles comme Québécois et dans chacune des disciplines concernées également.

2520 Là, je prends l'exemple du Piknic Électronik, mais il y a quand même beaucoup de DJ pour qui la consécration, c'est d'être présenté au Piknic Électronik. Et puis il y a des artistes québécois qui vont à Osheaga et qui profitent par le fait même du caractère de diffuseur devant une très, très grande foule. Alors ça fait aussi exactement... Ça remplit une mission culturelle fondamentale.

2525 Donc, pour moi, parce que c'est bien évidemment souvent ce que les médias retiennent ou les retombées économiques, puis j'en parle, puis j'ai aucune gêne à le faire, mais il y a effectivement aussi les retombées sociales, les retombées culturelles et les retombées touristiques qui sont aussi extrêmement importantes.

2530 **Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :**

Merci.

M. MARTIN ROY :

2535 Plaisir.

LE PRÉSIDENT :

2540 Est-ce que le fait de réfléchir en termes de zonage, de secteurs définis pour certaines vocations, est-ce que ça pourrait constituer une forme de reconnaissance de l'événementiel en réservant des zones ou si ça constitue plus une contrainte à l'expansion de certaines de ces

2545 activités? Parce qu'on est un peu confronté de temps à autre avec ces notions de devoir définir sur le territoire qui est très vaste des secteurs particuliers. Mais dans le cas de l'événementiel, s'il y avait donc des secteurs définis, c'est sûr que ça apporte en même temps une reconnaissance, si on dit : « Il y a un espace réservé » mais en même temps ça limite des possibilités d'expansion. Est-ce que...

M. MARTIN ROY :

2550 Bien, je trouve ça intéressant ce que vous dites mais ça soulève aussi la question de la saisonnalité.

LE PRÉSIDENT :

2555 Bien sûr.

M. MARTIN ROY :

2560 Parce que, dans le fond, on a beau réserver un espace pour l'événementiel mais si pendant six mois, c'est de la neige, puis que ce n'est pas un événement, à ce moment-là, donc est-ce que dans le fond cette définition de zone là devrait aussi prendre en considération le calendrier pour faire en sorte que c'est considéré comme une zone événementielle mais de telle date à telle date, puis qu'autrement, de telle autre date à telle autre date, c'est autre chose? Là, il y a peut-être moyen. Mais encore là, j'en ai toujours contre le mur à mur, mais ça va être difficile de le faire dans un calendrier annuel parce que l'amphithéâtre, enfin à ma connaissance, pour 2565 l'instant, il n'est pas prévu qu'il soit utilisé en plein mois de janvier, tout comme, je ne sais pas, bon, Piknic Électronik, c'est généralement du mois de mai au mois d'octobre. Alors qu'est-ce qui se passe de ce lieu-là en particulier durant les mois d'hiver? Mais c'est une piste intéressante que celle que vous soulevez.

2570

LE PRÉSIDENT :

O.K. Bien. Ça va, Mesdames? Merci beaucoup.

2575 **M. MARTIN ROY :**

Ça fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

2580

Alors Conseil régional de l'environnement. Messieurs Bergeron et Rondia, c'est ça?

M. EMMANUEL RONDIA :

2585

Oui, c'est bien ça.

LE PRÉSIDENT :

2590

Bien. Puis-je vous suggérer de ne pas nous lire votre mémoire qui fait dans les 39 pages. On l'a lu.

M. EMMANUEL RONDIA :

2595

Parfait. Mais de toute façon, l'idée de la présentation ici était de mettre en avant certains éléments clés du mémoire. On est bien conscient. D'ailleurs, avant tout, on tient à remercier l'OCPM de nous donner l'occasion de partager notre réflexion sur l'avenir du parc Jean-Drapeau. Le Conseil régional de l'environnement en fait se penche sur ces questions-là depuis plus d'une quinzaine d'années. En 2004, on avait déjà réalisé un document en fait qui s'appelle *Les espaces verts et bleus du parc Jean-Drapeau, un patrimoine à protéger* et notre première

2600

recommandation dans ce document-là était de mener une consultation sur la révision en fait du Plan directeur de 93. Donc on se retrouve ici quatorze ans plus tard mais on est content d'être là, puis on espère que c'est une première étape dans un processus qui va donner toute son envergure au parc Jean-Drapeau

2605

Aussi, vous dire – et je pense c'est un élément important – que ce mémoire a été rédigé en collaboration avec des partenaires. On a un organisme qui regroupe un grand nombre de membres. Donc pour aller chercher des idées, pour élaborer le mémoire, on a travaillé avec nos partenaires, autant des organismes locaux, régionaux, des experts universitaires aussi pour étayer au maximum nos propositions dans la perspective justement d'alimenter le travail de la commission.

2610

On ne passera pas trop de temps sur la question des constats. L'idée est plus d'aller vers les recommandations principales qu'on a dégagées. Mais peut-être quand même souligner certains éléments comme, entre autres, la place de la nature dans le parc, l'usage, la vocation première du parc comme espace vert et bleu public et l'usage événement qui, selon nous, a empiété cet usage parc vert et bleu au cours des années. Le lien avec le bleu est évidemment également avec la question du lien au fleuve. Donc le parc est vraiment au cœur, au centre du fleuve. Les accès autant visuels que physiques sont faibles ou déficients, mal aménagés. Donc il y a vraiment un travail qui permettrait de donner toute sa grandeur au parc.

2615

2620

La place démesurée accordée à l'automobile évidemment, que ce soit par les chemins mais aussi et surtout par la question des stationnements. On a fait un petit exercice qui n'a pas une valeur scientifique mais en mesurant la superficie des boisés du mont Boullé comparée à la superficie des stationnements, on arrive à peu près à la même superficie, donc ce qui est quand même un chiffre assez important et parlant qui montre que dans un parc, les surfaces asphaltées occupent vraiment une place très importante du territoire.

2625

Puis le point sur la promenabilité, je pense c'est un élément que vous avez sûrement remarqué dans notre mémoire, mais l'idée de créer des parcours conviviaux pour les cyclistes et

2630

2635 les piétons tout au long de l'année, donc que ce soit été comme hiver, qu'il y ait ou non des événements qui occupent une partie du site, mais vraiment cette idée de continuité des parcours et d'accès à, en fait, toutes les richesses du parc en tout temps pour l'ensemble des Montréalais donc qu'on soit piétons ou cyclistes.

2640 Le manque d'encadrement des promoteurs et la dépendance financière aux grands événements est problématique. Le fait d'organiser un événement au parc Jean-Drapeau doit être vu comme un privilège. Je pense que c'est un espace incroyable qui justement demande aussi des efforts de la part des gens qui les occupent. Puis quand on parle de promoteurs, c'est autant des promoteurs de très gros événements mais aussi des gens ou des organisations ou des personnes, des privés, qui louent certains espaces et qui occupent des espaces dans le parc pour des activités de plus faible envergure, mais avec des perturbations en termes d'entreposage, en termes d'impacts visuels qui sont constatés lors de ces événements-là. Donc 2645 il y a un enjeu justement sur tout cet encadrement des promoteurs, puis ça va arriver dans nos recommandations, bien entendu.

2650 Puis la question de la transparence et de la participation citoyenne. L'exemple de l'amphithéâtre, de toute la saga de l'amphithéâtre mais aussi, en fait, des choix qui ont été faits au cours des années par la Société du parc et la place qui a été donnée à la société civile de collaborer, de participer aux réflexions, de participer à la discussion pour faire avancer les dossiers a, selon nous, été négligée au cours des années.

2655 Donc ça, c'est un peu les grands constats qu'on tire et qui ont aiguillé et défini notre réflexion pour la suite pour découler aux recommandations.

M. CHARLES BERGERON :

2660 Donc ces grands constats qu'on vient de vous présenter sont en contraste avec certains éléments de la vision qu'on aimerait voir advenir pour le parc. Cette vision-là, on aimerait vous en

2665 exposer les grands éléments qui sont les plus importants pour nous. On aimerait insister sur le fait que d'abord et avant tout, pour nous, le parc doit retrouver sa valeur de parc vert et bleu actif et que cet usage doit prévaloir, sans contredire les autres usages, c'est cet usage-là qui doit prévaloir sur l'ensemble des deux îles, pour nous.

2670 Aussi, on se rappelle que parmi les atouts les plus importants du parc Jean-Drapeau, on retrouve évidemment sa nature insulaire, sa localisation extrêmement avantageuse au milieu du fleuve et sa longue histoire aussi. Donc tout le patrimoine, et j'entends par là autant la nature que le patrimoine historique bâti, sont selon nous des atouts importants et on devrait reconnaître et mettre de l'avant le parc Jean-Drapeau comme étant un lieu où se marient ces patrimoines et où se marient aussi les différents usages à travers un aménagement intégré par contraste avec ce à quoi on a assisté ces dernières années qui, pour nous, est plutôt un aménagement à la pièce où il manquait un certain élément de vision d'ensemble.

2675 Donc, oui, diversité des usages, c'est très intéressant. Comme l'interlocuteur précédent l'a mentionné, c'est vrai que la dimension de rassemblement est très importante, fait partie de l'ADN du parc. Le problème est peut-être davantage au niveau de l'harmonisation des usages.

2680 Et, aussi, comme mon collègue l'a mentionné il y a quelques instants, l'aspect promenabilité fait partie de la vision qu'on aimerait voir advenir sur le parc, c'est-à-dire, par là, on entend un parc qui soit accessible, et explorable en transport actif et qui permette à tout promeneur d'exploiter ce rapport unique au fleuve et à la ville. Et, juste une mention supplémentaire sur ce rapport au fleuve. On a abondamment, je pense, entendu le rapport visuel
2685 au fleuve, le fleuve comme étant présent comme un élément de décor, on peut dire, ou en tout cas, qui fait partie... Dans une perspective paysagère, c'est quelque chose à mettre en valeur, ça c'est sûr et certain, mais en plus, au-delà de ça, on se permet d'imaginer un fleuve non pas juste à voir mais à sentir, à toucher, un fleuve auquel on peut avoir un contact physique aussi.

2690 Donc notre vision aussi nous amène à imaginer un parc Jean-Drapeau qui contribuerait positivement à la santé et au mieux-être de la population et un parc qui brille par son

2695 exemplarité. Et, dans les énoncés de mission et de vision qui nous ont été soumis, le mot « innovation » revient souvent et on aime bien ce terme mais à condition, dans notre compréhension des choses, dans notre vision, ce qu'on aimerait voir, c'est que l'innovation soit vraiment mise au service d'une vision, une vision qui soutiendrait une meilleure mobilité, une meilleure conservation, une innovation au service de l'éducation, de la santé et de la résilience.

2700 Et, donc, quand on apprécie l'écart entre notre vision et les constats qui ont été exposés par mon collègue, ça nous a amenés à formuler des recommandations qui, selon nous, nous permettraient de passer de la situation qui prévaut actuellement à une nouvelle situation qui serait l'incarnation de notre vision.

2705 Les recommandations que nous avons soumises sont au nombre de dix-neuf. On ne va pas les repasser une par une ici, mais ce que j'aimerais faire maintenant, c'est vous les présenter en bloc en quelque sorte, vraiment pour insister sur ce qui ressort pour nous comme grand message à retenir de ces recommandations.

2710 Donc en premier lieu, on a formulé quelques recommandations qui vont dans le sens de venir ancrer de grands principes qui sont absolument incontournables. D'abord on aimerait voir quelques changements dans la formulation des énoncés de mission et de vision de la SPJD de manière à ce qu'elles soient encore plus explicites et qu'on insiste davantage sur l'engagement de la Société à vraiment agir selon les principes du développement durable et de la transparence et de l'innovation.

2715 Dans la formulation actuelle, on dit : « Favoriser ces principes » mais on aimerait voir un engagement encore plus ferme. Et, aussi, les modifications que l'on propose à ces énoncés vont dans le sens de compléter l'idée de multiplicité d'usages par, en fait, l'idée encore plus importante pour nous qui est l'harmonisation de ces usages.

2720 Et, autre chose très importante pour nous au plan des grands principes, c'est la transparence et la participation citoyenne et aussi de donner les moyens aux citoyens qui seront

2725 impliqués dans la gouvernance de se prononcer sur le suivi. Donc le corollaire de la participation citoyenne, c'est d'offrir aux citoyens les moyens de faire le suivi sur l'état d'avancement du Plan directeur. Donc il pourrait aussi y avoir, en plus d'une table de concertation, par exemple, il pourrait aussi y avoir des mesures comme rendre public l'état d'avancement du Plan directeur, du plan d'action qui découle du Plan directeur.

2730 Et, évidemment, toute la question de la biodiversité qui est si fondamentale et ça va... Je pense qu'il y a un pas important qui a été franchi dans ce sens-là en se dotant du plan maître forestier mais il reste encore d'autres actions à mener pour mieux connaître les autres composantes de la biodiversité au parc.

2735 Un autre bloc de recommandations qui est très important, c'est toute la question de balise que vous avez évoquée, Monsieur Burton, il y a quelques instants avec l'intervenant précédent. Donc nous amenons effectivement cette idée de baliser les usages sur les différents secteurs du parc en respectant, bien sûr, la vocation première de chaque secteur, mais en venant incarner la volonté de faire advenir la vocation première du parc, sa vocation de parc vert et bleu actif partout, venir incarner ça à travers des balises, des balises, par exemple, qui pourraient circonscrire quelles activités sont permises ou proscrites un secteur à la fois, quels sont les aménagements permis ou proscrits, quelles sont les cibles quant à la plantation d'arbres, les niveaux sonores à ne pas dépasser. Ça ne veut pas dire d'appliquer la même balise sur l'ensemble du parc, vous me suivez bien. Il s'agit plutôt d'y aller un secteur à la fois, puis de
2740 et bleu actif partout, venir incarner ça à travers des balises, des balises, par exemple, qui pourraient circonscrire quelles activités sont permises ou proscrites un secteur à la fois, quels sont les aménagements permis ou proscrits, quelles sont les cibles quant à la plantation d'arbres, les niveaux sonores à ne pas dépasser. Ça ne veut pas dire d'appliquer la même balise sur l'ensemble du parc, vous me suivez bien. Il s'agit plutôt d'y aller un secteur à la fois, puis de
2745 dire bien, ici, dans ce secteur-ci, telle balise semble raisonnable pour incarner la vision première.

Et le corollaire de ça, c'est d'inclure dans chacune des ententes conclues avec les promoteurs événementiels, avec les partenaires insulaires, dans chacune de ces ententes inclure ce qu'on appelle un cahier des charges qui est une façon de démontrer très clairement
2750 par écrit et que ça ait valeur de contrat ce que la Société du parc Jean-Drapeau attend des organisateurs d'événements en termes de montage, démontage, durée d'occupation du site, gestion des matières résiduelles, les impacts visuels, ce genre de chose.

LE PRÉSIDENT :

2755

Vous pourriez accélérer juste un peu?

M. CHARLES BERGERON :

2760

D'accord. Je vais passer la parole à mon collègue.

LE PRÉSIDENT :

2765

Ah! Ça va aller plus vite alors?

M. EMMANUEL RONDIA :

2770

Pour la mobilité, je pense qu'il y a aussi certains éléments clés sur lesquels on veut quand même revenir. En premier lieu, la question de la circulation de transit qui, en fait, l'élimination de la circulation de transit est quelque chose qu'on demande depuis longtemps dans le parc qui, à notre avis, n'est pas compatible avec la vocation du parc. L'accès à l'automobile au parc ne serait pas proscrit mais seulement autorisé pour les usagers du parc. Donc éviter ces allers-retours et ces traversées en automobile du parc à tout temps de la journée.

2775

On sait qu'actuellement, il y a un travail qui est mené avec Voyagez Futé, la Société du parc, concernant toute la question de la mobilité. C'est sûr que ça aurait été intéressant d'avoir déjà les résultats ou au moins le portrait de Voyagez Futé pour la consultation, pour nous alimenter dans les propositions, mais un des éléments clés, c'est vraiment d'avoir cette vision intégrée du plan de mobilité. Donc c'est de combiner transport collectif, transport actif, que ce soit aussi les différents organismes qui offrent ces services, donc entre autres BIXI, la STM, essayer de vraiment harmoniser, de favoriser le travail conjoint de toutes ces organisations-là pour qu'une personne qui sort du métro justement ait accès rapidement à un BIXI pour rejoindre un

2780

2785 endroit particulier dans le parc, ce qui actuellement n'est pas le cas, la station de BIXI n'étant même pas à la sortie du métro.

2790 Après, la question de la promenabilité, je ne reviendrai pas là-dessus, uniquement peut-être simplement l'idée d'une promenade panoramique sur le long des berges des deux îles, donc vraiment créer un circuit qui permettrait de reconnecter le citoyen avec le fleuve. Et, toute la question des pôles de mobilité durable. Donc oui le métro est un pôle de mobilité durable clé mais les différents points d'entrée en fait du parc aussi devraient être réfléchis comme des pôles peut-être secondaires mais sur lesquels il y a une réflexion à avoir. La question de la navette fluviale entre autres, les gens qui sortent de la navette puis comment on accède aux différents secteurs du parc.

2795 Éléments importants, puis ça, ça rejoint un peu l'élément de constat que je mentionnais au début de la présentation, toute la question de la stratégie de conversion des stationnements. Le Conseil régional travaille beaucoup sur la question des stationnements. On a développé un guide pour accompagner les promoteurs, les gestionnaires sur les meilleurs modes de gestion des stationnements dans l'optique de réduire l'emprise du stationnement sur les sites. On a également développé une attestation Stationnement écoresponsable, donc on est tout à fait... On a déjà établi des contacts avec la Société du parc, mais cette volonté de continuer la réflexion et de regarder également avec les autres partenaires insulaires, entre autres La Ronde, sur une meilleure façon d'aménager les stationnements pour regagner de la place qui pourrait être offerte aux piétons et aux cyclistes, puis améliorer l'expérience sur le parc.

2810 Par la suite, on a des recommandations qui sont peut-être plus... En fait, on lance des pistes puis c'est un peu des éléments à creuser. La question de la place métropolitaine du parc, ce n'est pas un élément à creuser, c'est vraiment un élément qu'on voit comme clé également donc d'inscrire le parc dans la trame verte et bleue de la Communauté métropolitaine, puis on voit ça aussi comme un levier en termes de financement, parce que la CMM reçoit du financement du ministère des Affaires... du MAMOT pour supporter des projets. Quand on regarde la carte, c'est un peu dommage de voir que c'est vraiment le secteur du parc qui est un peu le nœud vide en fait dans cette vision de grand parc vert et bleu.

2815 L'idée de l'organisation philanthropique, on a regardé un peu à New York, à Central
Park, ce qui se faisait. Par contre, cette réflexion sur le partenariat avec une organisation
philanthropique ne pourra se faire qu'une fois que la vision sera bien claire, puis que
l'organisation soit à l'aise de travailler justement à développer un financement pour l'entretien et
la gestion quotidienne du parc. Donc il y a une réflexion à avoir mais c'est intéressant, je pense,
2820 d'explorer d'autres modèles de financement pour le parc.

Puis les dernières recommandations sont vraiment peut-être plus spécifiques et
ponctuelles. La question de l'agriculture, on trouvait ça intéressant l'idée de réfléchir à un centre
d'interprétation et d'éducation en agriculture. Où le placer? C'est encore à décider mais c'est
2825 l'idée aussi dans le Plan directeur d'intégrer cette vocation d'éducation dans les grands principes
qui vont guider les futures actions du parc.

Puis le dernier point vraiment peut-être plus, en fait, spécifique pour le rapport à l'eau et
la vue sur la ville. Donc ça, ça fait le tour de nos dix-neuf recommandations qui sont détaillées
2830 plus longuement dans le mémoire.

Pour conclure, je pense c'est ça l'idée vraiment, on a une belle occasion ici de se doter
d'un plan directeur. Ce qu'on espère, c'est qu'on ne revive pas la situation du Plan directeur de
93 qui était en fait un très bon document que même qu'on a reconsulté de manière intense pour
2835 préparer ce mémoire-ci mais qui, par la suite, n'a pas vraiment été mis en œuvre et pas suivi ou
très rarement suivi dans les grands principes qu'il mettait de l'avant. Donc, là, on espère qu'on
est dans la bonne direction, puis qu'on va traduire ce Plan directeur-là par un plan d'action. Puis
c'est sûr que nous on offre notre entière collaboration à la Société du parc pour mettre en œuvre
et alimenter la réflexion pour les prochaines étapes. Voilà. Merci.

2840

LE PRÉSIDENT :

Bien. Merci beaucoup. J'avais une question. Quand vous avez parlé d'intégrer le parc
dans la trame verte et bleue de la CMM, à quelques reprises on a mentionné la position

2845 régionale ou métropolitaine du parc Jean-Drapeau, mais qu'est-ce que ça veut dire concrètement d'intégrer le parc dans la trame verte et bleue? Ça veut dire quoi?

M. CHARLES BERGERON :

2850 Bien, ça permet justement de marquer la place du parc à une échelle plus large, puis de montrer que ce n'est pas un parc uniquement réservé aux Montréalais. On est à la frontière de la Rive-Sud et de Montréal également. L'ampleur du parc, tous les bijoux qu'il contient en fait devraient être connus, pas uniquement des Montréalais. Donc cette idée de réflexion à l'échelle métropolitaine, on l'a dans de nombreux dossiers parce que c'est aussi une façon de consolider
2855 des grands ensembles verts, des grands ensembles écologiques aussi. Donc si on regarde ça à une échelle plus large, il y a des travaux entre autres menés par l'Université McGill et le professeur Andrew Gonzalez sur cette grande connectivité écologique à l'échelle du Grand Montréal qui dépasse même la CMM. Mais c'est d'arriver à sortir... On regarde juste le parc, puis on sort notre... On élargit notre vision, en fait, puis ça, ça a des avantages. Puis on le voyait aussi
2860 comme un levier possible pour le financement comme je le mentionnais, puis comme un levier pour la reconnaissance du parc aussi via tout le réseau de la CMM.

LE PRÉSIDENT :

2865 D'accord. Bien. Question?

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

2870 J'en avais une petite, petite. En fait, dans la mission que vous proposez, à votre première recommandation, vous avez beaucoup parlé d'harmonisation des usages et vous parlez de patrimoine naturel, architectural et historique. Vous avez évacué la notion de la composante culturelle et la composante événementielle. Et, lorsque vous en avez parlé tout à l'heure, vous avez dit que l'importance était l'harmonisation des usages. J'accepte ça. Je vais maintenant à

2875 votre recommandation numéro 8, à la page 15 où vous parlez de réaliser une étude pour le
compte de la Société, qui établisse les revenus et dépenses attribués à l'entretien de base. Et, à
la fin, vous dites : « *Cela permettrait aussi, bien entendu, de comprendre dans quelle mesure les
2880 grands événements contribuent à ce volet et les sommes qu'il faudrait trouver ailleurs, advenant
que ces événements n'aient plus lieu dans le parc.* » Donc qu'est-ce que je dois comprendre de
cette phrase?

M. CHARLES BERGERON :

2885 On s'est beaucoup battu avec la formulation de cette recommandation-là.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

Ah! Bon. C'est pour ça que vous souriez...

2890 **M. CHARLES BERGERON :**

On s'attendait...

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

2895 ... au moment où je vous en parlais.

M. CHARLES BERGERON :

2900 Oui. Oui, parce qu'on s'attendait à recevoir une question en fait là-dessus. Ici, ce qu'il
faut comprendre, c'est que cette étude dont on parle, qui serait utile, c'est une étude qui
établirait... En fait, qui nous permettrait de comprendre si les redevances qui sont remises à la
Société du parc Jean-Drapeau pour compenser pour les nuisances occasionnées par la tenue

2905 d'événements, si ces redevances-là sont en réalité suffisantes. On comprend très bien que dans
la tenue de n'importe quel événement, petit ou grand, il y a des coûts écologiques, des coûts
sociaux et des coûts qui sont externalisés, puis qu'on peut plus ou moins internaliser dans le
calcul. Et, ce qu'on constate, c'est que oui, d'une part, les promoteurs remettent des redevances
à la Société du parc Jean-Drapeau, d'autre part, ce qu'on voit, c'est que la gestion au quotidien,
2910 les aménagements, tout ça quand même, on dirait qu'il y a quand même un laisser-aller, un
abandon de certains sites. La dégradation se poursuit malgré qu'il y ait des redevances versées.

Donc l'utilité de cette étude, c'est dans un scénario hypothétique où on se dit... En fait, ce
qu'on veut, c'est comparer la situation « avec événement » et la situation « sans événement »
2915 pour comprendre quels sont les coûts d'opération réels qui incombent à la Société du parc Jean-
Drapeau en les comparant à des coûts d'opération qui sont des coûts d'opération qui incluent les
retombées négatives des événements.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

2920 Avec votre formulation, on pourrait peut-être aussi comprendre – et corrigez-moi si je me
trompe – qu'à terme, peut-être que votre recommandation voudrait dire : « Il n'y aura plus de
grands événements »?

M. CHARLES BERGERON :

2925 Je pense que les balises qu'on propose, par ailleurs, vont forcer à un certain point une
sorte de transformation dans les événements qui seraient admis et je tiens à préciser qu'il y a
une recommandation aussi sur laquelle je n'ai pas insisté dans cette présentation-ci, mais je me
2930 permets d'attirer votre attention là-dessus maintenant.

Une de nos recommandations, c'est que la Société du parc Jean-Drapeau accompagne
ses partenaires insulaires dans la transformation de leurs activités et de leurs événements pour
en faire des événements carboneutres, des événements qui ont moins de retombées en termes

2935

de pollution sonore, pollution lumineuse, pollution chimique. À titre d'exemple, on disait que les Feux Loto-Québec, en ce moment, même si on aime beaucoup ça les feux, bien la pyrotechnie s'appuie sur des produits chimiques dont les retombées négatives sur l'environnement sont connues maintenant. Alors ça pourrait être, plutôt que de dire on met les Feux Loto-Québec à la porte, non. Ce qu'on prône, c'est plutôt que la Société du parc Jean-Drapeau accompagne les Feux Loto-Québec pour transformer ces événements-là à une échelle plus ou moins longue. Par exemple, on a vu aux derniers Jeux olympiques à Pyongyang, au lieu de feux d'artifice, on a vu des essaims de drones dessiner de grands dessins dans le ciel. Alors on pourrait imaginer que les balises que la Société du parc Jean-Drapeau se donne auraient un pouvoir d'influence sur les partenaires insulaires pour les amener, eux aussi, à devenir des partenaires dans la réalisation d'une vision de développement durable.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Messieurs.

M. EMMANUEL RONDIA :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci pour le rapport de 2004, ça nous évitera de le chercher. Monsieur Roger Laroche, vous êtes là? Nous vous écoutons.

2965 **M. ROGER LAROCHE :**

Bonjour!

2970 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour!

M. ROGER LAROCHE :

2975 Je vais vous faire grâce effectivement de la lecture du mémoire et des orientations.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

2980

M. ROGER LAROCHE :

2985 Je vais plutôt profiter des quelques minutes avec vous pour mettre l'emphase sur certains éléments qui, pour moi, sont peut-être capitaux et qu'actuellement, même dans les mémoires qui sont présentés – j'en ai lu plusieurs, certaines personnes me l'ont envoyé – manquent. Évidemment, la notion de patrimoine, vous allez comprendre que je vais revenir dessus. C'est plus qu'un dada, c'est un investissement personnel au niveau du patrimoine, mais je vais commencer par le manque de vision complet de ce qui se dit jusqu'à date, qui est celle où on continue de compartimenter les îles en secteurs. Qu'on n'intègre pas...

2990

On a un territoire défini, on a deux îles, on a de l'eau autour qui délimite ce territoire-là. On a des points d'entrée qui sont très, très, très spécifiques. On parle encore d'un secteur événementiel, de la forêt Todd, de peut-être considérer l'île Notre-Dame de façon séparée. On

2995 ne parle pas de La Ronde. Vous savez qu'au niveau patrimonial, le patrimoine de l'Expo 67 le mieux respecté demeure à La Ronde parce qu'il est fixe, malgré qu'il y a eu des démolitions, c'est encore un lieu exceptionnel qui pourrait facilement être revu en fonction effectivement de ce que c'était le patrimoine.

3000 Ça me fait toujours grimper dans les rideaux lorsqu'on mentionne – et ça, je le mentionne dans le mémoire – que l'héritage événementiel des îles, c'est l'héritage de l'Expo 67. Mais on n'a rien compris. Parce que le Plan directeur de 1967 voulait limiter les grands rassemblements, voulait s'arranger pour que les rassemblements soient à échelle humaine, soient plus petits, soient localisés dans plusieurs endroits. Quand on avait besoin de grands, grands
3005 rassemblements, on avait deux endroits isolés : on avait l'Autostade et on avait la Place des Nations qui, volontairement, ont été isolés par le pont. Et, de cette façon-là, on avait des lieux autres.

Édouard Fiset, l'architecte en chef, a tout fait pour éviter les allées monumentales. C'est
3010 à l'encontre de l'allée Calder qui a été construite actuellement. Son but, c'était d'avoir un ensemble de lieux qui faisait que lorsque le visiteur entrait, il y avait un ensemble d'intérêt qui se développait au fur et à mesure. Donc maintenir actuellement cette vision-là compartimentée, c'est-à-dire, segmentée, entre autres l'île Sainte-Hélène en secteurs, de maintenir l'île Notre-Dame et La Ronde comme des éléments externes au discours, parce qu'on parle presque
3015 toujours que de l'île Sainte-Hélène. C'est un site complet, là. Il y a l'historique, oui, l'île Notre-Dame a été construite, je veux bien, mais il y a un historique qui est spécifique, qui est oublié.

Dans la notion aussi de préservation, je pense qu'il y a eu une mauvaise interprétation. Lorsqu'on préserve la réalité historique des îles, autant militaire que – parce qu'il ne faut pas faire
3020 abnégation sur le passé militaire, même si ce n'est pas nécessairement avantageux pour Montréal, mais tout de même, le rôle militaire de l'île Sainte-Hélène a été important – on ne réussit pas à dégager une vision d'ensemble de tout ce secteur. On a eu un Plan directeur au niveau des installations militaires qui recommande justement d'avoir une vision plus intégrée. On est en 2018, on ne l'a toujours pas cette vision intégrée là. C'est toujours très... Si on manque...
3025 Comment je pourrais dire?

3030 Dans le Plan directeur actuellement, je pense que votre plus gros défi va être effectivement de voir si on peut dégager une vision d'ensemble du site. Et, cette vision-là s'inscrit pas juste l'île Sainte-Hélène, île Notre-Dame, elle est très importante en fonction du fleuve et, par le fait même, Montréal et le Vieux-Montréal. Le Vieux-Port, le Vieux-Montréal et les îles font un tout qui n'existait pas en 67, j'admets, parce que le Vieux-Port n'était pas développé mais qu'on a aujourd'hui. Au niveau du visiteur, il faut trouver un moyen de mieux intégrer ça. Les transports sont un moyen d'intégrer, le côté historique est très développé, entre autres, au canal de Lachine, on commence – ça a pris du temps, là – mais on commence de plus en plus à avoir une meilleure trame historique. Au niveau des îles, c'est manquant.

3035 Donc c'est vraiment, dans les recommandations je pense, peut-être personnellement où je trouve que là on doit travailler le plus, c'est redévelopper cette vision d'ensemble là. C'est sûr que, bon, c'est des suggestions au niveau d'un nouveau type d'administration des îles. Pour moi, ça serait très important parce qu'il faut avoir effectivement une meilleure participation d'acteurs particuliers. On n'a jamais eu aucun représentant patrimonial sur le comité d'administration, que ça soit l'ancien AMARC dès 70 jusqu'à aujourd'hui. Il y a eu une tentative de dégager une vision globale sous l'administration de Jean Doré. Disons qu'ils ont manqué de temps. Le premier Plan directeur est un premier pas mais lorsqu'on lit le Plan directeur, ce qui manque encore, c'est cette vision intégrée là de l'ensemble du site. Donc sans aller trop dans le détail, pour moi, c'est vraiment capital de développer cette vision d'ensemble là.

3045 Autre chose au niveau de l'événementiel – et c'est achalant de l'entendre encore – lorsqu'on reprend l'idée que le grand événementiel est une source de revenus, est une source de profits, si on prend le total des argents publics investis depuis dix ans dans les îles, l'événementiel est encore à rembourser sa dette. On n'est pas encore, on est loin encore d'avoir une notion de profit, une notion de roulement. Ça fait qu'il faut faire très attention aussi lorsqu'on regarde l'événementiel de cette façon-là.

3055 Je ne suis pas contre, au contraire, ça anime les îles, mais je pense qu'il faut revenir à

3060 l'idée qui avait été développée et qui a été le grand succès de l'Expo 67, l'événementiel doit avoir une dimension humaine. On a parcellisé sur le site des petits *band stands*, des petits kiosques à musique. On avait un grand kiosque à musique, le kiosque international. En tout lieu, il y avait des théâtres, il y avait des lieux de spectacle, il y avait des lieux de rassemblement. Jamais, jamais, jamais on a conçu en dehors – comme je vous disais, l'Autostade puis la Place des Nations – un lieu central où on concentrait les gens.

3065 C'est cette perversion de la notion d'événementiel qui est entièrement – évidemment, je comprends la notion de profit : plus il y a de monde, plus ça paie, ça prend pas la tête à Papineau pour comprendre ça – mais cette perversion événementielle là, même on la sent au moment où les grands festivals comme Osheaga lui-même commence à dire dans ses propres... Qu'on retrouve dans ses propos que « Les grandes scènes sont très intéressantes, mais ce qui est de plus en plus intéressant, c'est les petites scènes locales que je mets un peu partout. » Donc la façon que le site a été reconstruit actuellement, il est reconstruit avec une vision d'il y a 3070 cinq ans des grands événements. Mais ce n'est pas ce qui se passe dans les grands, grands événements. Regardez juste ceux qui se passent actuellement à la Place des festivals à Montréal, que ça soit les gros, comme le Festival de jazz ou... les petites scènes commencent à prendre de plus en plus d'importance – la grande scène a toujours évidemment le charisme – mais les petites scènes commencent à être des éléments intéressants.

3075 Donc l'autre défi au niveau des îles, c'est celui justement où on est capable d'offrir de l'événementiel qui est – faute de bon mot – parcellisé, mais répandu à certains endroits, tout en respectant le lieu. Je peux comprendre pourquoi que Piknic grimpe dans les rideaux lorsqu'on lui dit : « Tu t'en vas dans le festival...», ça n'a pas de sens de mettre le Piknic avec ça, puis ça va le 3080 dénaturer complètement.

3085 De tous les événements, Piknic a eu le plus d'impact réel au niveau patrimonial parce qu'il s'est installé sous le Calder. Piknic et le Calder sont interreliés. Le Piknic a fait connaître le Calder; le Calder était devenu le symbole du Piknic, mais oui, c'est vrai que beaucoup, beaucoup

3090 de Montréalais ont découvert... Parce qu'il y a eu aussi cette utopie-là de dire : « Ah! C'est des festivals qui servent aux Montréalais. » Si on met le Piknic à côté, là, je serais très curieux de voir l'ensemble des participants à Osheaga. Osheaga, c'est un événement qui est d'Amérique du Nord... Du nord de l'Amérique, nord-est de l'Amérique. Il y a une quantité d'Américains, de jeunes Américains qui vient au Piknic... Pas au Piknic, à Osheaga ou aux autres festivals. Donc il faut faire attention aussi de dire que c'est un élément qui est entièrement montréalais.

3095 Ça fait que c'est surtout sur ça que je veux insister. Le reste, vous l'avez dans le mémoire, je n'ai pas à tout vous le réécrire. Le plus important, je pense aussi, c'est parce que de l'OCPM, j'ai aucun problème. Je vous connais, je suis très content que vous fassiez la consultation. Je suis un ancien fondateur qui a travaillé sur le BCM, évidemment, je connais les consultations. Pour moi, c'est important. Mais la transmission, après, c'est ça qui me cause beaucoup de problèmes.

3100 Parce que je vous rappelle que le responsable des parcs, une de ses phrases phénoménales qu'il a été dire la soirée de l'ouverture : « Un parc n'est pas un espace vert. » elle m'est restée, je ne l'ai pas encore digérée celle-là à ce niveau. Disons qu'il était peut-être endormi cette journée-là. Mais ma plus grande peur, c'est comment on va traverser de chez vous à là-bas. Et, vous avez une responsabilité, je le sais parce que vos balises vont être importantes, 3105 à savoir aussi comment on va le mettre. La rédaction de votre rapport, pour moi, elle ne peut être que positive, je le sais, mais j'espère beaucoup, beaucoup, beaucoup aussi qu'il va y avoir un effet velcro dans vos recommandations. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

3110 Qu'est-ce que c'est un effet velcro?

M. ROGER LAROCHE :

3115 La recommandation est tellement logique qu'elle devient incontournable.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Excusez-moi, je n'avais pas ça dans mon vocabulaire.

3120

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

Ce n'est pas dans votre mémoire. Juste après vous avoir écouté, je vous lance la question comme ça : et, vous, aujourd'hui en 2018, vous proposez qu'on écrive quoi par rapport à l'amphithéâtre qui est là?

3125

M. ROGER LAROCHE :

L'amphithéâtre doit être utilisé pour ce qu'il est. Mais je pense qu'on doit aussi avoir de l'imagination et revoir comment on peut partitionner à l'occasion l'amphithéâtre pour en faire un lieu multiple. Et, ça, ça n'a pas été prévu. Et, ça, ça serait intéressant parce que, un exemple, le festival, voyons, les fins du monde, je ne m souviens plus du nom exact, qui est devenu, en fait, le festival de la bouffe du monde international – parce que malheureusement, culturellement, il s'est affaibli beaucoup, beaucoup, beaucoup depuis plusieurs années – pourrait avoir un rayonnement très intéressant dans cet endroit-là, beaucoup plus qu'à la pseudo place des festivités, mais on pourrait en faire vraiment un lieu intéressant. On est pris avec, on s'entend. On rêve en couleur quand on pense que le 65 000 va être régulièrement utilisé. C'est faux. Les grands festivals, eux autres aussi, en Europe on le voit tranquillement pas vite, Osheaga va commencer à diminuer aussi, c'est normal, c'est cyclique.

3130

3135

3140

Donc soyons intelligents et revoyons cette place-là, comment on peut l'intégrer. À ce moment-là, peut-être que Piknic aurait sa place parce que ça serait intéressant peut-être que Piknic devienne un événement un petit peu plus grand, sans nuire à son essence. Je vous rappelle Piknic est né avec eux autres et lui a vraiment une essence Expo, lui a vraiment une

3145

essence des îles. Là-dessus, chapeau aux organisateurs. Ça pourrait être très intéressant de le faire. Et, pourquoi pas utiliser lors du Grand Prix, au lieu de tout transférer au centre-ville les événements, pourquoi pas utiliser justement ça à ce moment-là pour en faire... Ce qui a manqué, c'est d'imagination.

3150

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

O.K.

3155

M. ROGER LAROCHE :

Pour moi, c'est clair, net et précis. Les concepteurs de la place actuelle qui sont aussi impliqués dans la place des festivals à Montréal ont transféré le centre-ville là. Et, c'est là qu'on a un problème. Ça fait que cette place-là, on la fait vivre, mais il faut trouver vraiment un moyen de la fractionner. À ce moment-là, ça dépasse le moindre mal, ça devient même un élément qui pourrait être positif de façon régulière à cette chose-là. Moi, je vois cette place-là transférée entre autres l'hiver, il y a des événements l'hiver dans le Festival des neiges, puis tout ça, mais on pourrait avoir, je ne vous dirais pas toujours tout concentrer là, ça, je suis d'accord, mais ça pourrait être des lieux intelligents. Donc ce qui manque, c'est de l'intelligence. Non, de l'imagination plutôt.

3160

3165

LE PRÉSIDENT :

Ce qui n'est pas la même chose.

3170

M. ROGER LAROCHE :

Oui. Bien, c'est un lapsus mais je ne suis pas sûr... Mais je voulais vraiment dire « imagination » mais c'est sorti un peu trop rapide.

3175

LE PRÉSIDENT :

3180 Oui. On a entendu les deux, ça va d'ailleurs être répété dans la transcription. Une dernière question qui nous a interpellés à la lecture, quand je lis : « *Le découpage actuel et proposé du parc en zones est une très mauvaise idée. Il est responsable de l'état des choses du parc actuellement. Tout l'ensemble doit être zoné parc.* »

M. ROGER LAROCHE :

3185 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3190 Une fois qu'on zone le tout comme un parc, est-ce qu'il y a un problème à définir des fonctions sur le territoire?

M. ROGER LAROCHE :

3195 Du tout. On n'a rien qu'à prendre Montréal comme exemple.

LE PRÉSIDENT :

Bien, c'est pour ça qu'en lisant ça...

3200 **M. ROGER LAROCHE :**

3205 Il y a de multiples fonctions à Montréal. Non, mais pour moi, l'avantage majeur de le définir comme un parc, la priorité est parc. Le reste, on aménage le parc et les organismes s'adaptent au parc. Ça fait que c'est dans ce sens-là.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

3210 **M. ROGER LAROCHE :**

Si on avait eu ces zonages de parc là quand les coupes ont été faites, on aurait pu intervenir.

3215 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

3220 **M. ROGER LAROCHE :**

Et, là, actuellement ce que ça fait, c'est que ça isole. Et, moi, ce qui me dérange aussi, c'est que ça concrétise la fonction « grands événements ».

3225 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3230 **M. ROGER LAROCHE :**

Pour moi, les grands événements a sa place à l'Expo... À l'Expo, aux îles de l'Expo, mais les grands événements doit être un élément, comment je pourrais dire, de rajout. On ne doit pas faire les îles en fonction des grands événements. C'est ce qu'on a essayé de faire. Je comprends que ces gens-là réagissent et je réagis à leur place de la même façon aussi. Ils sentent qu'ils sont un peu pris en otage, entre autres si je regarde ce qu'Osheaga a dit, puis tout ça.

3235

3240 Mais quand je vous disais qu'on manque d'imagination, il y a peut-être de la place, là aussi, à l'imagination à ce niveau-là. Mais la règle principale, c'est que lorsqu'il y a un grand événement, il faut éviter – et c'est là que l'imagination est importante – éviter que cet événement-là capte les îles. Parce que, écoutez, il faut être réaliste, là. Les grands événements ont lieu au plus beau temps de l'été. Ça fait que c'est aussi les meilleurs temps où les utilisateurs n'arrivent pas à participer au parc.

LE PRÉSIDENT :

3245 Monsieur Laroche, merci.

M. ROGER LAROCHE :

3250 Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, madame Valérie Beaulieu, s'il vous plaît. Ah! Vous êtes deux.

3255 **Mme VALÉRIE BEAULIEU :**

On est deux.

LE PRÉSIDENT :

3260 Valérie Beaulieu et monsieur?

Mme VALÉRIE BEAULIEU :

3265 Bonjour! Oui, monsieur Jean-Robert Choquette, vice-président du conseil d'administration

de Culture Montréal et je suis moi-même directrice générale de Culture Montréal.

3270 **LE PRÉSIDENT :**

Et, monsieur est?

3275 **Mme VALÉRIE BEAULIEU :**

Jean-Robert Choquette.

LE PRÉSIDENT :

3280 Ça va, merci. Pour la transcription.

Mme VALÉRIE BEAULIEU :

Pardon.

3285

LE PRÉSIDENT :

On vous écoute.

3290 **Mme VALÉRIE BEAULIEU :**

3295 Bonjour! Culture Montréal souhaite aujourd'hui attirer votre attention sur l'identité du parc Jean-Drapeau. Pour la réussite de sa mise en œuvre, il nous apparaît essentiel que le prochain Plan directeur du parc développe une vision d'ensemble et crée un réel sentiment d'appartenance de la part des Montréalais et des Montréalaises et, par conséquent, qu'il fasse émerger une identité forte. Parce que ce qui confère un sens au lieu, c'est le citoyen, ce sont les gens qui investissent le parc, qui participent à ses activités et qui se l'approprient.

3300 La question du sens est ici centrale. Pour perdurer et prospérer, le parc ne doit pas être
uniquement conçu comme un réceptacle d'événements et activités compartimentés mais comme
un lieu de vie, un lieu auquel on peut s'identifier et où l'existence humaine prend sens.

3305 Le parc Jean-Drapeau, nous l'imaginons comme un parc qui valorise son histoire, un
parc qui rassemble et comme un parc en mouvement. Donc un parc porteur d'une histoire riche,
on l'a entendu aussi précédemment. Vous l'avez sûrement constaté à la lecture de notre
mémoire, plusieurs lieux, bâtiments, symboles de l'histoire du parc Jean-Drapeau et de Montréal
arrivent à un moment charnière. En effet, le nouveau Plan directeur du parc doit absolument se
pencher sur la vocation de ces lieux historiques et patrimoniaux.

3310 Pensons, par exemple, on l'a nommé tout à l'heure, au patrimoine militaire de l'île Sainte-
Hélène et particulièrement au fort Sainte-Hélène qui héberge le Musée Stewart. D'ailleurs, la
proposition numéro 1 de notre mémoire suggère d'entamer une réflexion sur l'avenir à long
terme du fort Sainte-Hélène.

3315 Une autre partie importante du parc et reliée à Expo 67. C'est l'une des premières
fenêtres sur le monde des Montréalais et des Québécois. Il faut réhabiliter la Place des Nations
qui jouit également d'un passé post-Expo avec le Festival international de jazz, c'est notre
proposition numéro 4. Il faut repenser à l'avenir de la Biosphère comme musée de
l'environnement et du climat, c'est notre proposition numéro 6. Il faut déterminer la vocation du
3320 pavillon Hélène-de-ChAMPLAIN, proposition numéro 7. Il faut réfléchir à comment on met en
valeur les jardins des floralies et, encore une fois, identifier une vocation pour les espaces
déstructurés situés entre le pont de la Concorde et le pont du Cosmos, proposition numéro 9. Il
faut faire une place significative à l'art public sur cette île également en prolongeant ainsi
l'héritage de l'Expo 67, proposition numéro 3.

3325 Si on arrive à préciser, à trouver des vocations significatives à tous ces éléments en liant
avec l'histoire et donc l'identité des Montréalais et des Montréalaises, on arrivera à renforcer leur
sentiment d'appartenance et faire du parc Jean-Drapeau un lieu de vie, un lieu de

3330 rassemblement. C'est notre deuxième thème aussi, un parc qui rassemble parce que c'est dans son ADN qu'on le veuille ou non, mais depuis Expo 67.

3335 Les événements font partie du cœur économique et sont aussi la fenêtre actuelle sur le monde. Qu'on pense à Osheaga, aux Weekends du monde, Piknic Électronik et j'en passe. Certes, l'accueil des événements est un incontournable mais un parc qui rassemble doit être aussi un parc responsable. Donc oui, c'est vrai, Culture Montréal est d'accord avec ça, il est urgent de définir des balises pour limiter les impacts sur les usagers, les communautés et l'environnement. C'est notre proposition numéro 2.

3340 Troisième thématique : un parc en mouvement. Parce que si on veut que les citoyens s'approprient ce parc, en fassent un lieu de vie, on doit évidemment en faciliter l'accès et mettre l'emphase sur la mobilité. Pour cela, il faut accorder la priorité à l'aménagement de la promenade panoramique qui doit mener du quai de la navette fluviale jusqu'à la pointe ouest de l'île Sainte-Hélène pour se rendre à la Place des Nations facilement et agréablement, accessible au public. À long terme, on devrait pouvoir y déambuler sur la plus longue distance possible autour des
3345 deux îles. C'est encore notre proposition numéro 4 mais qui est quand même phare.

3350 Identifier aussi une solution fonctionnelle permanente à la mobilité entre la station de métro et les autres centres d'intérêt du parc. Je pense que ça a été nommé par plusieurs mais c'est notre proposition numéro 8.

3355 Pour terminer, si on veut que l'objectif prioritaire du futur Plan directeur soit la recherche d'une harmonie entre la géographie du lieu, son histoire, son patrimoine, ses activités et ses événements culturels, le parc doit former un tout, une unité, qui lui permettra d'affirmer de nouveau sa singularité auprès des citoyens montréalais.

Considérant la charge symbolique pour les Montréalais et les Montréalaises des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame qui accueillirent l'Expo 67, Culture Montréal recommande que le

3360 futur Plan directeur du parc Jean-Drapeau s'inscrive dans une vision de développement
cohérente faisant de l'histoire, du patrimoine et de la géographie le terreau privilégié à partir
duquel réémergera une identité collective forte, suscitant l'adhésion de l'ensemble des citoyens.

3365 Et, j'aimerais terminer sur cette citation du géographe Roger Brunet : « *Les lieux n'ont
aucun sens en eux-mêmes, ils n'ont que celui qu'on leur donne.* » Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

3370 **Mme VALÉRIE BEAULIEU :**

En fait, on est deux pour répondre à vos questions, voilà.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

3375 C'est génial. Dans votre document en fait, à la page 4.2, vous parlez d'histoire et de
patrimoine et vous l'avez bien expliqué, bon, entamer une réflexion sur l'avenir du Musée
Stewart, par exemple, et du Théâtre de la Poudrière. Et, vous, est-ce que vous avez déjà entamé
une réflexion? Est-ce que vous avez des idées? Qu'est-ce que vous y verriez?

3380 **M. JEAN-ROBERT CHOQUETTE:**

3385 Bien, dans le cas du Théâtre de la Poudrière, on constate que depuis 1982, le théâtre
sûrement, j'imagine, entretenu minimalement mais qu'il n'a pas de vocation permanente. Je suis
assez vieux pour me souvenir de madame Beaubien et je n'avais pas réalisé que ça faisait
35 ans que l'immeuble était vide. Dans le cas du fort Sainte-Hélène, tout le front du patrimoine
militaire avec le musée, en fait, nous, ce qu'on souhaiterait dans l'idéal, c'est que le Musée

3390 Stewart demeure là, puisqu'il fait très bien son travail et qu'il est extrêmement à visiter. Moi, je le fais personnellement à tous les ans. Mais on peut comprendre, par ailleurs, que pour d'autres raisons qui appartiennent au musée et au Musée McCord qui sont maintenant en partenariat, qu'éventuellement on veuille le quitter.

3395 C'est frappant que dans le Plan directeur de 93, il était déjà question du départ éventuel du Musée Stewart. C'est une chose qui m'a frappé en le relisant. Donc c'est quand même quelque chose qui n'a pas été inventé hier matin et je ne sais pas si c'est imaginable qu'on puisse trouver en soi une fonction seulement pour le fort Sainte-Hélène ou seulement pour la Poudrière. L'impression qu'on a, c'est que compte tenu qu'on est dans un parc et que cette
3400 partie-là du parc est extrêmement parc, extrêmement verte et tout ça, donc il n'est pas question, en tout cas il me semble, de commencer à réfléchir à du nouvel événementiel lourd dans des endroits comme ça, même s'il y a de l'espace un peu autour du fort Sainte-Hélène.

Il faudrait peut-être davantage penser à une manière de se servir de ces équipements-là en lien avec une vocation autre. Par exemple, si la Biosphère devenait, élargissait son mandat
3405 de musée et tout ça, bien peut-être qu'il y aurait moyen, soit en partie en accès public et en partie en accès non public, de faire travailler un certain nombre de personnes dans une dynamique de développement durable en thème, en lien par exemple avec le thème du musée lui-même.

3410 Comment faire pour utiliser ces espaces-là d'une façon qui soit respectueuse des autres usagers mais qui en même temps soit utile de façon globale. C'est juste une hypothèse que je lance comme ça, mais sinon, l'hypothèse idéale serait de conserver le Musée Stewart là et même qu'il prenne de l'expansion à la Poudrière. Mais je ne pense pas que c'est vers ça qu'on s'en va nécessairement. Notre collègue qui va nous suivre a certainement des choses plus pertinentes que nous à dire là-dessus.

3415

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

Et, dans le même esprit, il y a également le Hélène-de-Champlain.

3420 **M. JEAN-ROBERT CHOQUETTE:**

Oui.

3425 **Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :**

Alors?

M. JEAN-ROBERT CHOQUETTE :

3430 Bien, dans le cas d'Hélène-de-Champlain, ce qui est frappant, c'est que dans les documents de la Société du parc, on va assez loin sur ce que ça devrait être cette vocation-là. Et, quant à nous, il nous semble d'une grande logique qu'Hélène-de-Champlain continue à être sous une forme ou sous une autre, lié à tout ce qu'on peut appeler bouffe, gastronomie, etc. D'un autre côté, compte tenu de l'échec qu'on a constaté il y a quelques années d'un promoteur privé
3435 – échec, en tout cas – je ne sais pas si c'est un échec mais en tout cas, disons qu'il était là, puis tout à coup, il n'était plus là et que...

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

3440 Insuccès.

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

Le non-succès

3445

M. JEAN-ROBERT CHOQUETTE :

... et que la Ville a dû investir, avec raison à mon avis, plusieurs millions de dollars pour au moins le mettre aux normes et que l'investissement n'est pas terminé, il nous semble que tôt ou tard – mais normalement plus tôt que tard – il va falloir penser au pavillon Hélène-de-
3450

Champlain comme à un immeuble auquel il faut donner une vocation énorme. Et, si on peut souhaiter que ça soit en termes gastronomiques, on ne peut pas non plus se dire que ça va arriver un jour, sans avoir une idée précise.

3455 Maintenant, il est tout à fait plausible que la Société ait, même actuellement, soit en train d'avoir des discussions et évidemment on peut comprendre que ces discussions-là ne soient pas publiques. Tout ce qu'on dit nous, c'est qu'il faudrait que dans la dynamique autour de l'élaboration du prochain Plan directeur, on commence à avoir une idée plus précise de ce qui va arriver avec le pavillon, si c'est pour être en termes, appelons-le, gastronomiques, pour se
3460 comprendre. Sinon, compte tenu qu'il est situé juste à côté de la Biosphère, bien il faudrait aussi regarder comment on peut penser à d'autres types d'idées, toujours dans une dynamique de développement durable ou des thèmes qui y sont apparentés.

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

3465 Quelques petites questions. Vous parlez que justement il faut harmoniser les usages et vous dites que pour les événements, il faudrait des balises claires. On entend beaucoup parler de balises. Est-ce que vous avez un peu réfléchi quel type de balises vous envisageriez pertinentes de réfléchir?

3470 **Mme VALÉRIE BEAULIEU :**

 Bien, ce qui a été nommé dans le mémoire, c'était beaucoup... oui, on parle beaucoup du dérangement sonore et tout ça mais c'est beaucoup aussi au niveau des semaines de montage
3475 et de démontage.

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

3480 O.K., entraver moins.

Mme VALÉRIE BEAULIEU :

3485 On voit clairement dans le Quartier des spectacles plein de festivals à grand
déploiement, des très grands événements qui montent tout en quelques jours seulement et qui
démontent tout très rapidement pour que les festivals puissent se suivre et se succéder. Ce
qu'on observe, c'est qu'au parc Jean-Drapeau, des événements prennent des semaines de
montage, des semaines de démontage, ce qui fait qu'effectivement, les accès à certains
espaces sont restreints pour les usagers. Donc ça, il y aurait peut-être moyen de mieux
coordonner ces opérations-là de montage et de démontage.

3490 **M. JEAN-ROBERT CHOQUETTE :**

3495 En fait, tout à fait, mais pour compléter, je dirais qu'il y a eu un problème semblable au
Quartier des spectacles les premières années et il a fallu se parler dans le blanc des yeux,
plusieurs paires d'yeux. Et, à ce moment-là, les gens de la Ville dont je faisais partie à ce
moment-là, se sont assurés auprès des autorités politiques que tout le monde était sur la même
page par rapport à ça et qu'on n'était pas dans un festival du montage et du démontage, mais
dans un festival de contenu et que, évidemment, ça prend une période avant et après, mais qu'il
fallait vraiment se ramasser.

3500 Je pense que dans le cas des îles, on est dû pour le même genre d'explication. À Culture
Montréal, on considère que ces événements-là ont une totale légitimité, qu'ils doivent être là et
s'ils ne sont pas là, ils vont être ailleurs dans un autre endroit qui va être beaucoup plus nocif
pour les citoyens, etc.

3505 Une fois qu'on a dit ça, tous les usagers du parc ont des droits et il ne faut pas que
personne ait l'impression que certains ont plus de droits que d'autres parce qu'ils paient des
redevances. Et donc est-ce que ça doit aller jusqu'à un cahier de charge qui soit très pointu? Je
dirais que les événements auraient intérêt à ne pas se le faire imposer et donc à collaborer.

3515 D'ailleurs, je ne mets pas du tout en cause leur bonne foi ou quoi que ce soit, mais s'il y a des règles du jeu qui sont resserrées un peu plus, mais si on sait que tel événement dure trois jours, on peut s'attendre à ce que la veille ou l'avant-veille, que ce soit un petit peu effervescent, puis le lendemain aussi, mais il faudrait que ce soit vraiment resserré par rapport à ce qu'il y a maintenant, dans l'intérêt même de la pérennité de ces événements-là et du fait qu'on puisse en inventer d'autres – parce qu'on est une ville qui invente des événements aussi et ça fait partie de notre créativité – mais il faut que tout ça obéisse à certaines règles qui sont des règles de gros bon sens. Et, sinon, bien j'imagine qu'il va falloir en arriver à des cahiers de charge beaucoup plus serrés avec tout ce que ça implique comme bureaucratie. Et, si personne a le goût d'en arriver là, bien, il y a des moyens à prendre.

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

3525 Merci. Sinon sur un autre sujet dans vos propositions, vous parlez de faire une place significative à l'art public dans la réflexion sur l'avenir des îles. Est-ce que ça aussi vous avez quelques pistes? Quand vous dites : « une réflexion sur l'art public », ça pourrait s'incarner comment?

M. JEAN-ROBERT CHOQUETTE:

3530 En fait, il faut le regarder île par île. Dans le cas de Sainte-Hélène, il y a plusieurs œuvres monumentales qui vont être intégrées dans ce qu'on suggère d'appeler, non pas l'allée Calder, mais peut-être l'esplanade Calder ou un autre mot, parce que c'est un espace... Moi, quand on parle d'une allée, normalement, il devrait juste y avoir le Calder tout court. Si on peut se permettre d'intégrer d'autres œuvres d'art sans qu'il y ait trop de conflit visuel ou autre, c'est 3535 parce que l'espace n'est pas seulement long mais il est également large. Donc des œuvres qui sont de grande qualité et tout ça sont à peu près disparues depuis les dernières années, pas seulement à cause du chantier, mais vont être réintégrées.

3540 Dans le cas de Notre-Dame, c'est très différent parce que actuellement, il y a comme
deux types d'espace : il y a un espace qui est relativement structuré, même s'il a besoin d'amour,
le jardin des floralies, il y a des endroits avec les saules pleureurs qui sont vraiment magiques, et
tout à coup, 50 mètres plus loin quand on arrive, quand on dépasse le pont, là, on est dans la
3545 déstructuration complète et donc là il y a vraiment une réflexion de fond sur ce qu'on veut faire
avec cet espace-là.

Dans le premier cas, dans le cas du jardin des floralies, on peut facilement imaginer –
parce qu'il y a déjà quelques sculptures dont certaines sont liées à l'histoire d'Expo 67 – on peut
imaginer que ce soit un parc de sculptures qui accueille progressivement de nouvelles œuvres
3550 mais à échelle, je dirais – à échelle humaine, ce n'est pas le bon mot – mais à une échelle
relativement réduite, un peu comme les œuvres qu'on a maintenant du côté est, donc entre le
pont de la Concorde puis le prolongement du pont du Cosmos, cet espace-là déstructuré va
devoir faire l'objet par des spécialistes, par des professionnels en aménagement du paysage,
des architectes de paysage sûrement, d'une réflexion plus à terme à présent que les
3555 événements qui étaient là temporairement vont retourner l'an prochain. Et, là, l'art public fait
partie – entre guillemets – des ingrédients qui sont possibles.

Et compte tenu de l'espace déstructuré, on peut imaginer soit des œuvres temporaires
ou éphémères qui se renouvellent année après année, soit des œuvres d'une plus grande
3560 ampleur qui seraient à une échelle qui respecterait le nouveau projet qui serait présenté à ce
moment-là. On dit simplement que l'art public fait partie, comme le plan forestier et tout, des
éléments qui font et qui devraient être considérés pour la suite.

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

3565 D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3570 Merci beaucoup.

Mme VALÉRIE BEAULIEU :

3575 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Madame Suzanne Sauvage, s'il vous plaît. Bonjour!

3580 **Mme SUZANNE SAUVAGE :**

Bonjour!

LE PRÉSIDENT :

3585 Nous vous écoutons.

Mme SUZANNE SAUVAGE :

3590 D'accord. Merci de m'accueillir aujourd'hui. Je voudrais peut-être commencer par contextualiser un peu notre intervention, vous parler en une minute du Musée Stewart. On occupe l'île Sainte-Hélène depuis plus de 63 ans. Donc on est le plus ancien occupant de cette île comme attrait culturel et on détient une collection de 27 000 artefacts. Donc c'est un musée qui a été créé par monsieur David Stewart qui est un mécène montréalais bien connu et qui est
3595 un collectionneur qui a rassemblé cette collection de 27 000 artefacts, documents d'archives, des

livres rares qui documentent la présence européenne en Nouvelle-France et en Amérique du Nord.

3600 Notre mission est celle de tous les musées d'histoire, c'est de préserver et de mettre en valeur les objets de la collection et d'assurer l'interprétation dynamique du fort auprès des publics qui y viennent, que ce soit les écoles, que ce soit bien sûr beaucoup de touristes et les Montréalais en général.

3605 Nous nous sommes fusionnés avec le Musée McCord en 2013 et pour contredire mon prédécesseur, ce n'était pas dans le but de garder le Musée Stewart ouvert à l'île Sainte-Hélène mais bien de se regrouper, de réintégrer nos collections, de regrouper nos équipes dans un seul lieu et de créer un grand musée d'histoire à Montréal, ce qui nous donnera une collection de plus de 1 500 000 objets et une équipe très solide. Et on anticipe de déménager de l'île Sainte-
3610 Hélène d'ici cinq ans. Donc ça n'est pas pour demain matin mais c'est quand même dans notre planification.

Alors je voudrais juste, avant de commencer, vous dire que notre mémoire reflète vraiment la perspective d'un musée d'histoire et d'un musée d'histoire qui occupe l'île Sainte-
3615 Hélène depuis de nombreuses années, mais on s'adresse essentiellement à des enjeux de l'île Sainte-Hélène. Et donc si on fait abstraction du patrimoine d'Expo 67, ce n'est pas parce qu'on l'ignore mais parce que nous sommes des résidents de l'île Sainte-Hélène avant tout.

Alors nous avons identifié quatre enjeux, quatre enjeux qui sont, encore une fois, des
3620 enjeux qu'on vit au quotidien et qui nous semblent prioritaires, le premier étant de redonner ses lettres de noblesse à l'île Sainte-Hélène. Et ce qu'on veut dire par « redonner ses lettres de noblesse », c'est que ça devienne un parc naturel, un parc de nature et de jeux.

Le deuxième enjeu, c'est de trouver des solutions à un problème qui est essentiel de
3625 mobilité et d'accessibilité, ce qui nous paraît être une priorité. Et, ensuite, trouver un meilleur équilibre de cohabitation entre les événements qui envahissent le site à plusieurs périodes

pendant l'année et les autres partenaires de l'île. Et, enfin, planifier l'avenir du Musée Stewart, bien sûr, mais aussi de tous les bâtiments historiques qui l'entourent. Et, je pense que là, il y a
3630 matière à réflexion.

Alors redonner ses lettres de noblesse à l'île Sainte-Hélène, contrairement aussi à un de
mes prédécesseurs, nous, on aborde le problème en disant qu'il y a des zones quand même et
non pas l'ensemble de l'île ou du parc Jean-Drapeau, mais il y a certainement une zone qui
3635 devrait retrouver sa vocation de parc naturel, c'est tout le secteur central de l'île Sainte-Hélène
qui est situé en bordure du chemin du Tour-de-l'Isle.

On dit qu'il doit être préservé, redevenir un parc public et, pour ce, on doit s'assurer de
développer des activités dans les quatre saisons. En ce moment, c'est essentiellement la Fête
3640 des neiges l'hiver. Il faudrait, pour que ce soit un parc accueillant, qu'on y inclue un peu un centre
de plein-air à l'image de celui du parc du Mont-Royal. Je pense que ce qui se passe au mont
Royal est un excellent exemple qui devrait être appliqué à l'île Sainte-Hélène, donc la possibilité
de louer des équipements, la possibilité d'y faire des pique-niques, etc., d'y pratiquer d'autres
sports, et aussi peut-être, comme utilisation d'Hélène-de-Champlain, peut-être l'utiliser comme
3645 un centre communautaire dans ce contexte de retour à la vocation initiale du parc.

Autre chose, il faut aussi s'assurer – et je pense qu'on l'a dit maintes fois probablement
dans toutes les interventions qui ont été données ici – que le secteur central de l'île Sainte-
Hélène et en particulier tous les sites patrimoniaux dont le fort, bien sûr, la grande poudrière, le
3650 cimetière, la tour de Lévis, qu'aucun grand événement ne se tienne sur ces sites-là à l'année
mais qu'on les laisse plutôt accessibles au public, aux Montréalais pour faire encore une fois des
promenades dans les sentiers, des pique-niques, des jeux ou autre activité d'interprétation
historique et naturelle.

Pour que cela se réalise, bien sûr, il va falloir ajouter du mobilier urbain et de l'éclairage.
3655 En ce moment, c'est le désert en termes de mobilier urbain sur l'île Sainte-Hélène. C'est une

catastrophe. Les visiteurs y viennent, ils n'ont aucun endroit pour s'arrêter, sans compter – on en parlera plus tard – de toutes les embûches de signalisation et de construction.

3660

Alors c'est la base pour que, avant même qu'on puisse faire autre chose, il faut penser au mobilier urbain et aussi, bien sûr, trouver d'autres alternatives que la plaine des jeux parce qu'en ce moment, la plaine des jeux est utilisée et elle fait partie de cette zone qui, à notre avis, doit devenir un espace vert, un parc patrimonial, donc trouver d'autres alternatives pour la tenue des grands événements, que ce soit Osheaga et Piknic Électronik et d'autres qui utilisent en ce moment la plaine des jeux.

3665

Alors deuxième priorité, l'accessibilité. La mobilité et l'accessibilité et ça va peut-être vous paraître un peu anecdotique ce dont on parle ici mais la signalétique est un véritable problème sur l'île Sainte-Hélène. C'est un problème pas seulement pour nos employés mais c'est un problème pour nos visiteurs, on l'entend constamment des visiteurs qui viennent au Musée Stewart, c'est un cauchemar. Il n'y a pas de cohérence, c'est mal indiqué. Alors je pense que c'est là aussi une priorité d'avoir un système de signalétique cohérent, simple et visible à travers le parc Jean-Drapeau.

3670

3675

Et, on pourrait penser aussi, parce qu'il y a tellement d'événements qui se passent, il y a tellement de construction qui s'y fait en ce moment et ça va sans doute continuer pour quelques années, d'opter pour un système de signalétique électronique qui montre beaucoup plus de flexibilité et qui peut être mis à jour en temps réel, ce qui n'est pas le cas dans le moment. C'est que parfois en ce moment il y a des flèches qui indiquent le Musée Stewart dans cette direction-là alors que c'est dans cette direction-là. Donc les gens marchent quinze minutes pour aller là puis, tout à coup, ils se rendent compte, ah, non, il y avait une erreur. Donc c'est catastrophique. Il faut corriger ça d'une manière aussi définitive.

3680

3685

Et puis assurer aussi une circulation piétonnière fluide depuis le métro, sans entrave de clôture mal identifiée, et ça, il y en a énormément, partout. Donc non seulement la signalétique

est nulle mais les barrières forcent aussi les visiteurs à faire d'immenses détours pour se rendre soit à la Biosphère, soit au Musée Stewart et ailleurs.

3690

Et dernier point, bien sûr, en lien avec l'accessibilité et la mobilité, dans un monde idéal il faudrait – et je pense qu'on en a parlé ici à quelques reprises – mettre en place un circuit permanent de navettes publiques sur l'île, navettes électrique qui feraient le tour de l'île, sept jours par semaine, parce qu'en ce moment, l'accessibilité est extrêmement difficile, aussi bien une fois qu'on sort du métro ou bien en voiture. Les stationnements sont très coûteux pour un visiteur qui vient dans un musée, qui paie déjà 15 \$, s'il faut qu'il paie en plus un autre 15 \$ de stationnement, ça fait cher. Et par bateau, ce qui est formidable comme accessibilité mais la fréquence n'est pas là. Donc il faudrait améliorer ça.

3695

3700

Cohabitation entre événements et partenaires, là, il y a un équilibre à trouver, c'est sûr. Je pense qu'on a... J'en parlais mais là c'est l'affichage promotionnel des événements. Encore une fois, c'est peut-être anecdotique mais en même temps ça a un impact sur les visiteurs des autres partenaires de l'île. Je prends l'exemple de la Formule 1. Le jour de la Formule 1 ou les quelques jours de la Formule 1, c'est sûr que l'affichage de la Formule 1 domine partout sur l'île Sainte-Hélène et efface en fait les affichages pour les autres centres d'intérêt de l'île. Donc il faudrait établir des règles claires là-dessus pour que tout le monde soit visible, même au moment des grands événements.

3705

3710

On a parlé de montage et démontage, c'est un problème majeur, et j'ajouterais à ça, non seulement le montage et le démontage mais la réhabilitation des sites après. Et, moi, j'ai cru comprendre, Evenko nous a dit que dans les redevances qu'il paie, il y a de l'argent pour la réhabilitation du site. Bien, je pense que la plaine des jeux est un parfait exemple où c'est une grande plaine de boue à l'année, où les Montréalais ne peuvent pas en bénéficier jamais. Et, pourtant, il semble qu'il y ait des budgets pour le faire. Donc cet endroit-là n'est jamais réhabilité.

3715

Une grande faiblesse.

3720 Ce qu'on dit aussi, c'est que dans la structure de gouvernance de la Société du parc, nous, on recommanderait qu'il y ait deux postes d'administrateurs qui soient ajoutés, avec des droits de vote, qui seraient des partenaires qui représenteraient les deux types de partenaires du parc, si vous voulez : le pôle d'activité nature et culture et le pôle événementiel. Ça permettrait à ces partenaires-là de pouvoir énoncer leurs points de vue, influencer d'une manière ou d'une autre les décisions qui seraient votées au conseil et je pense que ça permettrait aussi d'anticiper et de mettre sur la table plus rapidement les problèmes que nous vivons au quotidien.

3725 Et, puis, on parle de sources de financement. Il est bien évident que, comme l'a dit quelqu'un précédemment, que la Société du parc Jean-Drapeau reçoit des redevances très importantes des événements et c'est compréhensible que ça puisse influencer leurs décisions d'une manière ou d'une autre et qu'ils devraient peut-être essayer de chercher d'autres sources de financement. Moi, je pense encore une fois au modèle de la montagne qui a créé Les amis de la montagne. Peut-être qu'on pourrait créer Les amis du parc Jean-Drapeau. Je ne dis pas que ça génère des millions mais ça serait un début pour rééquilibrer les sources de financement. Il y a sûrement d'autres sources de financement sur lesquelles on pourrait réfléchir et qui viendraient rééquilibrer cette dépendance au pôle événementiel.

3735 L'avenir du Musée Stewart et des bâtiments historiques. Mon prédécesseur l'a mentionné et ces bâtiments-là, je peux vous le dire parce que nous, on est tout proche, ont été à l'abandon depuis plusieurs années La grande poudrière, c'est une catastrophe. Je peux parler aussi du Musée Stewart où ça fait cinq ans qu'on met des seaux d'eau quand il y a des orages importants. On met des seaux d'eau soit dans les réserves, soit dans les galeries, parce que le toit coule, et finalement, il va être fait cette année et on en est très heureux mais il aurait dû être fait il y a cinq ans. Parce que c'est quand même un bâtiment historique, il y a des collections de grande, grande valeur qui sont là et il y a des visiteurs qui y viennent et ça a pris cinq ans pour le faire.

3745 Alors allez visiter la poudrière, vous allez voir que c'est une catastrophe et on ne peut pas s'imaginer que dans une ville comme Montréal, un trésor historique et patrimonial comme ça – qui a d'ailleurs été reconnu comme trésor patrimonial, et par Québec, et par Montréal – soit à l'abandon comme c'est le cas.

3750 Alors je pense qu'il faudrait un plan directeur. On dit qu'on parle d'un grand plan directeur du parc Jean-Drapeau, d'accord. Mais si ce n'est pas un plan directeur, en tout cas, une étude avec un plan d'action pour définir les besoins d'entretien et de restauration de tous ces bâtiments patrimoniaux et historiques et de voir comment, à long terme, on peut les valoriser et les animer.

3755 On suggère aussi que, nous, pour les cinq prochaines années – parce qu'on est là encore pour cinq ans – et au profit des visiteurs du parc, on pourrait s'assurer de l'animation de ces bâtiments-là en faisant des parcours d'interprétation historique en les faisant visiter, peut-être pas à l'intérieur parce qu'ils ne sont pas restaurés, mais au moins en racontant l'histoire de Montréal autour de tout ce patrimoine.

3760 Et après notre départ, ça fait longtemps qu'on y réfléchit, le fort est un bâtiment militaire depuis toujours. Je pense qu'on devrait lui garder sa vocation de musée et peut-être en faire un musée militaire. Ça peut paraître un peu rébarbatif les musées militaires mais ce ne l'est pas nécessairement. L'expérience a été faite à Calgary qui ont créé le Military Museum, ils ont regroupé les collections de divers musées militaires dans la ville et créé ce musée-là qui est très interactif, très participatif et intéressant. Et ce serait peut-être un bon endroit pour le faire.

3770 Nous, en tant que Musée Stewart, nous serions prêts à laisser notre collection d'armes au Musée Stewart, qui est une collection la deuxième plus importante après celle du Musée de la guerre à Ottawa, donc c'est une collection exceptionnelle, et qui serait déjà un noyau intéressant et, ensuite, y ajouter celles d'autres petits musées militaires à Montréal, parce qu'il y en a plusieurs. Alors voilà nos recommandations. Les conclusions sont là, donc je ne reprendrai pas ça parce qu'on en a parlé. Voilà. Est-ce que vous avez des questions?

3775 **Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :**

Dites-moi, justement dans cinq ans, vous parlez que présentement, bon, vous animez, le musée s'occupe d'animer différents parcours et dans cinq ans, vous dites oui, ce serait intéressant, on pourrait même... On serait prêt à céder notre collection militaire. Est-ce que dans
3780 cinq ans le Musée Stewart pourrait être prêt à continuer à animer des parcours? Comment vous voyez votre relève?

Mme SUZANNE SAUVAGE :

Bien, on pourrait continuer à animer parce que nous allons être encore davantage le
3785 musée de Montréal, le musée d'histoire de Montréal avec nos collections qui documentent l'histoire de Montréal, nos deux collections, nos deux musées. Alors pourquoi pas? On sort déjà à l'extérieur du musée, on fait des parcours ici du Montréal d'affaires, du Golden Square Mile et d'autres. On pourrait très bien en faire sur l'île Sainte-Hélène sans problème, d'autant plus qu'on
3790 a un passé puis une historique avec l'île Sainte-Hélène, on pourrait animer des visites guidées là sans problème. C'est quelque chose qu'on pourrait envisager sûrement.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

3795 Donc vous pourriez réorienter vos activités sur l'île Sainte-Hélène.

Mme SUZANNE SAUVAGE :

Mais on n'aurait pas de présence physique à l'île Sainte-Hélène mais on aurait des
3800 médiateurs qui iraient, qui feraient les visites. On les offrirait à partir de notre musée, on pourrait les amener là, on pourrait avoir des parcours, oui.

LE PRÉSIDENT :

3805 J'aimerais que vous me précisiez une chose. Vous avez associé la plaine des jeux au complexe historique du...

Mme SUZANNE SAUVAGE :

3810 Je ne l'ai pas associée, j'ai dit que ça doit redevenir un parc naturel, un parc... retrouver sa vocation de parc. Mais j'ai dit qu'il y avait des événements qui se tenaient là en ce moment.

LE PRÉSIDENT :

3815 Oui, O.K. Mais la raison pour conserver de manière particulière la plaine des jeux, c'est quoi?

Mme SUZANNE SAUVAGE :

3820 Bien, parce que nous on pense que ça fait partie de la zone qu'on pense qui devrait redevenir parc naturel.

LE PRÉSIDENT :

3825 Ah! O.K.

Mme SUZANNE SAUVAGE :

3830 Oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

3835

Qu'est-ce que vous faites avec le parking en face de la plaine des jeux?

Mme SUZANNE SAUVAGE :

3840

Pardon?

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

3845

Et avec le grand parking?

Mme SUZANNE SAUVAGE :

3850

On l'enlève. On va en vélo ou bien on aurait cette... Du port, on aura les bateaux ou on aura...

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

3855

Et on refait la pente du mont Boullé.

Mme SUZANNE SAUVAGE :

Bien oui. Parce que ça donne accès aussi à une vue incroyable sur Montréal. Je veux dire, c'est un endroit superbe pour se promener et aller faire un pique-nique.

3860

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

3865

Merci.

Mme SUZANNE SAUVAGE :

3870

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3875

Alors avant que tout le monde se sauve, j'avais un petit mot de fin, de clôture. Finalement, c'est un petit mot de remerciements pour tous ceux qui ont fait des présentations et ceux qui sont restés dans la salle jusqu'à maintenant. Vous avez été exemplaires.

3880

Alors est-ce que la Société du parc Jean-Drapeau souhaite se prévaloir de son droit de rectification? Je dois vous le demander. Tout va bien? Parfait. Alors, ceci étant, merci beaucoup Madame Philibert, Monsieur Boissé. Et, nous, on se retrouve ici à 19 h. Alors vous êtes toujours les bienvenus, nous, on y sera.

AJOURNEMENT

* * * * *

3885

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3890

Et, j'ai signé :

LOUISE PHILIBERT, s.o.